Ministère du
Trésor et de
l'Économie

Ontario

1988-1989

Comptes publics de l'Ontario

VOLUME 2

États financiers des sociétés de la Couronne, conseils, commissions

ISSN 0381-2375

©Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1989

RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE POUR
LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Commission de l'assurance-récolte de l'Ontario
- Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario
- Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario

Ministre de la Consommation et du Commerce
- Régie des alcools de l'Ontario

Ministre du Développement du Nord et des Mines
- Commission de transport Ontario Northland

Ministre de l'Énergie
- Société de l'énergie de l'Ontario
- Ontario Hydro

Ministre de l'Environnement
- Société ontarienne de gestion des déchets

Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
- Les Sociétés de développement (états financiers cumulés)
- Société de développement de l'Ontario
- Société de développement de l'Est de l'Ontario
- Société de développement du Nord de l'Ontario
- Société Innovation Ontario
- Centre de fabrication avancée de l'Ontario
- Centre de technologie des pièces automobiles de l'Ontario
- Centre de technologie agricole et alimentaire de l'Ontario
- Centre de microélectronique de l'Ontario
- Centre de technologie minière et forestière de l'Ontario
- Société internationale de l'Ontario

Ministre du Logement
- Société de logement de l'Ontario

Procureur général
- Le Comptable de la Cour suprême de l'Ontario
- Le Curateur public de la province de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
- Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministre des Services gouvernementaux
- Société d'hypothèques de l'Ontario

Ministre du Tourisme et des Loisirs
- Commission des parcs du Niagara
- Société des loteries de l'Ontario
- Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Ministre des Transports
- Régie des transports en commun de la région de Toronto
- Société de développement des transports de l'Ontario
- Société de développement du transport urbain Ltée

Ministre du Travail
- Commission des accidents du travail

Trésorier de l'Ontario
- Caisse de retraite des enseignants
- Société ontarienne d'aménagement municipal
- Stadium Corporation of Ontario Limited

92-03917/

TABLE DES MATIÈRES

		Page
Généralités		
Guide d'interprétation des comptes publics		5
ÉTATS FINANCIERS		
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 1989	7
Caisse de retraite des enseignants	31 décembre 1988	13
Centre de fabrication avancée de l'Ontario	31 mars 1989	21
Centre de microélectronique de l'Ontario	31 mars 1989	26
Centre de technologie agricole et alimentaire de l'Ontario	31 mars 1989	30
Centre de technologie des pièces automobiles de l'Ontario	28 février 1989	36
Centre de technologie minière et forestière	31 mars 1989	40
Commission de l'assurance-récolte de l'Ontario	31 mars 1989	44
Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario	31 mars 1989	47
Commission de transport Ontario Northland	31 décembre 1988	52
Commission des accidents du travail	31 décembre 1988	61
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 1988	76
Comptable de la Cour suprême de l'Ontario (Le)	31 mars 1989	82
Curateur public de la province de l'Ontario (Le)	31 mars 1989	86
Ontario Hydro	31 décembre 1988	91
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 1989	108
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 1989	111
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 mars 1989	118
Société de développement des transports de l'Ontario	31 décembre 1988	123
Société de développement du transport urbain Ltée	31 décembre 1988	127
Société de l'énergie de l'Ontario	31 décembre 1988	133
Société de logement de l'Ontario	31 décembre 1988	138
Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario	31 mars 1989	144
Société des loteries de l'Ontario	31 mars 1989	146
Société d'hypothèques de l'Ontario	31 mars 1989	150
Société internationale de l'Ontario	31 mars 1989	154
Société ontarienne d'aménagement municipal	31 mars 1989	157
Société ontarienne de gestion des déchets	31 mars 1989	159
Sociétés de développement (états financiers cumulés)	31 mars 1989	163
Société de développement de l'Ontario	31 mars 1989	171
Société de développement de l'Est de l'Ontario	31 mars 1989	177
Société de développement du Nord de l'Ontario	31 mars 1989	181
Société Innovation Ontario	31 mars 1989	185
Stadium Corporation of Ontario Limited	31 décembre 1988	189

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les comptes publics de la province de l'Ontario pour 1988-1989 sont présentés en trois volumes :

Le volume 1 contient les états financiers de la province ainsi que les annexes détaillées qui les accompagnent.

Le volume 2 contient les états financiers de quelques sociétés de la Couronne, conseils et commissions de la province.

Le volume 3 contient l'inventaire détaillé des dépenses.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenus, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1er avril 1988 au 31 mars 1989. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. La table des matières présente ces états selon l'ordre alphabétique. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989 $	1988 $
Actif à court terme		
Encaisse	116 137	
Comptes-clients	1 409 409	1 457 682
Stocks	244 413	246 512
Frais payés d'avance	4 332	2 349
	1 774 291	1 706 543
Immobilisations (note 3)	1 192 569	967 755
Frais reportés	22 622	45 243
	2 989 482	2 719 541

PASSIF ET EXCÉDENT

Passif à court terme		
Découvert bancaire		9 672
Comptes-fournisseurs et charges à payer	337 588	409 766
Retenues de garantie des entrepreneurs	110 219	88 393
Emprunt à terme, province de l'Ontario	200 000	150 000
	647 807	657 831
Excédent	2 341 675	2 061 710
	2 989 482	2 719 541

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

Philip D. Rocke
Administrateur

Jean J. Hickey
Administrateur

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Résultats et excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Revenus		
Vente de produits	9 771 348	8 672 850
Vente de bois sur pied	812 415	903 805
Autres	50 205	29 721
	10 633 968	9 606 376
Dépenses		
Frais de coupe et de distribution	7 726 260	7 128 297
Droits de coupe du bois de la Couronne	1 260 023	1 253 629
Entretien des routes	83 680	37 419
Planification des activités	61 235	63 328
Frais régionaux	20 502	13 942
	9 151 700	8 496 615
Bénéfice d'exploitation	1 482 268	1 109 761
Frais d'administration et autres frais		
Salaires et avantages sociaux	642 292	627 475
Amortissement	234 400	220 336
Créances irrécouvrables	87 970	1 353
Fournitures et frais de bureau	80 165	71 272
Intérêts	58 859	34 075
Indemnités et frais des administrateurs	28 311	35 271
Loyer	23 610	21 522
Formation et frais de déplacement du personnel	19 655	21 441
Assurances	15 931	11 615
Relations publiques	11 636	14 779
Divers	7 138	6 146
	1 209 967	1 065 285
Bénéfice net de l'exercice	272 301	44 476
Excédent au début de l'exercice	1 491 689	1 447 213
Solde à la fin de l'exercice	1 763 990	1 491 689
Activités de gestion forestière		
Excédent à la fin de l'exercice (annexe et note 2)	577 685	570 021
Excédent à la fin de l'exercice	2 341 675	2 061 710

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Fonds provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation		
Fonds provenant de l'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice		
Agence de foresterie du parc Algonquin	272 301	44 476
Activités de gestion forestière	7 664	23 654
Plus (moins) les éléments sans incidence sur les liquidités		
— Amortissement	272 477	239 929
— Gain sur vente d'immobilisations	(10 545)	(8 000)
	541 897	300 059
Variation nette du fonds de roulement hors liquidités lié à l'exploitation	48 037	(228 191)
Fonds provenant des activités d'exploitation	589 934	71 868
Fonds (provenant des) utilisés pour les activités d'investissement		
Produit de la vente d'immobilisations	(14 530)	(8 000)
Acquisition d'immobilisations	478 655	419 002
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	464 125	411 002
Augmentation (diminution) des liquidités au cours de l'exercice	125 809	(339 134)
Liquidités au début de l'exercice	(9 672)	329 462
Liquidités à la fin de l'exercice	116 137	(9 672)

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

ANNEXE

Activités de gestion forestière de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Revenus		
Recettes de la gestion forestière (note 2)	1 163 246	1 151 603
Amélioration des peuplements	491 798	407 591
Remboursements de frais d'exploitation	150 000	160 000
Autres	65 414	66 418
	1 870 458	1 785 612
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	474 463	462 763
Sous-traitants — marquage des arbres et autres	385 360	365 483
Location de matériel	287 553	272 788
Peinture	90 747	78 722
Frais de véhicules	61 887	51 538
Sel et calcium	58 731	54 377
Matériaux	44 149	31 612
Amélioration des peuplements	39 010	131 104
Conseil d'administration et réserve	21 935	18 884
	1 463 835	1 467 271
Bénéfice d'exploitation	406 623	318 341
Frais d'administration et autres frais		
Salaires et avantages sociaux	291 285	209 822
Amortissement (note 3)	38 077	19 593
Frais de déplacement et de déménagement du personnel	20 565	1 560
Formation du personnel	14 683	13 388
Frais de bureau	12 311	16 907
Assurances	10 304	9 065
Loyer	9 424	11 461
Frais de consultation	2 000	3 416
Relations publiques	310	9 475
	398 959	294 687
Bénéfice net de l'exercice	7 664	23 654
Excédent au début de l'exercice	570 021	546 367
Excédent à la fin de l'exercice	577 685	570 021

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité
Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus.

b) Stocks
La valeur des stocks est comptabilisée au moindre du coût, ou de la valeur de réalisation nette.

c) Amortissement des immobilisations
L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, et représente généralement un taux de 10 pour 100 par année pour le mobilier, les agencements, l'équipement technique, les ponts et les améliorations locatives; 20 pour 100 par année pour l'équipement informatique et 33 1/3 pour 100 par année pour le matériel roulant. Le coût de construction des routes est amorti sur le nombre prévu de saisons d'exploitation pendant lesquelles les routes seront utilisées, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. L'amortissement de l'actif immobilisé se rapportant aux activités de gestion forestière (AGF) est calculé au même taux que ceux mentionnés ci-dessus.

d) Frais reportés
Certains frais encourus relativement à l'élaboration d'un plan d'ensemble de gestion forestière au cours de la période du 1er avril 1980 au 31 mars 1990 ont été reportés et sont amortis selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

2. ACTIVITÉS DE GESTION FORESTIÈRE

Depuis le 1er avril 1983, l'Agence réalise un certain nombre d'activités de gestion forestière et d'aménagement du territoire qui étaient assumées auparavant par le ministère des Richesses naturelles. Le financement de ces activités provient du remboursement des frais d'exploitation accordé par le ministère et par la conservation d'environ 92 pour 100 des droits de coupe normalement versés au ministère (inscrits aux recettes de la gestion forestière). Ces modalités ont fait l'objet d'une entente avec le ministère échéant le 31 mars 2000.

3. IMMOBILISATIONS

L'actif immobilisé est indiqué au prix coûtant et comporte les éléments suivants :

	1989		1988	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	$	$	$	$
Mobilier et agencements	61 445	31 867	53 864	34 555
Équipement informatique	86 276	63 305	83 637	49 345
Équipement technique	121 247	23 402	58 453	17 093
Matériel roulant	164 430	118 406	164 959	119 302
Ponts	14 137	14 137	14 137	14 137
Routes	1 586 620	803 756	1 365 860	649 406
Améliorations locatives	25 951	2 592	25 951	
Immobilisations des AGF	237 739	47 811	95 705	10 973
Immobilisations des AGF financées par des subventions	169 942		194 394	
	2 467 787	1 105 276	2 056 960	894 811
Immobilisations des AGF financées par des subventions d'immobilisation	(169 942)		(194 394)	
	2 297 845		1 862 566	
	(1 105 276)		(894 811)	
	1 192 569		967 755	

Certaines immobilisations de l'Agence servent à la réalisation des AGF. Ainsi, l'amortissement de ces immobilisations et de celles des AGF s'élevant à 38 077 $ (19 593 $ en 1988) ont été comptabilisés à l'exploitation des AGF. Aucun amortissement n'est calculé sur les immobilisations des AGF qui ont été financées par des subventions d'immobilisation.

AGENCE DE FORESTERIE DU PARC ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

4. RÉGIME DE RETRAITE

L'Agence contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite de la province de l'Ontario. Au cours de l'exercice, la contribution de l'Agence s'est élevée à 54 363 $ (49 137 $ en 1988). Cette contribution est comprise au poste des salaires et avantages de l'état des résultats et de l'excédent.

5. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevée à 10 160 $ pour l'exercice 1989 (14 045 $ en 1988).

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin et
au ministre des Richesses naturelles

J'ai examiné le bilan de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 1989 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D.F. Archer

Toronto (Ontario)
le 23 juin 1989

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

Actif net disponible pour le service des prestations
au 31 décembre 1988
(en milliers)

ACTIF

	1988 $	1987 $ (après retraitement)
Placements		
Débentures de la province de l'Ontario	12 468 100	10 893 100
À court terme	71 780	65 647
	12 539 880	10 958 747
Somme à recevoir de la province de l'Ontario (note 2b))		
Cotisations d'équivalence	600 322	553 147
Intérêts sur les cotisations d'équivalence	71 180	62 469
	671 502	615 616
Somme à recevoir du Fonds d'indexation des pensions de la Caisse de retraite		14
Intérêts courus	413 097	367 455
Encaisse	28 147	27 945
Total de l'actif	13 652 626	11 969 777

PASSIF

Créditeurs et charges à payer	9 644	9 876
Somme à payer aux conseils scolaires, montant net	2 188	3 553
Somme à verser au Fonds d'indexation des pensions de la Caisse de retraite	1 442	
Total du passif	13 274	13 429
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 3)	13 639 352	11 956 348

Au nom de la Commission,

le président,

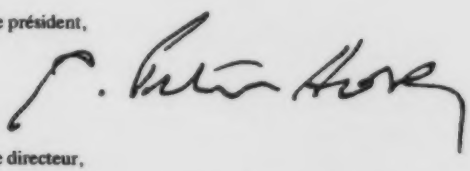

le directeur,

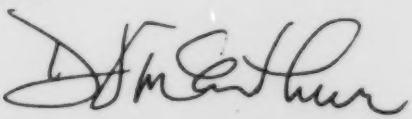

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos le 31 décembre 1988 (en milliers)

	1988 $	1987 $ (Après retraitement)
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Intérêts créditeurs		
Placements	1 343 437	1 166 105
Cotisations — d'équivalence de la province de l'Ontario	52 472	46 347
— autres	8 506	9 981
	1 404 415	1 222 433
Cotisations		
Des cotisants — pour services dans l'éducation	320 685	290 302
— pour crédit facultatif	4 903	5 876
D'équivalence — province de l'Ontario	313 200	287 122
— autres	5 451	4 822
	644 239	588 122
Versements de remboursements	5 896	6 431
Virements d'autres caisses de retraite	6 739	6 144
Montants recouvrés sur les frais de réinstallation des bureaux	6 711	
	663 585	600 697
Augmentation totale de l'actif	2 068 000	1 823 130
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations versées	555 692	475 707
Moins les montants recouvrés de la province de l'Ontario :		
Fonds consolidé du revenu	121 520	115 522
Fonds d'indexation des pensions de la Caisse de retraite	73 605	60 745
	195 125	176 267
Prestations nettes versées	360 567	299 440
Remboursements de cotisations	5 022	8 637
Virements à d'autres régimes de retraite	3 377	4 042
Frais d'administration	16 030	10 390
Diminution totale de l'actif	384 996	322 509
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	1 683 004	1 500 621
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE APRÈS RETRAITEMENT (note 2 b)	11 956 348	10 455 727
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 3)	13 639 352	11 956 348

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

État des placements à long terme

Débentures de la province de l'Ontario au 31 décembre 1988 (en milliers)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	1988 Capital $	1988 %	1987 Capital $	1987 %
1992-1994	6,00 – 6,99	454 500	3,65	454 500	4,17
	8,00 – 8,99	195 000	1,56	195 000	1,79
		649 500	5,21	649 500	5,96
1995-1997	7,00 – 7,99	110 000	0,88	110 000	1,01
	8,00 – 8,99	172 000	1,38	172 000	1,58
	10,00 – 10,99	197 500	1,59	197 500	1,81
		479 500	3,85	479 500	4,40
1998-2000	7,00 – 7,99	9 500	0,08	9 500	0,09
	8,00 – 8,99	286 100	2,29	286 100	2,63
	9,00 – 9,99	1 026 000	8,23	1 026 000	9,42
	11,00 – 11,99	273 000	2,19	273 000	2,50
		1 594 600	12,79	1 594 600	14,64
2001-2003	9,00 – 9,99	488 000	3,91	488 000	4,48
	10,00 – 10,99	334 500	2,68	334 500	3,07
	11,00 – 11,99	296 000	2,38	296 000	2,72
	12,00 – 12,99	230 000	1,84	230 000	2,11
	13,00 – 13,99	315 000	2,53	315 000	2,89
		1 663 500	13,34	1 663 500	15,27
2004-2006	10,00 – 10,99	465 000	3,73	465 000	4,27
	11,00 – 11,99	490 000	3,93	490 000	4,50
	12,00 – 12,99	1 396 000	11,20	1 396 000	12,82
	13,00 – 13,99	460 000	3,69	460 000	4,22
	14,00 – 14,99	335 000	2,68	335 000	3,07
		3 146 000	25,23	3 146 000	28,88
2007-2009	10,00 – 10,99	925 000	7,42	750 000	6,89
	11,00 – 11,99	1 925 000	15,44	1 105 000	10,14
	15,00 – 15,99	945 000	7,58	945 000	8,68
		3 795 000	30,44	2 800 000	25,71
2010-2012	10,00 – 10,99	670 000	5,37	560 000	5,14
	11,00 – 11,99	470 000	3,77		
		1 140 000	9,14	560 000	5,14
		12 468 100	100,00	10 893 100	100,00

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

État des frais d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 1988 (en milliers)

	1988	1987
	$	$
Traitements et charges sociales	7 271	5 244
Location de bureaux	737	242
Réparations et entretien	540	155
Services publics, assurances et taxes	435	57
Services de consultation en communications	425	362
Impression et papeterie	415	256
Services de traitement de données	373	304
Publications et communications avec l'extérieur	356	175
Affranchissement, livraison et publicité	319	300
Télécommunications	175	131
Matériel de bureau et d'informatique	158	374
Services de consultation	151	204
Services d'actuariat	148	173
Rémunération des membres de la Commission	92	55
Déplacements	90	69
Services bancaires	57	53
Services de traduction	55	39
Honoraires de vérification	54	45
Formation et perfectionnement	41	53
Autres frais	34	30
Honoraires juridiques	10	91
	11 936	8 412
Frais de réinstallation		
Ameublement de bureau	1 824	23
Matériel de bureau	1 449	21
Améliorations locatives	799	1 694
Services professionnels	22	240
	4 094	1 978
	16 030	10 390

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du régime de retraite des enseignants (le régime) est donnée à titre d'information générale seulement. Il y a lieu de se reporter à la Loi de 1983 sur le régime de retraite des enseignants (la Loi) et à la Loi de 1987 sur les régimes de retraite pour obtenir plus de renseignements.

La Loi de 1987 sur les régimes de retraite a établi de nouvelles normes minimales pour l'ensemble des régimes de retraite enregistrés en Ontario. À compter du 1er janvier 1988, le régime doit être administré en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite et ses règlements. La description qui suit tient compte des nouvelles normes. Il est prévu que les modifications nécessaires seront apportées aux dispositions de la Loi afin qu'elles soient en conformité avec celles de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite.

a) Généralités

Le régime est un régime contributif à prestations déterminées de la province de l'Ontario (la province), et toutes les personnes qui satisfont aux conditions d'admissibilité prévues par la Loi sont tenues d'y participer. Aux termes de ce régime, les cotisations sont versées par des personnes ayant un emploi dans le secteur de l'éducation (les cotisants), par certains écoles privées et certains organismes ainsi que par la province. Le régime est enregistré au titre de la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario, sous le numéro C008450.

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

Notes afférentes aux états financiers (suite)
pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

b) Capitalisation

La Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario exige que la province, à titre de promoteur du régime, capitalise les prestations calculées aux termes du régime. Le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle triennale.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le crédit dans la Caisse, la moyenne du salaire gagné pendant les cinq meilleures années et l'âge du cotisant. Un coefficient de 90 (âge et années de service) prévoit des rentes non réduites à tout âge. Des rentes de retraite, dans le cas de la retraite anticipée, sont offertes à compter de 55 ans. Les réductions qui s'appliquent généralement aux rentes dans le cas de la retraite anticipée ne sont pas appliquées aux départs en retraite compris entre juin 1986 et août 1989 inclusivement. En outre, l'accumulation de 35 années de service permettra que l'on verse des rentes non réduites à tout âge dans le cas de départs en retraite compris entre juin 1987 et août 1990 inclusivement.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge, sous réserve d'un crédit minimal de 10 ans. Des rentes d'invalidité totale sont versées lorsque la Commission du régime de retraite des enseignants (la Commission) détermine que le cotisant n'est plus en mesure d'assurer sa subsistance. Des rentes d'invalidité partielle sont versées lorsque la Commission détermine que le cotisant n'est plus en mesure d'occuper un emploi dans le seul secteur de l'éducation.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un cotisant et pourraient être offertes au décès d'un retraité. La nature des prestations dépend de la date du décès, selon qu'il est survenu avant ou après le départ en retraite, du lien de parenté entre le demandeur et le participant au régime, ainsi que des services ouvrant droit à pension, selon qu'ils ont été accomplis avant ou après le 31 décembre 1986.

Les prestations peuvent être versées sous la forme d'une rente immédiate ou différée ou d'une somme forfaitaire.

f) Remboursements en cas de départ

Sur demande et sous réserve des dispositions d'immobilisation des cotisations, les remboursements en cas de départ, y compris les intérêts sur les cotisations, sont payables lorsqu'un cotisant cesse d'avoir un emploi dans le secteur de l'éducation.

g) Impôts sur le revenu

La Caisse de retraite des enseignants (la Caisse) est une fiducie enregistrée de retraite en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

h) Fonds d'indexation des pensions de la Caisse de retraite

Le Fonds d'indexation des pensions de la Caisse de retraite des enseignants est un fonds contributif établi en vertu de la Loi sur l'indexation des régimes de retraite en vue de permettre l'indexation au coût de la vie des prestations versées aux retraités aux termes de la Loi. La Commission administre la perception des cotisations et le versement des prestations pour le compte de ce fonds.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les état financiers ont été dressés selon la convention de la permanence du régime et des méthodes, et ils présentent la situation financière de la Caisse en tant qu'entité distincte communiquant de l'information financière, et indépendante du promoteur et des participants du régime. Ces états ont été préparés afin d'aider les participants du régime, et d'autres personnes, à passer en revue les activités de la Caisse au cours de l'exercice à l'étude, mais ils ne reflètent pas les exigences en matière de capitalisation du régime ni les prestations garanties à chacun des participants du régime.

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

Notes afférentes aux états financiers (suite)
pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Cotisations

En 1988, la Caisse a changé sa méthode de comptabilisation des cotisations d'équivalence de la province pour la règle de rattachement à l'exercice, conformément à un règlement de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite.

Selon la Loi, les cotisations d'équivalence de la province, qui sont d'un montant égal aux cotisations salariales correspondantes, sont versées à la Caisse le 1er janvier du second exercice suivant celui au cours duquel les cotisations salariales ont été versées. Auparavant, les cotisations équivalentes étaient comptabilisées dans l'exercice précédant immédiatement celui où la Caisse les reçoit. Par suite de cette modification de la convention comptable, les cotisations d'équivalence de la province sont maintenant comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les cotisations salariales correspondantes sont versées, donc, en réalité, deux ans avant que la Caisse les reçoive effectivement.

Les intérêts sur les cotisations d'équivalence sont maintenant comptabilisés selon la règle de rattachement à l'exercice. Ils courent à partir du 1er juin de l'exercice au cours duquel les cotisations salariales correspondantes ont été versées.

Les chiffres correspondants de 1987 ont été retraités pour tenir compte du changement de convention comptable. La rétroactivité du rattachement à l'exercice a déterminé une augmentation de 282,1 millions de dollars de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 1986, et une augmentation supplémentaire de 23,7 millions et 27,8 millions de dollars de l'actif net pour les exercices 1987 et 1988 respectivement.

Les versements spéciaux de la province sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

c) Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations, y compris les dépenses aux fins des biens immobiliers, sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles ont été engagées. Les montants recouvrés ayant trait aux dépenses en immobilisations sont comptabilisés à titre d'augmentation de l'actif dans l'exercice au cours duquel l'opération est survenue.

d) Placements

Débentures de la province de l'Ontario

Les débentures venant à échéance et les autres fonds excédentaires servent à acheter des débentures de la province de l'Ontario, conformément à l'article 72 de la Loi. Ces débentures sont inscrites au prix coûtant. Comme elles sont non négociables et doivent être détenues jusqu'à échéance, il n'y a pas lieu de les évaluer à leur valeur du marché.

Placements à court terme

Les placements à court terme, d'un an au plus, sont des titres garantis par des banques à charte canadiennes. Ils sont comptabilisés au prix coûtant qui se rapproche de la valeur du marché.

e) Prestations

Les prestations, les remboursements et les virements sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont effectués. Les provisions pour ces montants sont incluses dans le calcul de la dette actuarielle.

3. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Une évaluation actuarielle menée au moins une fois tous les trois ans permet de déterminer si l'actif net disponible pour le service des prestations est suffisant. L'évaluation actuarielle la plus récente, à déposer auprès de la Commission des régimes de retraite de l'Ontario, a été effectuée en date du 31 décembre 1987 par Eckler Associés Ltée, un cabinet d'actuaires-conseils.

L'application de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite pourrait hausser le montant des prestations versées dans certains cas. L'incidence de ces modifications sur les prestations constituées du régime n'est pas reflétée dans la présente note et ne sera pas établie avant qu'un examen actuariel futur ne soit complété.

La dette actuarielle du régime est calculée au moyen d'hypothèses actuarielles afin de prévoir le montant et le calendrier des prestations et des remboursements futurs ainsi que les cotisations des enseignants et les cotisations d'équivalence, et par l'actualisation de ces prestations et cotisations prévues afin de tenir compte de la valeur de rendement de l'argent entre la date d'évaluation et les dates de paiement prévues.

L'excédent actuariel existant au 31 décembre 1987 était inférieur à celui établi par l'évaluation actuarielle menée le 31 décembre 1986; cette diminution est le résultat net de l'expérience du groupe en 1987, de la modification de la méthode de calcul des salaires annuels des enseignants, et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles, y compris celles portant sur les taux d'intérêt à court terme et les taux généraux d'augmentation des salaires.

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

Notes afférentes aux états financiers (suite)
pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

3. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (suite)

Les hypothèses retenues lors de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1987 pour les gains de placement et les taux généraux d'augmentation des salaires sont les suivantes :

	Taux d'intérêt hypothétique sur les placements en débentures durant l'exercice	Taux général hypothétique d'augmentation des salaires
	%	%
1988	11,2	5,0
1989	9,8	5,5
1990	8,4	6,0
1991 et plus tard	7,0	6,0

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 1987 a indiqué ce qui suit :

		(en milliers de $)
Actif actuariel		
Actif net disponible pour le service des prestations, à la valeur comptable		11 956 000
Autres éléments d'actif		85 000
Actif actuariel		12 041 000
Dette actuarielle		
Retraités actuels		2 573 000
Enseignants actifs — valeur actualisée des prestations	15 470 000	
— valeur actualisée du double des cotisations des enseignants	(6 426 000)	9 044 000
Enseignants inactifs		247 000
Autres éléments de la dette		144 000
Dette actuarielle		12 008 000
Excédent		33 000

Étant donné que l'évaluation actuarielle a indiqué qu'un excédent existait au 31 décembre 1987, aucun versement spécial n'est requis selon la Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario.

4. ÉVENTUALITÉ

Des réclamations ont été faites à la Caisse relatives à des mesures de correction entreprises par la Commission en septembre 1986 afin de se conformer à une interprétation juridique de la Loi. Ces mesures ont donné lieu à la réduction d'environ 1 500 pensions sur une base prospective. L'issue de ces réclamations ne peut actuellement être déterminée avec certitude. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Tout règlement sera comptabilisé dans l'exercice au cours duquel les réclamations seront réglées.

CAISSE DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

Notes afférentes aux états financiers (suite)
pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

5. ENGAGEMENTS

Aux termes d'un contrat de location de bureaux, la Caisse s'est engagée à effectuer les paiements minimums suivants :

	(en milliers de $)
1989	1 344
1990	1 344
1991	1 344
1992	1 344
1993	1 791
1994 à 1997	7 163
	14 330

6. MODIFICATIONS PROPOSÉES DU FINANCEMENT DES PRESTATIONS

En janvier 1989, le Trésorier de l'Ontario a annoncé un projet de loi visant à modifier les ententes en matière de capitalisation du régime, indiquant que cette loi prévoie la fusion de la Caisse et du Fonds d'indexation des pensions de la Caisse de retraite des enseignants, la prise en charge par la province de la dette au titre des services passés, le placement graduel des éléments d'actif dans des titres du marché, et une augmentation du taux de cotisation pour la province et pour les cotisants.

7. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour les adapter à la présentation des états financiers de l'exercice 1988.

Aux membres de la Commission du régime de retraite des enseignants
et au ministre de l'Éducation,

J'ai vérifié les états de l'actif net disponible pour le service des prestations et des placements à long terme de la Caisse de retraite des enseignants au 31 décembre 1988, ainsi que les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des frais d'administration de l'exercice clos à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Caisse au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive du changement de la méthode de comptabilisation des contributions d'équivalence de la province de l'Ontario dont il est question à la note 2 b) afférente aux états financiers.

Un rapport sur la vérification a été présenté à la Commission et au ministre de l'Éducation.

J.F. Otterman

Toronto (Ontario)
le 24 février 1989

J.F. Otterman, f.c.a.
Vérificateur provincial adjoint

CENTRE DE FABRICATION AVANCÉE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF	1989	1988
	$	$
Encaisse	398 402	494 836
Comptes clients	371 660	637 063
Travaux en cours	14 114	175 220
Frais payés d'avance	30 209	75 120
Actif à court terme	814 385	1 382 239
Immobilisations (note 4)	546 161	2 094 841
	1 360 546	3 477 080
PASSIF		
Fournisseurs	164 082	790 493
Créditeurs, province de l'Ontario	552 228	565 622
Produit reporté	98 075	26 124
Passif à court terme	814 385	1 382 239
AVOIR		
Réserve pour immobilisations	546 161	2 094 841
	1 360 546	3 477 080

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Approuvé au nom du Conseil

Administrateur

Administrateur

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Conseil d'administration du Centre de fabrication avancée de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Centre de fabrication avancée de l'Ontario au 31 mars 1989 ainsi que les états des résultats d'exploitation, de la réserve pour immobilisations et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Kelly Graham Murphy & Partners

Cambridge (Ontario)
le 19 avril 1989

Comptables agréés

CENTRE DE FABRICATION AVANCÉE DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation
exercice clos le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Revenus		
Revenus de consultation	2 543 491	3 117 946
Recettes provenant de projets de démonstration	152 006	353 373
Intérêts créditeurs	56 463	64 900
	2 751 960	3 536 219
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	2 697 143	4 019 218
Coûts des projets de démonstration	131 357	338 148
Recrutement et transfert	10 263	6 176
Honoraires professionnels et rémunération des experts-conseils	427 223	394 164
Charges locatives et frais de bureau	463 867	855 202
Promotion technologique et voyages	483 933	769 667
Commercialisation et communications	374 177	457 776
Ateliers, séminaires et expositions	14 957	52 724
Location d'équipement et exploitation en temps partagé	47 171	78 010
Services d'entretien	378 647	453 965
Amortissement	1 641 939	2 099 537
Frais de réorganisation	567 574	88 500
Autres	(17 048)	180 567
	7 221 203	9 793 654
Excédent des dépenses sur les revenus	4 469 243	6 257 435
Apports de la province de l'Ontario au titre de l'exploitation	2 827 304	4 157 898
Fonds virés de la réserve pour immobilisations	1 641 939	2 099 537
	4 469 243	6 257 435
	Néant	Néant

Réserve pour immobilisations
exercice clos le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Solde au début	2 094 841	4 162 404
Apports pour immobilisations		
Province de l'Ontario	93 259	29 231
Gouvernement du Canada		2 743
	2 188 100	4 194 378
Virement au compte de résultats (voir ci-dessus)	1 641 939	2 099 537
Solde à la fin	546 161	2 094 841

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

CENTRE DE FABRICATION AVANCÉE DE L'ONTARIO

Évolution de la situation financière
exercice clos le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Provenance (utilisation) des fonds		
Activités d'exploitation :		
Excédent des dépenses sur les revenus	(4 469 243)	(6 257 435)
Apports de la province de l'Ontario au titre de l'exploitation	2 827 304	4 157 898
Fonds virés de la réserve pour immobilisations	1 641 939	2 099 537
	Néant	Néant
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement liés à l'exploitation (voir ci-dessous)	(96 434)	(210 254)
Activités d'investissement :		
Acquisition nette d'immobilisations	(103 423)	(187 378)
Produit de la vente d'immobilisations	10 164	155 404
Subventions d'immobilisation		
Province de l'Ontario	93 259	29 231
Gouvernement du Canada		2 743
	Néant	Néant
Diminution des liquidités au cours de l'exercice	(96 434)	(210 254)
Liquidités au début	494 836	705 090
Liquidités à la fin	398 402	494 836
Analyse de la variation des éléments hors liquidités du fonds de roulement :		
Comptes clients	265 403	92 961
Travaux en cours	161 106	110 284
Frais payés d'avance	44 911	(31 502)
Fournisseurs	(645 923)	(575 687)
Créditeurs, province de l'Ontario	(13 394)	208 565
Produit reporté	91 463	(14 875)
	(96 434)	(210 254)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Notes complémentaires
exercice clos le 31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le présent sommaire des principales conventions comptables du Centre vise à aider le lecteur à comprendre les états financiers ci-joints. Le Centre s'est conformé à ces conventions sur tous les points importants pour les exercices visés :

a) Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs sur les fonds en dépôt sont comptabilisés sur une base d'exercice; ainsi, les intérêts courus mais non encore reçus au 31 mars sont compris dans les présents états financiers.

Les intérêts créditeurs viennent alléger le crédit annuel de fonctionnement reçu de la province de l'Ontario au cours de l'exercice.

CENTRE DE FABRICATION AVANCÉE DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)
exercice clos le 31 mars 1989

PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Investissements en immobilisations

Les coûts des principales acquisitions et améliorations sont capitalisés alors que les frais d'entretien et de réparation qui ne prolongent pas la durée d'utilisation ou n'améliorent pas les actifs visés sont imputés au compte de résultats.

Au moment de la vente ou de la mise hors service d'un actif immobilisé, sa valeur résiduelle et l'amortissement cumulé correspondant à celui-ci sont rayés des comptes et le gain ou la perte qui en découlent sont portés au poste "Amortissement" de l'état des résultats d'exploitation.

L'équipement, le mobilier et les agencements sont amortis selon la méthode linéaire à des taux calculés pour amortir le coût des immobilisations, moins leur valeur de récupération pendant leur durée d'utilisation prévue. Les améliorations locatives sont amorties suivant la méthode linéaire pendant la durée des baux de location respectifs.

c) Comptabilisation du profit

Les revenus et les dépenses sont portés aux comptes compris dans les présents états financiers sur la base d'exercice, c'est-à-dire lorsqu'ils sont gagnés ou engagés. Les revenus reçus mais non encore gagnés sont portés au poste "Produit reporté" du bilan.

d) Apports de la province de l'Ontario

La province de l'Ontario contribue au financement des coûts de fonctionnement et d'immobilisation au moyen d'avances trimestrielles.

Les fonds alloués au fonctionnement servent à financer les dépenses nettes d'exploitation pour la période et sont par conséquent compris dans l'état des résultats d'exploitation. Les subventions d'immobilisation servent à financer le coût d'acquisition, déduction faite des cessions, du matériel techniquement avancé ou d'autres immobilisations. Ces montants sont compris dans l'état de la réserve pour immobilisation et portés aux produits à mesure que l'amortissement des biens correspondants est débité au compte de résultats.

e) Contributions du gouvernement du Canada

Durant l'exercice 1985, le Centre a conclu un accord avec le ministère de l'Expansion industrielle régionale du gouvernement fédéral (MEIR), aux fins de financer, conjointement avec la province de l'Ontario, un centre situé à Windsor, Ontario. Cet accord a pris fin en février.

Les fonds d'exploitation relatifs au fonctionnement du Centre sont considérés comme des sommes engagées au titre d'un contrat de service et figure au poste "Revenus de consultation" dans l'état des résultats d'exploitation. Les fonds d'immobilisation sont compris dans l'état de la réserve pour immobilisations.

f) Travaux en cours

Les travaux en cours consistent en temps de consultation et autres frais relatifs aux projets des clients, à leur valeur nette de réalisation.

g) Régime de retraite

Après un an de service ininterrompu, les employés participent au régime de retraite du Centre; à ce moment-là, l'employeur verse une contribution rétroactive à compter du début de la période d'emploi.

Le Centre impute le coût des rentes à verser aux employés à partir du début de leur période d'emploi, qu'ils y aient un droit acquis ou non à la fin de l'année.

2. MANDAT

Depuis le 17 novembre 1982, le Centre de fabrication avancée de l'Ontario est une société de la Couronne nommée à l'Annexe II, sans capital-actions, en vertu d'une loi du gouvernement de l'Ontario. Il était prévu à l'origine que la période d'exploitation serait de 5 ans et s'achèverait le 15 novembre 1987. Le ministre a prolongé la période d'exploitation jusqu'en décembre 1989.

Le but du Centre est d'accélérer le rythme d'utilisation des techniques avancées de fabrication grâce à des programmes d'information et d'incitation et d'encourager la croissance d'industries de fabrication techniquement avancées qui favorisent la réalisation des objectifs du programme afin d'accroître la productivité et la compétitivité du secteur industriel et commercial de l'Ontario.

Dans une lettre datée du 31 janvier 1988, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie annonçait au Centre la décision du gouvernement de l'Ontario de le privatiser. En conséquence, le Centre a entrepris sa réorganisation et pris les mesures nécessaires pour passer au secteur privé. Il a réduit son personnel, cédé certains éléments d'actif et fermé ses bureaux de Rexdale, Windsor et Peterborough. Les activités du Centre ont été réorientées en vue de sa privatisation. Les coûts de réorganisation non récurrents figurent séparément aux états financiers.

CENTRE DE FABRICATION AVANCÉE DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)
exercice clos le 31 mars 1989

3. ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

a) Le Centre a conclu, pour son local d'exploitation de Cambridge, un contrat de bail net, sans frais d'entretien, qui prend fin en mars 1991. Ce bail prévoit un loyer annuel d'environ 135 000 $. Une grande partie des locaux loués a été sous-louée aux termes d'un contrat qui vient également à échéance le 31 mars 1991.

b) Deux pousuites ont été intentées contre le Centre et celui-ci les conteste.

Bien qu'il ne soit pas possible de prévoir l'aboutissement de ces poursuites dans le cadre desquelles les demandeurs réclament environ 50 000 $, la direction est d'avis que lesdites poursuites n'auront pas d'effets préjudiciables importants sur la situation financière du Centre. Tout montant accordé dans le cadre de ces poursuites sera inscrit au poste des redressements affectés aux exercices antérieurs.

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	1989 Net	1988 Net
Matériel technique	2 541 098	2 233 119	307 979	1 335 536
Matériel de bureau	762 615	592 379	170 236	381 142
Mobilier et agencements	554 987	487 041	67 946	233 148
Améliorations locatives	683 600	683 600		145 015
	4 542 300 $	3 996 139 $	546 161 $	2 094 841 $

CENTRE DE MICROÉLECTRONIQUE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF	1989 $	1988 $
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	100 738	117 787
Débiteurs	234 057	209 945
Travaux en cours		137 725
Frais payés d'avance		75 787
	334 795	541 244
IMMOBILISATIONS (note 2)		1 160 802
	334 795	1 702 046
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	2 555	38 345
Charges à payer	50 252	39 091
Produit comptabilisé d'avance		61 400
Province de l'Ontario	281 988	402 408
	334 795	541 244
FONDS PROPRES		
RÉSERVE POUR IMMOBILISATIONS		1 160 802
	334 795	1 702 046

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Centre de microélectronique de l'Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Centre de microélectronique de l'Ontario au 31 mars 1989 et les états des résultats, de la réserve pour immobilisations et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugé nécessaires dans les circonstances, sauf ce qui est expliqué au paragraphe suivant.

Compris dans les états financiers, les comptes débiteurs totalisant 175 000 $, montant que nous n'avons pas été en mesure de confirmer ou de vérifier d'une autre façon. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer s'il était nécessaire de redresser les comptes débiteurs, les créances irrécouvrables, l'exédent des dépenses sur les revenus de l'exercice et la contribution de la province de l'Ontario.

À notre avis, mis à part les conséquences du redressement que nous avons pu juger nécessaire, s'il y en a, nous aurions été en mesure de nous assurer du solde des comptes débiteurs décrit au paragraphe précédent. Ces états financiers présentent donc fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1989, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ward Malette
Comptables agréés

Nepean (Ontario)
le 26 avril 1989

CENTRE DE MICROÉLECTRONIQUE DE L'ONTARIO

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
REVENUS		
Contrats d'assistance technique et séminaires	640 095	1 216 047
Intérêts créditeurs	33 443	22 590
	673 538	1 238 637
DÉPENSES		
Publicité	7 275	40 952
Créances irrécouvrables	(41 563)	45 507
Entretien des ordinateurs	24 182	201 135
Services de consultants	108 304	263 877
Matériel lié aux contrats	218 291	299 746
Amortissement	305 573	824 916
Location d'équipement	1 004	19 761
Affranchissement	155	51 398
Impression	13 892	85 946
Salaires et avantages sociaux	622 381	1 631 293
Perfectionnement du personnel	3 107	16 855
Fournitures et services	74 945	129 199
Téléphone et loyer	203 979	288 789
Frais de déplacement et d'hébergement	56 333	151 705
Sous-traitance — OCM Technology Inc. (note 4)	470 000	
	2 067 858	4 051 079
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	1 394 320	2 812 442
POSTE EXTRAORDINAIRE (note 5)	1 136 902	
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS DE L'EXERCICE	2 531 222	2 812 442
CONTRIBUTIONS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO (note 3)	2 531 222	2 812 442

Réserve pour immobilisations
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
SOLDE AU DÉBUT	1 160 802	2 002 569
CONTRIBUTIONS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO (note 3)		
Affectées au financement des acquisitions d'immobilisations	4 498	126 750
PRODUIT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS	(134 420)	(143 601)
VIREMENT AU COMPTE DES RÉSULTATS (note 3)	(1 030 880)	(824 916)
	(1 160 802)	(841 767)
SOLDE À LA FIN		1 160 802

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

CENTRE DE MICROÉLECTRONIQUE DE L'ONTARIO

Évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
FONDS PROVENANT (UTILISÉS DANS) DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Contributions de la province de l'Ontario	1 379 922	2 301 851
Rentrées de fonds provenant des clients	733 871	1 099 840
Versements pour frais d'exploitation	(1 722 837)	(3 309 930)
Paiements liés au poste extraordinaire	(441 448)	
Intérêts	33 443	22 590
	(17 049)	114 351
FONDS PROVENANT (UTILISÉS DANS) DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution des sommes affectées aux immobilisations provenant des contributions de la province de l'Ontario	(129 922)	(16 851)
Produit de la cession d'immobilisations	134 420	143 601
Acquisition d'immobilisations	(4 498)	(126 750)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE	(17 049)	114 351
ENCAISSE AU DÉBUT	117 787	3 436
ENCAISSE À LA FIN	100 738	117 787

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Notes complémentaires de l'exercice terminé le 31 mars 1989

C'est à la direction qu'il incombe de dresser les états financiers ci-joints. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables adéquates, la présentation de données fondées sur les meilleurs jugements et estimations selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués d'une manière uniforme et adaptés selon les circonstances.

Dans le but d'aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités, le Centre a développé et maintient un système de contrôle interne efficace qui lui permet, avec un degré raisonnable de certitude, de protéger ses actifs contre les pertes, de diriger ses opérations conformément à l'autorisation de la direction et de produire des données financières fiables pour la préparation de documents financiers fidèles et opportuns.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le matériel et le mobilier sont amortis de façon linéaire à un taux de 20 pour 100 par année. Les taux sont calculés en vue d'amortir le coût des immobilisations, moins la valeur résiduelle, en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement des améliorations locatives est également calculé selon la méthode linéaire, réparti sur la durée des baux en question. De plus, les immobilisations ont été réduites à leur valeur de réalisation nette lors de la cessation des activités.

b) Contributions de la province de l'Ontario

La province de l'Ontario a fourni son apport sans tenir compte de l'origine ou du type de dépenses effectuées. La distribution présentée dans les états financiers est basée sur les acquisitions d'immobilisations et le solde est porté à l'exploitation.

Les contributions affectées aux immobilisations sont portées au compte de la réserve pour immobilisations et sont considérées comme un revenu puisque l'amortissement de ces immobilisations a été imputé aux résultats.

Les contributions affectées à l'exploitation sont comptabilisées comme produits pour l'exercice au cours duquel la province les a accordées. L'excédent des contributions reçues sur les dépenses nettes constitue une dette du Centre à l'égard de la province.

c) Constatation des produits

Les profits liés à l'exécution de contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, qu'il y ait eu facturation ou non, afin de faire correspondre les revenus aux frais encourus.

d) Travaux en cours

Les travaux en cours représentent la valeur de réalisation nette des contrats non encore facturés à la clôture de l'exercice, cette valeur étant exprimée en pourcentage du montant total des contrats.

CENTRE DE MICROÉLECTRONIQUE DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

2. IMMOBILISATIONS

	1989 Valeur comptable nette	1988 Valeur comptable nette
	$	$
Installations techniques		1 041 661
Matériel de bureau		58 651
Mobilier de bureau		42 210
Améliorations locatives		18 280
		1 160 802

En 1989, la provision pour amortissement a été de 305 573 $ (824 916 $ en 1988).

L'espace qu'occupe le Centre a été loué et le bail a expiré le 31 mars 1989.

3. CONTRIBUTIONS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

	1989 $	1988 $
Total des contributions	1 250 000	2 285 000
Montants affectés au financement des acquisitions d'immobilisations	(4 498)	(126 750)
Produit de la cession d'immobilisations	134 420	143 601
	1 379 922	2 301 851
Transfert de la réserve pour immobilisations	1 030 880	824 916
	2 410 802	3 126 767
Excédent des contributions à recevoir de (rembourser à) la province de l'Ontario	120 420	(314 325)
Contributions affectées à l'exploitation	2 531 222	2 812 442

4. CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

Le 27 septembre 1988, le Centre passait un contrat de sous-traitance avec OCM Technology Inc. Le contrat devait expirer le 31 mars 1989 et prévoyait la réalisation de cinq contrats d'assistance technique existant déjà au coût de 470 000 $. Le contrat prévoyait aussi l'utilisation des installations du Centre et d'un certain matériel afin de permettre au sous-traitant d'achever les travaux. Au 31 mars 1989, un des contrats n'était pas encore complété. Bien que le Centre eût pris des dispositions pour que le sous-traitant achève les travaux, si ce dernier avait été dans l'impossibilité d'exécuter le contrat de façon satisfaisante, le Centre aurait été dans l'obligation d'en assurer la réalisation. La direction est d'avis que le sous-traitant pouvait réaliser le contrat d'assistance technique de façon satisfaisante et ainsi libérer le Centre d'obligations financières ou autres.

5. POSTE EXTRAORDINAIRE

Conformément à la directive du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, le Centre a terminé la privatisation et la cessation de ses activités. Au 31 mars 1989, le Centre a effectué la cession de ses immobilisations qui a eu pour résultat une moins-value de cession. De plus, le Centre a versé certaines indemnités de cessation d'emploi à ses employés.

Ces coûts ne faisaient pas partie de l'exploitation normale du Centre mais étaient directement liés à la cessation des activités du Centre.

Sommaire des coûts :	$
Perte sur cession d'immobilisations	725 454
Indemnités de cessation d'emploi	411 448
	1 136 902

6. CESSATION DES ACTIVITÉS

Les activités du Centre ont pris fin le 31 mars 1989 et tous les éléments d'actif, de passif, les obligations et les droits du Centre ont été cédés à Sa Majesté du chef de l'Ontario.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

CENTRE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'ONTARIO

État 1

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989 $	1988 $
Actif à court terme		
Encaisse		270 667
Débiteurs		254 523
Travaux en cours		436 242
Frais payés d'avance		65 249
Créances à long terme échéant à moins d'un an		253 966
Total de l'actif à court terme		1 280 647
Créances à long terme		1 002 354

Immobilisations	Coût $	Amortissement cumulé $		
Terrains	50 000			50 000
Immeubles	1 525 849	275 816		1 250 033
Améliorations locatives	85 474	25 659		59 815
Mobilier	325 380	194 446		130 934
Matériel	2 489 608	1 131 046		1 358 562
Matériel roulant	145 394	103 790		41 604
	4 621 705	1 730 757		2 890 948
				5 173 949

PASSIF

Passif à court terme		
Créditeurs — Comptes clients		322 731
— Province de l'Ontario		184 812
Charges à payer		78 797
Acomptes de clients		440 341
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an		253 966
Total du passif à court terme		1 280 647
Dette à long terme		1 002 354
Total du passif		2 283 001

AVOIR

Réserve pour immobilisations (état 2 a))		2 890 948
Excédent (état 2 b))		Néant
Total de l'avoir		2 890 948
		5 173 949

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état financier.

CENTRE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'ONTARIO

État 2 a)

Réserve pour immobilisations pour l'exercice clos le 31 mars 1989

	1989	1988
	$	$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 890 948	3 511 061
Contributions de la province de l'Ontario (note 1)		55 919
	2 890 948	3 566 980
Transfert des actifs à la province de l'Ontario (note 4)	2 503 739	
Virement au compte des résultats (note 2)	387 209	676 032
	2 890 948	676 032
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		2 890 948

État 2 b)

Excédent pour l'exercice clos le 31 mars 1989

	1989	1988
	$	$
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	Néant	Néant
Excédent au début de l'exercice	Néant	Néant
Excédent à la fin de l'exercice	Néant	Néant

État 3

Résultats d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 1989

	1989	1988
	$	$
Revenus		
Revenus de contrats (y compris recherches/divers)	1 572 239	1 371 899
Revenus de projets de démonstration et de développement	62 008	31 283
Intérêts créditeurs	28 567	30 970
	1 662 814	1 434 152
Dépenses	3 772 157	3 863 455
Excédent des dépenses sur les revenus avant postes ci-dessous	2 109 343	2 429 303
Contributions de la province de l'Ontario à des fins d'exploitation (note 2)	3 327 532	3 104 220
	(1 218 189)	(674 917)
Amortissement	387 209	674 917
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice avant postes extraordinaires	830 980	Néant
Poste extraordinaire (note 3)	830 980	Néant
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	Néant	Néant

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

CENTRE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'ONTARIO

État 4

Dépenses
pour l'exercice clos le 31 mars 1989

	1989	1988
	$	$
Publicité et promotion	102 769	126 193
Créances irrécouvrables	4 154	28 288
Réunions des administrateurs	25 460	15 119
Assurances	56 330	50 612
Perte sur aliénation		431
Services d'entretien et réparations	120 294	101 880
Matériaux, travaux en sous-traitance et prêts de service	444 551	591 447
Impôts municipaux	16 625	16 314
Affranchissement	10 393	13 638
Honoraires professionnels	40 578	45 516
Recrutement et transferts	10 552	37 172
Baux et loyers	129 469	133 353
Traitements et avantages sociaux	2 225 027	2 003 366
Fournitures, livres et frais d'abonnement	155 874	236 791
Téléphone et services publics	143 448	131 933
Outillage	2 270	3 034
Formation et frais de déplacement	253 008	246 376
Frais de placement technique	31 355	81 992
	3 772 157	3 863 455

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état financier.

CENTRE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'ONTARIO

État 5

Évolution de la situation financière pour l'exercice clos le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
FONDS GÉNÉRÉS PAR (ENGAGÉS DANS) LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	Néant	Néant
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Amortissement	387 209	674 917
Transfert de la réserve pour immobilisations	(387 209)	(676 032)
Perte sur aliénation d'immobilisations		431
		(684)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	254 523	(58 849)
Travaux en cours	436 242	(208 676)
Frais payés d'avance	65 249	(1 449)
Créances à long terme échéant à moins d'un an	253 966	(144 113)
Créditeurs — comptes clients	(322 731)	(160 078)
— province de l'Ontario	(184 812)	177 336
Charges à payer	(78 797)	24 490
Acomptes de clients	(440 341)	345 291
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an	(253 966)	144 113
	(270 667)	117 381
FONDS GÉNÉRÉS PAR (ENGAGÉS DANS) LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Contributions de la province de l'Ontario au titre d'immobilisations		55 919
Achat d'immobilisations		(55 817)
Produit d'aliénation d'immobilisations		582
		684
FONDS GÉNÉRÉS PAR (ENGAGÉS DANS) LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution des créances à long terme	1 002 354	187 538
(Diminution) des dettes à long terme	(1 002 354)	(187 538)
	Néant	Néant
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(270 667)	118 065
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	270 667	152 602
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	Néant	270 667

Les notes complémentaires font partie intégrante du présent état financier.

Notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont amorties de façon linéaire sur leur durée estimative de vie utile; les taux annuels retenus sont les suivants :

Immeubles	5 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel	20 %
Matériel roulant	30 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée du bail.

b) Contributions de la province de l'Ontario :

Les contributions affectées aux dépenses d'immobilisation sont déduites du total des contributions de la province, le solde étant utilisé pour l'exploitation.

Les contributions d'exploitation sont assimilées à des revenus pour la période au cours de laquelle elles ont été consenties par la province. Les intérêts des placements à court terme effectués à même l'excédent de trésorerie sert à réduire le montant annuel des contributions d'exploitation consenties par la province au cours de l'exercice.

Les contributions pour immobilisations sont portées au compte de la réserve constituée à cet effet et assimilées à un revenu, l'amortissement des actifs ainsi acquis étant imputé à l'exploitation.

c) Les travaux en cours sont comptabilisés au moindre de leur coût, ou de leur valeur nette de réalisation.

CENTRE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'ONTARIO

Notes complémentaires (suite)
pour l'exercice clos le 31 mars 1989

2. CONTRIBUTIONS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

	1989 $	1988 $
Total des contributions	3 838 395	2 668 919
Moins : Montant affecté aux immobilisations		55 919
	3 838 395	2 613 000
Ajouter : Virement du compte de la réserve pour immobilisations	387 209	676 032
	4 225 604	3 289 032
Moins : Excédent à rembourser à la province de l'Ontario	898 072	184 812
Contribution aux frais d'exploitation de l'exercice	3 327 532	3 104 220

3. POSTE EXTRAORDINAIRE

Le poste extraordinaire comprend les coûts liés à la fermeture du Centre.

Indemnités de cessation d'emploi	704 104 $
Résiliation du bail	91 932
Frais d'assurances	34 944
	830 980 $

4. FERMETURE DU CENTRE

En janvier 1989, le gouvernement de l'Ontario a décidé de mettre fin aux activités du Centre de technologie agricole et alimentaire de l'Ontario le 31 mars 1989, date représentant la fin de la période d'exploitation autorisée du Centre.

Tous les actifs du Centre ont été transférés au gouvernement de l'Ontario le 31 mars 1989 selon les directives du ministre chargé de l'application de la Loi de 1982 sur les centres de technologie.

Les actifs et les dettes transférés le 31 mars 1989 s'établissent comme suit :

Fonds de roulement	
Encaisse	570 171 $
Débiteurs	372 667
	942 838
Moins les créditeurs et charges à payer	44 755
Fonds de roulement net transféré	898 083
Immobilisations (à la valeur comptable)	2 503 739
Total des actifs transférés à la province de l'Ontario	3 401 822 $

5. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

CENTRE DE TECHNOLOGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE L'ONTARIO

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Centre de technologie agricole et alimentaire de l'Ontario et aux ministères de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, et de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario,

Nous avons vérifié le bilan du Centre de technologie agricole et alimentaire de l'Ontario au 31 mars 1989 ainsi que l'état de la réserve pour immobilisations, l'état des résultats d'exploitation, l'état des dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Chrysler Shillington & Co.

Chatham (Ontario)
le 27 juin 1989

Chrysler Shillington & Co.
Comptables agréés

CENTRE DE TECHNOLOGIE DES PIÈCES AUTOMOBILES DE L'ONTARIO

ÉTAT 1

Bilan
au 28 février 1989

ACTIF

	1989 $	1988 $
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à terme	191 673	791 583
Comptes débiteurs	121 368	268 425
Comptes débiteurs du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie	204 000	
Frais payés d'avance		1 515
	517 041	1 061 523
Immobilisations (notes 1 et 3)		
Prix coûtant		296 582
Moins amortissement cumulé		165 833
		130 749
	517 041	1 192 272

PASSIF

Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	236 123	136 658
Produits reportés	2 594	14 669
À payer à la province de l'Ontario (note 2)	278 324	910 196
	517 041	1 061 523

CAPITAUX PROPRES

Réserves pour immobilisations — État 2		130 749
	517 041	1 192 272

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Centre de technologie des pièces automobiles de l'Ontario
et au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
de la province de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Centre de technologie des pièces automobiles de l'Ontario au 28 février 1989 ainsi que les états des réserves pour immobilisations et des résultats d'exploitation pour la période terminée à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 28 février 1989, ainsi que les résultats de ses opérations pour la période terminée à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Touche Ross & Co.

St. Catharines (Ontario)
le 28 mars 1989

TOUCHE ROSS & CO.
Comptables agréés

CENTRE DE TECHNOLOGIE DES PIÈCES AUTOMOBILES DE L'ONTARIO

ÉTAT 2

Réserves pour immobilisations
pour les onze mois terminés le 28 février 1989

	1989 $	1988 $
Solde au début de la période	130 749	202 451
Contribution de la province de l'Ontario (note 1)	394	73 758
	131 143	276 209
Virement au compte d'exploitation	32 846	96 977
Éléments d'actif aliénés au cours de la période	1 736	
Transfert d'éléments d'actif au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (à la valeur comptable nette)	22 281	42 667
Valeur comptable nette des éléments d'actif vendus à OCAPT Inc.		
Éléments d'actif radiés au cours de la période		5 816
	131 143	145 460
Solde à la fin de la période		130 749

ÉTAT 3

Résultats d'exploitation
pour les onze mois terminés le 28 février 1989

	1989 $	1988 $
Recettes		
Frais recouvrés	702 771	2 112 627
Intérêts créditeurs	61 817	59 586
	764 588	2 172 213
Dépenses d'exploitation		
Traitements et avantages sociaux	710 091	1 535 746
Frais de voyage et de séjour	96 577	202 335
Recrutement et transfert	15 182	18 678
Services de fabrication et amélioration de la productivité	135 465	160 002
Innovation technologique	69 121	1 338 165
Services de commercialisation et de soutien	37 819	335 993
Matériel éducatif et de formation	95 878	122 465
Promotion	50 228	114 622
Location	32 232	181 136
Fournitures et services de bureau	108 815	166 445
Créances irrécouvrables		15 119
Amortissement	32 846	96 977
	1 384 254	4 287 683
Excédent des dépenses d'exploitation sur les recettes	619 666	2 115 470
Frais d'abandon des activités		
Indemnité de départ	217 394	
Règlement du bail	50 000	
Perte due à la vente d'éléments d'actif à OCAPT Inc.	29 836	
	297 230	
Excédent des dépenses totales sur les recettes	916 896	2 115 470
Contribution de la province de l'Ontario (note 2)	916 896	2 115 470
Pourcentage des frais d'exploitation recouvrés (intérêts créditeurs, frais d'abandon des activités et amortissement exclus)	52,0 %	50,4 %

Voir les notes afférentes aux états financiers.

CENTRE DE TECHNOLOGIE DES PIÈCES AUTOMOBILES DE L'ONTARIO

ÉTAT 4

Notes afférentes aux états financiers
pour les onze mois terminés le 28 février 1989

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Le résumé suivant des principales conventions comptables du Centre vise à faciliter la compréhension des états financiers.

i) Généralités

Le Centre prépare ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière que l'exercice précédent.

ii) Amortissement

Le Centre a pour politique d'amortir ses immobilisations au taux de 20 % par année, selon la méthode linéaire.

iii) Contribution de la province de l'Ontario

La province de l'Ontario a fourni son apport sans tenir compte de l'origine ou du type de dépenses effectuées. Le montant des dépenses en capital est déduit de l'apport total de la province, et le solde est affecté à l'exploitation.

Les apports aux fins d'immobilisation sont portés au crédit des réserves pour immobilisations et sont traités comme des recettes lorsque les amortissements des actifs concernés sont imputés à l'exploitation.

2. CONTRIBUTION DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

	1989 $	1988 $
Contribution totale au cours de la période	621 000	2 240 000
Ajouter :		
Fonds virés des réserves pour immobilisations	32 846	96 977
Aliénation d'éléments d'actif	1 736	
Valeur comptable nette des éléments d'actif vendus à OCAPT Inc.	74 280	
	729 862	2 336 977
Déduire :		
Sommes affectées aux immobilisations	394	73 758
Sommes affectées à l'exploitation	916 896	2 115 470
Transfert au compte en fiducie conformément à la convention de vente	400 000	
Montant payé à la province pour les éléments d'actif vendus à OCAPT Inc.	44 444	
	1 361 734	2 189 228
Excédent (des dépenses sur la contribution) ou de la contribution sur les dépenses	(631 872)	147 749
Sommes à payer à la province de l'Ontario au début de la période	910 196	762 447
Sommes à payer à la province de l'Ontario à la fin de la période	278 324	910 196

3. IMMOBILISATIONS

Le 28 février 1989, la grande partie du mobilier et de l'équipement a été vendue 44 444 $ à OCAPT Inc., une société privée. Les éléments d'actif ont été retirés des réserves pour immobilisations à leur valeur comptable nette de 74 280 $. Le surplus de mobilier et d'équipement a été retourné au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et crédité aux réserves pour immobilisations à leur valeur comptable nette de 22 281 $.

4. ABANDON DES ACTIVITÉS

À compter du 28 février 1989, le Centre a cessé ses activités et tous les contrats en cours ont été pris en charge par OCAPT Inc., une société privée, en vertu d'une convention de vente.

CENTRE DE TECHNOLOGIE DES PIÈCES AUTOMOBILES DE L'ONTARIO

ÉTAT 4

Notes afférentes aux états financiers (suite)
pour les onze mois terminés le 28 février 1989

5. CONVENTION DE VENTE

L'achat et la vente conclus entre OCAPT Inc., une société privée, et le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, une société de la Couronne, prennent effet le 28 février 1989. La convention de vente prévoit un transfert de fonds du compte du Centre au compte en fiducie afin que, combiné aux comptes débiteurs moins les comptes créditeurs, le total ne dépasse pas 232 000 $. Cette somme, ajoutée aux 400 000 $ transférés le 28 février 1989, constituera le total convenu de 632 000 $ pour le compte en fiducie. Tout montant excédant cette somme au compte du Centre sera retourné au trésorier de l'Ontario.

CENTRE DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	$	$
Encaisse et dépôts à court terme	6 013 714	2 426 008
Sommes à recevoir de la province de l'Ontario	179 368	2 767 638
Autres	45 803	29 807
Placements à long terme	2 049 809	3 158 510
Immobilisations (note 3)	65 933	92 484
	8 354 627	8 474 447

PASSIF ET AVOIR PROPRE

Comptes créditeurs et charges à payer	12 223	35 879
Réserve pour la recherche et le développement (note 4)	730 221	653 584
Avoir propre	7 612 183	7 784 984
	8 354 627	8 474 447

Poursuite des activités (note 1)

Engagements (note 5)

Approuvé par le Conseil,

Administrateur

Administrateur

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de la province de l'Ontario
et au Conseil d'administration du Centre de technologie minière et forestière de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan du Centre de technologie minière et forestière de l'Ontario au 31 mars 1989 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'avoir propre et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Centre au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Sudbury (Ontario)
le 24 avril 1989

Thorne Ernst & Whinney
Comptables agréés

CENTRE DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE DE L'ONTARIO

Revenus et dépenses
exercice clos le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Revenus		
Intérêts sur les dépôts à terme	552 008	229 175
Revenus de placement	124 654	140 408
Autres revenus	103 315	116 770
	779 977	486 353
Dépenses		
Administration	1 118 584	1 193 431
Amortissement	35 886	49 050
	1 154 470	1 242 481
	374 493	756 128
Apports de la province de l'Ontario (note 2)	374 493	756 128
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	—	—

Avoir propre
exercice clos le 31 mars 1989

PLACEMENTS

	1989 $	1988 $
Solde au début de l'exercice	7 692 500	5 986 250
Ajouter		
Apport de la province de l'Ontario (note 2)	1 916 637	3 560 000
Gain sur la vente de placements à long terme		264 813
	9 609 137	9 811 063
Déduire		
Virement à la réserve pour la recherche et le développement	446 637	198 500
Remboursements de placements à long terme remis à la province de l'Ontario	214 250	817 063
Provisions pour la moins-value	1 402 000	1 103 000
	2 062 887	2 118 563
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	7 546 250	7 692 500

IMMOBILISATIONS

Solde au début de l'exercice	92 484	91 351
Apport de la province de l'Ontario (note 2)	9 335	50 553
Vente d'immobilisations		(370)
Virement à l'exploitation (note 2)	(35 886)	(49 050)
Solde à la clôture de l'exercice	65 933	92 484
TOTAL DE L'AVOIR PROPRE	7 612 183	7 784 984

CENTRE DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE DE L'ONTARIO

Évolution de la situation financière
exercice clos le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
EXPLOITATION		
Apports de la province de l'Ontario (note 2)	1 711 722	2 793 490
Diminution des sommes à recevoir de la province de l'Ontario	2 588 270	182 601
Diminution des comptes créditeurs et des charges à payer	(23 656)	(28 946)
Diminution (augmentation) des autres éléments d'actif	(15 996)	1 770
	4 260 340	2 948 915
PLACEMENTS		
Acquisition de placements à long terme	(507 549)	(1 792 509)
Produit des placements à long terme	214 250	817 063
Dépenses liées à la recherche et au développement	(370 000)	(288 279)
Acquisition d'immobilisations	(9 335)	(50 553)
	(672 634)	(1 314 278)
AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	3 587 706	1 634 637
Encaisse et dépôts à court terme au début de l'exercice	2 426 008	791 371
ENCAISSE ET DÉPÔTS À COURT TERME À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	6 013 714	2 426 008

Notes afférentes aux états financiers
exercice clos le 31 mars 1989

SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Apports de la province de l'Ontario

Les apports pour les dépenses de fonctionnement sont comptabilisés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel la province s'engage à les fournir.

Les apports aux fins des immobilisations sont portés au crédit de l'avoir propre (immobilisations). L'amortissement annuel est porté en diminution de l'avoir propre, puis est viré au compte d'exploitation.

Les apports au programme de placement sont portés au crédit de l'avoir propre (placements).

(b) Placements à long terme

Les placements à long terme sont évalués au prix coûtant, déduction faite des provisions pour la moins-value. Les revenus de placement sont inscrits à l'état des revenus et dépenses selon la comptabilité de caisse. Les gains et les pertes sur l'aliénation de placements ainsi que les provisions pour la moins-value sont inscrits à l'état de l'avoir propre (placements), au cours de l'exercice où ils se matérialisent.

(c) Recherche et développement

Les dépenses consacrées à des projets de recherche et de développement sont imputées à la réserve constituée à cet égard au cours de l'exercice où ces dépenses sont engagées.

(d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. Elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Améliorations locatives	20 %
Matériel de bureau	20 %
Mobilier de bureau	20 %

CENTRE DE TECHNOLOGIE MINIÈRE ET FORESTIÈRE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
exercice clos le 31 mars 1989

1. POURSUITE DES ACTIVITÉS

Le Centre a été créé par le gouvernement de la province de l'Ontario conformément aux dispositions de la Loi de 1982 sur les centres de technologie pour promouvoir et améliorer l'application des techniques courantes et ce, pour une période de cinq ans venant à échéance en 1987 (puis prolongée jusqu'au 31 mars 1989).

Les présents états financiers ont été dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise, convention qui repose sur l'hypothèse que le Centre poursuivra ses activités tout au long de l'exercice postérieur au 31 mars 1989 en tant qu'entreprise exploitée activement.

L'application de la convention de la permanence de l'entreprise suppose le maintien de l'appui au chapitre du financement et de la gestion que le gouvernement de la province de l'Ontario apporte au Centre. Au 24 avril 1989, le Centre n'avait obtenu aucune indication officielle de la part de la province quant aux intentions de cette dernière, et il poursuit donc ses activités.

2. APPORTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

	1989 $	1988 $
Total des apports	2 830 306	3 986 921
Déduire les apports affectés à l'avoir propre		
Placements	1 916 637	3 560 000
Immobilisations	9 335	50 553
	1 925 972	3 610 553
Remboursements des placements remis à la province de l'Ontario	214 250	817 063
	1 711 722	2 793 490
	1 118 584	1 193 431
Virement de l'avoir propre (immobilisations)	35 886	49 050
	1 154 470	1 242 481
Déduire le revenu gagné	779 977	486 353
Apport à l'exploitation	374 493	756 128

3. IMMOBILISATIONS

	1989			1988
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Améliorations locatives	69 711	64 079	5 632	7 321
Matériel de bureau	139 027	82 729	56 298	75 128
Mobilier de bureau	136 829	132 826	4 003	10 035
	345 567	279 634	65 933	92 484

4. RÉSERVE POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

	1989 $	1988 $
Solde au début de l'exercice	653 584	743 363
Virement de l'avoir propre (placements)	446 637	198 500
Dépenses	(370 000)	(288 279)
Solde à la clôture de l'exercice	730 221	653 584

5. ENGAGEMENTS

Le Centre a affecté un montant d'environ 6 200 000 $ sur les fonds figurant à l'avoir propre (placements) et cet engagement se concrétisera si les négociations débouchent sur des accords satisfaisants et si les questions juridiques sont tranchées.

Le Centre occupe ses locaux actuels en vertu d'un bail qui expirera le 14 décembre 1992. Le loyer des locaux est d'environ 60 000 $ par année.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements à court terme	45 897	55 683
Débiteurs et contribution à recevoir	695	397
	46 592	56 080

PASSIF ET EXCÉDENT		
Provision pour indemnités impayées	1 344	318
Cotisations perçues d'avance	360	465
Cotisations non gagnées	4 146	3 344
Avances du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	15	15
	5 865	4 142
Excédent	40 727	51 938
	46 592	56 080

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Commission,

Gordon Hill
Président

Hector Delaney
Membre

À la Commission de l'assurance-récolte de l'Ontario et
au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan de la Commission de l'assurance-récolte de l'Ontario au 31 mars 1989 et l'état des recettes et dépenses ainsi que de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1 afférente aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D.F. Archer

Toronto (Ontario)
le 24 juillet 1989

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DE L'ONTARIO

Recettes et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Cotisations et contribution au Régime de l'assurance-récolte :		
Cotisations des assurés	19 087	18 384
Contribution du gouvernement du Canada	19 087	18 384
	38 174	36 768
Intérêts créditeurs	6 488	3 952
Frais d'administration assumés par la province (note 2)	4 636	4 338
	49 298	45 058
Dépenses		
Indemnités (15 800 demandes; 5 889 demandes en 1988)	55 661	15 011
Frais d'administration (note 2)	4 636	4 338
	60 297	19 349
(Insuffisance)/excédent des recettes sur les dépenses	(10 999)	25 709

Excédent de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début	51 938	26 316
Redressement de la provision pour indemnités de l'exercice antérieur	(212)	(87)
	51 726	26 229
(Insuffisance)/excédent des recettes sur les dépenses	(10 999)	25 709
Solde à la fin	40 727	51 938

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de la Commission ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, exception faite des frais d'administration qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée de façon à accorder 30 jours supplémentaires pour le paiement des biens et des services se rapportant à l'exercice écoulé.

(b) Provisions pour indemnités impayées

À la fin de chaque exercice, la Commission évalue le montant des demandes d'indemnités encore à régler. Toute différence entre le montant prévu et le montant des indemnités effectivement versées est inscrite dans l'état de l'excédent de l'exercice subséquent, et non dans l'état des recettes et dépenses; en effet, la Commission estime que ce montant ne doit pas figurer aux résultats d'exploitation de l'exercice en cours.

(c) Cotisations perçues d'avance

Ce poste comprend les cotisations perçues d'avance pour l'assurance de diverses récoltes lorsque la date limite de demande d'assurance est après le 31 mars 1989. La Commission autorise les assurés à annuler leur contrat avant cette date limite et leur rembourse alors le montant de la cotisation.

(d) Cotisations non gagnées

Ce poste comprend les cotisations perçues au titre de l'assurance des récoltes de blé d'hiver et de fruits. Ces produits étant récoltés après le 31 mars 1989, les indemnités afférentes sont versées après la clôture de l'exercice. Toutefois, les demandes d'assurance doivent être présentées avant la clôture des comptes et, par conséquent, les contrats ne peuvent être annulés et la Commission ne rembourse aucune cotisation.

2. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les traitements, avantages sociaux et autres frais d'administration de la Commission sont assumés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et figurent dans l'état des recettes et dépenses.

3. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

La rémunération des membres de la Commission pour l'exercice 1989, totalise 28 157 $.

4. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En raison des pluies torrentielles dans le sud du Comté d'Essex pendant l'année-récolte 1989, la Commission s'attend à des pertes au titre de certaines denrées assurées, notamment les tomates de conditionnement et le soya. Toutefois, il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer avec exactitude l'étendue de ces pertes.

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et dépôts à court terme	10 322	38 929

PASSIF

Cotisations des agriculteurs (annexe) (note 3)	2 282	19 602
Subventions gouvernementales (note 3)	8 040	19 327
	10 322	38 929

Voir l'annexe ci-jointe et les notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Commission,

Keith P. — Président

Elland Powers — Membre

À la Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan de la Commission de stabilisation des revenus agricoles de l'Ontario au 31 mars 1989 et l'état des rentrées et des sorties de fonds pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 mars 1989 ainsi que ses rentrées et sorties de fonds, selon les conventions comptables énoncées dans la note 1 afférente aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D.F. Archer

Toronto (Ontario)
le 14 juin 1989

D.F. Archer, f.c.a.
Vérificateur provincial

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Rentrées et sorties de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Rentrées de fonds :		
Cotisations des agriculteurs (note 3) y compris les intérêts créditeurs	1 290	3 350
Subventions de la province de l'Ontario (note 3)		24 500
Frais d'administration assumés par la province (note 2)	2 082	1 918
Intérêts créditeurs	1 202	471
Recettes diverses	39	6
	4 613	30 245
Sorties de fonds :		
Frais d'administration (note 2)	2 082	1 918
Paiements de stabilisation		
1982-1984 :		
Soya		1
1985-1987 :		
1985 : Orge	12	197
Maïs	174	2 828
Soya	10	92
Haricots blancs	1	642
1986 : Orge	329	
Canola	421	
Maïs	10 445	
Avoine	109	
Soya	698	5 373
Blé d'hiver	334	1 923
Paiements anticipés (note 3)	(5 005)	5 225
1983-1987 :		
1984 : Pommes		39
Remboursement de cotisations versées par les agriculteurs y compris les intérêts créditeurs (note 3)	18 610	849
Remboursement des subventions pour les céréales	5 000	
	33 220	19 087
(Insuffisance) excédent des rentrées sur les sorties de fonds	(28 607)	11 158
Encaisse et dépôts à court terme, au début	38 929	27 771
Encaisse et dépôts à court terme, à la fin	10 322	38 929

Voir l'annexe ci-jointe et les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

ANNEXE

Tableau des soldes relatifs aux cotisations des agriculteurs par régime au 31 mars 1989

Régime de stabilisation	Solde au début	Cotisations	Intérêts	Total partiel (cotisations et intérêts)	Rembourse-ments	Solde à la fin
			(en milliers de dollars)			
1985-1987						
Céréales	19 298		1 260	1 260	18 466	2 092
1983-1987						
Pommes	134		10	10	144	
1986-1988						
Pommes de terre .	170	5	15	20		190
	19 602	5	1 285	1 290	18 610	2 282

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité

La Commission utilise la méthode de la comptabilité de caisse, sous réserve des modifications suivantes :

(i) En ce qui concerne les frais d'administration, la comptabilité est modifiée de façon à accorder 30 jours supplémentaires pour le paiement des biens et des services se rapportant à l'exercice écoulé.

(ii) En ce qui concerne les subventions gouvernementales, la comptabilité est modifiée de façon à accorder 30 jours supplémentaires pour l'encaissement des subventions se rapportant à l'exercice écoulé.

2. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les traitements, les avantages sociaux et les autres frais d'administration de la Commission assumés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation figurent dans l'état des rentrées et des sorties de fonds. En voici le détail.

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	802	739
Transports et communications	76	78
Services	940	1 026
Fourniture et matériel	264	75
Total des frais remboursés par la province	2 082	1 918

3. RÉGIMES DE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Les régimes de stabilisation des revenus agricoles sont régis par les dispositions de règlements promulgués en vertu de la *Loi sur la stabilisation des revenus agricoles*. Il existe actuellement des régimes pour les denrées suivantes : céréales (maïs, soya, haricots blancs, blé d'hiver, orge, avoine, canola), les pommes de terre de consommation immédiate et les pommes. Il s'agit de régimes à participation volontaire destinés à offrir une certaine stabilité de revenu aux agriculteurs de l'Ontario lorsque les prix du marché sont anormalement bas. Des subventions de stabilisation du gouvernement fédéral couvrent la différence entre le prix du marché et 90 pour 100 du prix moyen pour les cinq années précédentes, ajusté en fonction de la variation des coûts de production. De la même façon, il existe des régimes provinciaux de soutien des prix agricoles, établis sur la base de 90 à 95 pour 100 du prix moyen du marché, calculé sur une période de 5 ans. Toutefois, en ce qui concerne l'année de ventes 1987, les subventions de stabilisation du gouvernement fédéral pour les céréales ont été fixées à 100 pour 100 du prix moyen du marché pour les cinq années précédentes, ajusté en fonction de la variation des coûts de production. Par conséquent, le régime provincial pour les céréales n'a eu à verser aucun paiement de soutien pour l'année de ventes 1987.

En règle générale, les cotisations des agriculteurs sont perçues d'avance et sont calculées de façon à représenter environ un tiers des subventions de stabilisation, conformément aux dispositions de l'article 6(3) de la *Loi sur la stabilisation des revenus agricoles*. La province de l'Ontario verse les deux autres tiers.

Les deux tiers des fonds pour les subventions de stabilisation proviennent de subventions de la province et l'autre tiers, des cotisations versées par les agriculteurs. En ce qui concerne les régimes pour les céréales, plutôt que de verser aux agriculteurs leur quote-part d'un tiers et de demander le paiement des cotisations pour l'année suivante, la Commission conserve la quote-part des agriculteurs et la comptabilise au poste des cotisations pour l'année suivante.

Dans l'état des rentrées et sorties de fonds, les cotisations versées par les agriculteurs au régime pour les céréales n'incluent pas la quote-part des cotisations des agriculteurs que la Commission conserve et comptabilise au poste des cotisations pour l'année suivante. Les sorties de fonds n'incluent pas le tiers versé par les agriculteurs pour le soutien des prix. Pour l'exercice 1989, ce montant est d'environ 3,8 millions de dollars.

Depuis l'exercice 1988, les paiements anticipés de stabilisation ne sont plus imputés à des régimes spécifiques. Auparavant, ces versements étaient comptabilisés comme des paiements en vertu des régimes auxquels ils se rapportent. Le crédit au titre des paiements anticipés de l'exercice 1989 correspond à une diminution des paiements de stabilisation de l'exercice par rapport aux paiements anticipés de l'exercice 1988.

Le régime pour les céréales des années de ventes 1985 à 1987 s'est terminé au cours de l'exercice, éliminant donc le besoin de conserver la quote-part des agriculteurs pour la comptabiliser au poste des cotisations pour l'année suivante. Cela a entraîné un remboursement des cotisations versées par les agriculteurs, y compris les intérêts créditeurs.

4. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

La rémunération des membres de la Commission pour l'exercice 1989, totalise 1 751 $.

COMMISSION DE TRANSPORT

Bilan au 31

Actif

	1988 $	1987 $
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	5 544 714	2 369 755
Débiteurs	17 268 323	16 915 071
Somme due du régime de retraite mixte		7 583 410
Matériaux et fournitures	12 672 810	10 554 808
Frais payés d'avance	600 440	628 633
	36 086 287	38 051 677
Placements à long terme — au prix coûtant		
Obligations d'État (cours du marché : 38 253 000 $; 30 765 000 $ en 1987)	37 938 705	29 674 531
Autres éléments d'actif — au prix coûtant		
Fonds d'autoassurance (note 4) (cours du marché : 2 463 000 $; 2 137 000 $ en 1987)	2 462 335	2 128 279
Concessions d'autobus	297 679	297 679
Participations à Telesat Canada	150 000	150 000
Frais de régime de retraite reportés (note 3)	4 626 020	2 694 724
	7 536 034	5 270 682
Placements immobiliers — au prix coûtant moins amortissement cumulé (annexe 1)	185 220 330	176 513 976
	266 781 356	249 510 866

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom de la Commission,

Commissaire

Président

ONTARIO NORTHLAND

consolidé
décembre 1988

Passif et fonds propres

	1988 $	1987 $
Passif à court terme		
Fournisseurs et frais courus	23 191 047	19 823 779
Produit reporté (note 6)	1 075 716	1 272 956
Provision pour fonds d'autoassurance (note 4)	2 462 335	2 128 279
Dette à long terme		
Emprunt de la province de l'Ontario ne portant pas intérêt	35 207 935	35 207 935
Fonds propres de la province de l'Ontario		
Surplus d'apport	18 357 776	20 772 165
Bénéfices non répartis	186 486 547	170 305 752
	204 844 323	191 077 917
	266 781 356	249 510 866

À la Commission de transport Ontario Northland et
au ministre du Développement du Nord

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Commission de transport Ontario Northland au 31 décembre 1988, les états des résultats consolidés, des bénéfices non répartis consolidés, du surplus d'apport consolidé et de l'évolution de la situation financière consolidée de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 décembre 1988, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D.F. Archer

Toronto (Ontario)
le 9 juin 1989

D.F. Archer, f.c.a.
Vérificateur provincial

COMMISSIO[illegible]E TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

	1988 $	1987 $
Recettes d'exploitation		
Commerciale (annexe 3)	93 091 805	90 285 299
Non commerciale (annexe 4)	17 738 645	15 595 650
Total des recettes d'exploitation	110 830 450	105 880 949
Dépenses d'exploitation		
Commerciale (annexe 3)	83 205 726	80 290 330
Non commerciale (annexe 4)	39 803 894	37 685 672
Total des dépenses d'exploitation	123 009 620	117 976 002
Perte d'exploitation avant postes suivants	12 179 170	12 095 053
Produit financier		
Intérêts débiteurs	(169 576)	(203 337)
Intérêts créditeurs	4 254 310	3 531 632
Profit de la vente d'obligations		284 640
Produit financier net	4 084 734	3 612 935
Perte nette avant le remboursement du gouvernement	8 094 436	8 482 118
Remboursement du gouvernement (annexe 2 et note 5)	24 275 231	24 773 935
Bénéfice net de l'exercice	16 180 795	16 291 817

Bénéfices non répartis consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

	1988 $	1987 $
Solde à l'ouverture de l'exercice	170 305 752	154 013 935
Plus le bénéfice net de l'exercice	16 180 795	16 291 817
Solde à la clôture de l'exercice	186 486 547	170 305 752

Surplus d'apport consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

	1988 $	1987 $
Solde à l'ouverture de l'exercice	20 772 165	22 832 714
Ajouter : — Acquisition d'Air-Dale Limited (note 8)	500 100	
— avion norOntair et équipement correspondant		20 690
— Dépenses en immobilisations de The Owen Sound Transportation Company, Limited		33 405
	21 272 265	22 886 809
Déduire : frais d'amortissement de l'exercice	2 914 489	2 114 644
Solde à la clôture de l'exercice	18 357 776	20 772 165

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Évolution de la situation financière consolidée pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

	1988 $	1987 $
Activités d'exploitation		
Fonds provenant de (utilisés pour) l'exploitation (voir ci-dessous)	429 496	(8 799 916)
Remboursement du gouvernement	24 275 231	24 773 935
	24 704 727	15 974 019
Activités de financement		
Remboursement en capital de la province	500 100	54 095
Activité d'investissement		
Placement net en immobilisations	(21 904 278)	(13 038 074)
Achat d'obligations	(8 131 750)	(6 913 125)
Acquisition d'Air-Dale Limited (note 8)	(500 100)	
Produit de la vente d'obligations		1 504 750
Produit de la vente d'immobilisations	922 850	550 586
Remboursement sur le régime de retraite mixte (avances)	7 583 410	(7 056 981)
	(22 029 868)	(24 952 844)
Augmentation (dimunition) de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice	3 174 959	(8 924 730)
Encaisse et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice	2 369 755	11 294 485
Encaisse et placements à court terme à la clôture de l'exercice	5 544 714	2 369 755
Fonds provenant de (utilisés pour) l'exploitation tirés comme suit :		
Perte nette avant le remboursement du gouvernement	(8 094 436)	(8 482 118)
Ajouter (déduire) :		
Amortissement	9 886 957	8 043 199
Amortissement et profit de la vente d'obligations	(132 424)	(401 127)
Profit de la vente d'immobilisations	(26 272)	(112 143)
Augmentation des débiteurs	(353 252)	(2 343 245)
Augmentation de matériaux, fournitures et frais payés d'avance	(2 089 809)	(4 940 072)
Augmentation des créditeurs	3 367 268	2 305 182
Amortissement du produit reporté	(197 240)	(174 868)
Augmentation des frais de régime de retraite reportés	(1 931 296)	(2 694 724)
Fonds provenant de (utilisés pour) l'exploitation	429 496	(8 799 916)

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

ANNEXE 1

Placements immobiliers au 31 décembre 1988

	1988	1987
	$	$
Chemin de fer — voies	111 116 575	109 514 298
— immeubles	21 100 389	20 675 531
— équipement	40 869 914	40 673 625
Télécommunications	52 843 192	55 520 021
Autobus	2 662 488	2 315 162
Bateaux	927 413	927 413
norOntair — avions	15 942 700	15 542 700
— autres	3 940 188	3 940 188
Star Transfer Limited — véhicules	1 557 999	1 881 825
— autres	1 002 085	987 118
The Owen Sound Transportation Company, Limited — navires	9 898 933	9 898 933
— autres	380 938	380 938
Placements immobiliers bruts	262 242 814	262 257 752
Moins amortissement cumulé	107 560 983	100 936 803
Placements immobiliers nets	154 681 831	161 320 949
Travaux en cours	30 538 499	15 193 027
	185 220 330	176 513 976

ANNEXE 2

Remboursement du gouvernement pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

	1988	1987
	$	$
De la province de l'Ontario		
Ligne secondaire Cochrane-Moosonee	7 870 004	8 410 509
Grande ligne du train de voyageurs	5 993 035	5 750 070
Northlander (note 5)	4 057 715	3 921 904
Services aériens — norOntair	4 338 347	4 573 597
Traversier de Moosonee	66 561	34 468
	22 325 662	22 690 548
The Owen Sound Transportation Company, Limited	(30 359)	67 387
Remboursement total du gouvernement provincial	22 295 303	22 757 935
Remboursement du gouvernement fédéral (note 5)	1 979 928	2 016 000
Remboursement total du gouvernement (note 5)	24 275 231	24 773 935

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

ANNEXE 3

Exploitation commerciale pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

	1988 $	1987 $
Services de transport ferroviaire		
Recettes	44 792 443	44 309 711
Dépenses	44 596 306	40 885 360
Bénéfice d'exploitation	196 137	3 424 351
Télécommunications		
Recettes (note 7)	37 823 330	36 190 536
Dépenses	26 951 955	28 513 618
Bénéfice d'exploitation	10 871 375	7 676 918
Services d'autobus		
Recettes	4 149 923	3 862 927
Dépenses	4 469 499	4 050 776
Perte d'exploitation	(319 576)	(187 849)
Services de transport/de messagerie		
Recettes	5 917 785	5 457 548
Dépenses	6 554 031	6 225 265
Perte d'exploitation	(636 246)	(767 717)
Services maritimes (North Bay)		
Recettes	272 911	312 457
Dépenses	512 724	489 144
Perte d'exploitation	(239 813)	(176 687)
Installations touristiques (Hannah Bay)		
Recettes	135 413	152 120
Dépenses	121 211	126 167
Bénéfice d'exploitation	14 202	25 953
Total de l'exploitation commerciale		
Recettes d'exploitation	93 091 805	90 285 299
Dépenses d'exploitation	83 205 726	80 290 330
Bénéfice d'exploitation	9 886 079	9 994 969

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

ANNEXE 4

Exploitation non commerciale
pour l'exercice clos le 31 décembre 1988

	1988 $	1987 $
Services de trains de voyageurs		
Recettes	5 587 690	5 116 233
Dépenses	23 290 411	22 546 520
Perte d'exploitation	17 702 721	17 430 287
Remboursement du gouvernement	19 900 682	20 098 483
Profit net d'exploitation	2 197 961	2 668 196
Services aériens (norOntair)		
Recettes	7 620 778	6 154 203
Dépenses	11 947 104	10 712 083
Perte d'exploitation	4 326 326	4 557 880
Remboursement du gouvernement	4 338 347	4 573 597
Profit net d'exploitation	12 021	15 717
Services maritimes (Owen Sound)		
Recettes	4 456 325	4 226 501
Dépenses	4 425 966	4 293 888
(Profit) perte d'exploitation	(30 359)	67 387
Remboursement du gouvernement	(30 359)	67 387
Services maritimes (Moosonee)		
Recettes	73 852	98 713
Dépenses	140 413	133 181
Perte d'exploitation	66 561	34 468
Remboursement du gouvernement	66 561	34 468
Total de l'exploitation non commerciale		
Recettes d'exploitation	17 738 645	15 595 650
Dépenses d'exploitation	39 803 894	37 685 672
Perte d'exploitation	22 065 249	22 090 022
Remboursement du gouvernement	24 275 231	24 773 935
Profit net d'exploitation	2 209 982	2 683 913

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers consolidés.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 décembre 1988

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive, Star Transfer Limited et The Owen Sound Transportation Company, Limited.

b) Matériaux et fournitures

À l'exception de l'utilisation des voies ferroviaires, tous les matériaux et fournitures sont indiqués au prix coûtant. L'utilisation des voies ferroviaires est indiquée à sa valeur d'utilisation prévue.

c) Placements immobiliers et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût d'achat.

Les immobilisations sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie probable.

Les durées de vie probables des principales catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Voies — Grande ligne et lignes secondaires de	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Navires	30 ans
Équipement de télécommunication	15 ans
Avions	10 ans
Bateaux	20 ans
Véhicules	3 ans
Autobus	10 ans

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour les coûts de certaines immobilisations destinées à l'exploitation désignée non commerciale par la province. La Commission comptabilise ces immobilisations à leur coût d'origine et ajoute un crédit compensatoire au surplus d'apport. L'amortissement annuel de ces immobilisations est comptabilisé comme une réduction au surplus d'apport.

d) Impôts sur le revenu

Comme sociétés de la Couronne de la province, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées de l'impôt sur le revenu et par conséquent, il n'y a aucune provision pour impôt au compte des résultats.

2. MODIFICATION COMPTABLE DE LA DURÉE D'UTILISATION PRÉVUE

Au cours de 1988, la Commission a réexaminé la durée de vie utile restante de ses immobilisations en voies ferroviaires et a fait baisser la durée de vie probable de telles immobilisations d'un échelon de 20 à 200 ans à un échelon de 20 à 50 ans. Par suite de cette réduction, les dépenses d'amortissement pour 1988 sont majorées de 1 934 000 $ et le revenu net est diminué par le même montant.

3. RÉGIME DE RETRAITE

La Commission est fiduciaire du régime de retraite mixte de tout le personnel permanent.

Le coût net des prestations du régime de retraite est établi de façon actuarielle en se fondant sur les évaluations les plus précises que possible de la direction et en utilisant la méthode des prestations prévues réparties au prorata des durées de service des employés. Le coût net des prestations de retraite comprend l'amortissement, sur les durées restantes de service des cotisants, du surplus initial net du régime et des prestations gagnées en 1988. L'actif du régime de retraite a été établi en fonction d'une valeur du marché reconnaissant pour base la différence entre les valeurs marchandes et comptables à la fin de chaque année et sur une période de cinq ans.

La part de la Commission du coût net des prestations gagnées par les employés au cours de l'exercice est de 1 268 451 $. En 1988, la Commission a contribué un montant de 3 199 747 $. L'excédent de la contribution par rapport au coût net des prestations gagnées est inscrit au bilan au poste de régime de retraite reportés.

Au 31 décembre 1988, l'évaluation actuarielle qui avait été préparée à des fins de comptabilité révélait un surplus de 10 168 000 $, ce qui représente l'excédent de l'actif du régime, soit de 188 538 000 $, sur les prestations du régime à payer, soit de 178 370 000 $. Cette évaluation tient compte d'un taux d'intérêt prévu sur les actifs du régime de 7,5 % et des augmentations de salaire prévues de 5,5 %.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
31 décembre 1988

4. AUTOASSURANCE

La Commission suit une politique d'autoassurance pour les dégâts occasionnés par le déraillement de matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Les contributions annuelles versées à ce fonds d'assurance comprennent une prime de 100 000 $ payée par la Commission en plus de revenus de placement réalisés par l'actif du fonds.

5. REMBOURSEMENT DU GOUVERNEMENT

Conformément au protocole d'entente établi entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines, certaines activités d'exploitation de la Commission ont été désignées non commerciales et reçoivent des subventions annuelles d'exploitation dont les détails se retrouvent à l'annexe 2.

La subvention pour l'exploitation ferroviaire non commerciale,c'est-à-dire, ligne secondaire et grande ligne du train de voyageurs Cochrane-Moosonee, permet à la Commission de réaliser un taux annuel de rendement égal au moindre des taux de 9,325 % ou du taux réel de rendement réalisé sur le total de l'exploitation commerciale de la Commission pour le même exercice. Pour toutes les autres activités d'exploitation non commerciales indiquées à l'annexe 2, le montant des subventions est égal aux pertes d'exploitation de l'exercice. Une partie de cette subvention en ce qui a trait aux pertes d'exploitation du train de service aux voyageurs entre North Bay et Toronto est reçue de l'Agence de tranpsort national du Canada sous l'article 261 de la Loi du chemin de fer.

6. PRODUIT REPORTÉ

En 1985, la Commission a reçu un remboursement de 1 740 000 $ pour les pertes en revenu occasionnées par les modifications apportées à certains circuits téléphoniques interurbains. Cette somme est amortie au moyen d'imputations aux résultats au cours des huit années qui restent de l'accord initial.

7. ACCORD SUR LE REVENU DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Commission a conclu des accords de partage de revenu avec Bell Canada et Northern Telephone Limited, filiales de Bell Canada Entreprises Inc. Ces accords peuvent être résiliés par l'un ou l'autre des parties à la suite d'un préavis de 180 jours et de 60 jours respectivement. Environ 73 % (74 % en 1987) des revenus provenant des télécommunications reposent sur ces accords.

8. ACQUISITION D'AIR-DALE LIMITED

En 1988, la Commission a acheté Air-Dale Limited. Lors de l'achat, les principaux avoirs de la compagnie étaient les suivants : des licences aériennes commerciales, des certificats d'exploitation ainsi qu'un personnel de vol expérimenté. Suite à cet achat, la Commission, par l'entremise de norOntair, fournit désormais des services de transport aérien, et Air-Dale Limited est devenue une compagnie inactive.

9. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

a) Fermetures de mines

En mars 1989, l'un des principaux clients de la Commission a annoncé qu'à compter de mars 1990, il cessait ses opérations à deux de ses mines situées dans le Nord de l'Ontario. Le trafic à ces deux mines représentait environ 23 pour cent du revenu de la Commission provenant du transport ferroviaire.

b) Achat d'un nouveau traversier

Le 28 février 1989, la Owen Sound Transportation Company Limited a acheté un second traversier pour fins d'usage dans ses opérations. Les coûts d'acquisition, de transport et de remise à neuf du navire en cause s'élèvent à environ 9 millions de dollars. Tous ces coûts seront payés par la Commission de transport Ontario Northland, laquelle sera ensuite remboursée à cet égard par le ministère du Développement du Nord et des Mines, selon le protocole d'entente établi entre ce dernier et la Commission.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour le présent exercice.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Bilan
au 31 décembre 1988

ACTIF	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	223 725	364 555
Placements (note 3)	3 909 313	3 039 124
Autres éléments d'actif (note 4)	347 274	267 838
Immobilisations (note 5)	27 778	30 629
	4 508 090	3 702 146
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 8)	158 947	138 590
Partie des paiements futurs aux requérants relevant de l'annexe 1 pour demandes d'indemnités antérieures échéant dans moins d'un an (note 6)	1 187 000	950 000
Contrats de location-acquisition (note 14)	5 011	6 577
Dépôts nets (note 7)	30 956	27 637
	1 381 194	1 122 804
Valeur actualisée estimative des paiements futurs aux requérants relevant de l'annexe 1, moins la partie échéant dans moins d'un an (note 6)	10 476 000	9 270 000
	11 857 914	10 392 804
Dette non provisionnée (note 15)	(7 349 824)	(6 690 658)
	4 508 090	3 702 146

Au nom de la Commission,

Robert G. Elgie
Administrateur

Alan D. Wolfson
Administrateur

La Commission des accidents du travail
et au ministre du Travail,

J'ai vérifié le bilan de la Commission des accidents du travail au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et, à l'exception de l'adoption de la méthode de comptabilisation de certains placements, dont il est question à la note n° 2 aux états financiers, ces principes comptables ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
le 21 avril 1989

D.F. Archer, F.C.A.,
Le vérificateur provincial

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Rapport de l'actuaire-conseil sur l'évaluation du passif actuariel de la caisse des accidents relevant de l'annexe 1 de la Commission des accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 1988

La valeur actualisée estimative des indemnités, pensions, prestations d'aide médicale et frais de réadaptation futurs relevant de l'article 54 et accordés aux requérants relevant de l'annexe 1, victimes d'accidents survenus au plus tard le 31 décembre 1988, qui s'élève à 11,663 milliards de dollars, a été calculée par les actuaires de la Commission après consultation avec notre cabinet. Nous estimons que les hypothèses admises dans cette évaluation sont adéquates et que les méthodes utilisées sont conformes aux principes actuariels reconnus. Nous avons vérifié les calculs là où nous l'avons jugé nécessaire. Nous avons également examiné les données sur lesquelles étaient fondés ces calculs et nous les avons trouvées suffisantes aux fins d'évaluation et conformes aux états financiers de la Commission.

La valeur actualisée susmentionnée tient compte des allocations de réadaptation relevant de l'article 54 de la Loi, dont la valeur actualisée estimative s'élève à 200 millions de dollars. Les évaluations précédentes n'ont pas tenu compte de ces allocations. Comme dans les évaluations précédentes cette valeur actualisée ne tient pas compte des demandes d'indemnités futures pour maladies professionnelles ni des frais administratifs futurs.

La valeur actualisée susmentionnée tient compte des indemnités estimatives à verser au cours des années futures à la suite d'accidents survenus au plus tard le 31 décembre 1988. On estime que la partie de ces indemnités qui seront versées en 1989 s'élèvera à environ 1,187 milliard de dollars. On a calculé ce montant d'après les hypothèses à long terme appropriées au calcul de la valeur actualisée au moyen d'une méthode simplifiée. Il ne s'agit pas d'une prévision des indemnités qui seront effectivement versées en 1989, celles-ci étant fonction de facteurs à court terme.

L'évaluation a été faite conformément aux dispositions de la Loi sur les accidents du travail en vigueur au 1er janvier 1989. Une provision globale suffisante a été constituée pour couvrir les augmentations éventuelles du plafond des gains assurables et du niveau des pensions ainsi que des indemnités d'invalidité temporaire conformément à la Loi. Cette provision a été calculée d'après un taux de rendement net annuel de 3 % sur les placements, selon l'hypothèse où il faudra se servir du revenu de placements dépassant ce taux pour provisionner les augmentations des indemnités liées à l'inflation.

Cette évaluation ne tient pas compte des modifications qui pourraient être apportées à la *Loi sur les accidents du travail* par le projet de loi n° 162, lequel est présentement devant l'Assemblée législative.

Sauf dans les cas susmentionnés, les méthodes et hypothèses utilisées dans cette évaluation sont conformes à celles dont on s'est servie dans l'évaluation précédente, compte tenu de l'évolution des tendances en matière d'indemnisation. Nous présenterons l'exposé complet des méthodes et hypothèses utilisées dans cette évaluation dans le rapport détaillé que nous soumettrons à la Commission sur cette évaluation.

À notre avis et compte tenu de ce qui précède, la somme de 11,663 milliards de dollars inscrite au 31 décembre 1988 représente une provision raisonnable pour couvrir les coûts futurs des indemnités, des pensions, des prestations d'aide médicale et des frais de réadaptation relevant de l'article 54 et accordées aux requérants relevant de l'annexe 1, en fonction des accidents survenus au plus tard le 31 décembre 1988.

Samuel Eckler, F.S.A., F.I.C.A.

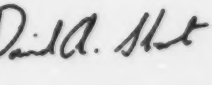

David A. Short, F.S.A., F.I.C.A.

Actuaires auprès du cabinet
Eckler Partners Ltd.

le 21 avril 1989

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

État des revenus et dépenses
Exercice clos le 31 décembre 1988

	1988			1987
	Auto-assurance	Principe d'assurance responsabilité collective	Total	Total
		(en milliers de dollars)		
REVENUS				
Cotisations (note 9)	176 600	2 200 662	2 377 262	2 091 929
Placements (note 11)	238	315 776	316 014	272 713
	176 838	2 516 438	2 693 276	2 364 642
DÉPENSES				
Indemnités				
— Indemnités payées (note 10)	153 599	1 470 868	1 624 467	1 463 509
— Provision pour l'augmentation de la valeur actualisée estimative des paiements futurs aux requérants relevant de l'annexe 1				
— Modifications législatives (note 6 b))				
— exercice courant		46 000	46 000	
— exercices précédents		154 000	154 000	
— Situation existante		1 243 000	1 243 000	1 096 000
— Valeur totale des indemnités/pensions	153 599	2 913 868	3 067 467	2 559 509
Frais administratifs et autres (note 12)	23 239	261 736	284 975	288 613
	176 838	3 175 604	3 352 442	2 848 122
Excédent des dépenses sur les revenus		(659 166)	(659 166)	(483 480)
Dette non provisionnée, début de l'exercice		(6 690 658)	(6 690 658)	(6 207 178)
Dette non provisionnée, fin de l'exercice		(7 349 824)	(7 349 824)	(6 690 658)

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

État de l'évolution de la situation financière
Exercice clos le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION		
Excédent des dépenses sur les revenus après augmentation des provisions actuarielles	(659 166)	(483 480)
Postes n'entraînant pas de sorties de fonds :		
Amortissement des pertes matérialisées et non matérialisées sur les placements	15 351	6 446
Amortissement des escomptes sur les placements	(83 279)	(59 214)
Amortissement des immobilisations	5 618	2 707
Provision pour l'augmentation de la valeur actualisée estimative des paiements futurs aux requérants relevant de l'annexe 1	1 443 000	1 096 000
(Augmentation) diminution d'autres éléments d'actif	(85 587)	318 011
Augmentation d'autres éléments de passif à court terme	28 394	85 889
	664 331	966 359
PLACEMENTS		
Acquisition de placements à long terme	1 673 523	683 600
Produit de la vente de placements à long terme ou produit à leur échéance	(455 378)	(342 887)
	1 218 145	340 713
(Diminution) augmentation nette des placements à court terme	(555 751)	613 157
Liquidités nettes placées	662 394	953 870
Acquisition d'immobilisations	2 767	15 220
	665 161	969 090
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE	(830)	(2 731)
VARIATION DES PLACEMENTS À COURT TERME UTILISÉS POUR FINANCER L'EXPLOITATION	(140 000)	250 000
Encaisse, début de l'exercice	364 555	117 286
Encaisse, fin de l'exercice	223 725	364 555
Encaisse		
Encaisse	3 725	4 555
Effets du marché monétaire	220 000	360 000
	223 725	364 555

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers
le 31 décembre 1988

1. NATURE DE L'EXPLOITATION

La Commission des accidents du travail est un organisme de la Couronne constitué en vertu d'une loi adoptée en 1914 et des modifications subséquentes.

La Commission répartit les employeurs en deux groupes conformément à la *Loi*, soit les annexes 1 et 2 :

L'annexe 1 comprend les industries dont les employeurs doivent verser des cotisations à la caisse des accidents de la Commission des accidents du travail. L'annexe 2 comprend les employeurs qui s'assurent eux-mêmes. La Commission des accidents du travail s'occupe de régler les indemnités, les prestations d'aide médicale et les pensions, et de payer les frais de réadaptation pour le compte de ces derniers qui doivent la rembourser des frais qu'elle a engagés.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Placements

i) Obligations et hypothèques

Les obligations et les hypothèques sont comptabilisées à la fraction non amortie du coût. Dans le cas des hypothèques, la fraction non amortie du coût est rajustée en fonction des remboursements du capital.

Les gains (pertes) matérialisés sur la vente d'obligations et d'hypothèques sont reportés et amortis jusqu'à l'échéance du titre vendu ou sur 20 ans, selon la période la plus courte.

ii) Actions

Les placements en actions sont comptabilisés au coût d'achat avec un rajustement pour la valeur marchande*. Ce rajustement est calculé selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes; les gains (pertes) matérialisés sur la vente d'actions sont reportés et amortis sur une période de 7 ans. Les gains (pertes) en valeur marchande non matérialisés sont intégrés au revenu et inclus dans la valeur de l'actif en fonction de la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes sur une période de 7 ans.

iii) Biens immobiliers

Les biens immobiliers (parts dans un consortium financier en biens immobiliers) sont comptabilisés au coût d'achat avec une provision pour la valeur marchande*, en fonction de la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes.

Les gains et pertes matérialisés ainsi que non matérialisés sont reportés et amortis sur une période de 10 ans.

iv) Valeurs mobilières à court terme

Il s'agit de valeurs mobilières de marché financier qui arrivent à échéance moins de 12 mois après la date de leur achat et sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût.

Les gains et pertes sur les ventes sont intégrés au revenu au cours de la période où ils sont matérialisés.

v) Conversion des devises étrangères

Les opérations de placements en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en cours au moment où la transaction a lieu. Aux fins d'évaluation, les placements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au taux de change en cours au moment du bilan. Les gains et pertes sur change sur les placements à long terme sont amortis et apparaissent dans leur valeur comptable sur une période de sept ans.

**L'adoption en 1988 de la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes constitute un changement dans les conventions comptables par rapport à la méthode précédente de comptabilisation au coût uniquement. L'incidence des résultats pour l'année précédente ne s'étant pas traduite de façon matérielle, le changement de la convention comptable n'a pas été effectué rétroactivement.*

Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées au coût d'acquisition. Les bâtiments, le matériel, les améliorations locatives et les véhicules automobiles sont amortis en fonction de leur durée de vie probable selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Revenu provenant des cotisations

Le revenu provenant des cotisations a été calculé en fonction des masses salariales estimatives et réelles des employeurs. À la fin de l'exercice, on établit un compte de régularisation pour tenir compte du revenu supplémentaire prévu, du fait que les masses salariales réelles sont plus élevées que les montants estimés.

Contrats de location

Les contrats de location se divisent en location-acquisition et location-exploitation. Les contrats de location-acquisition confèrent au locataire presque tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué et figurent à l'actif du bilan avec mention au passif de l'obligation correspondante. L'actif est amorti sur la vie utile du bien et la dette est remboursée sur la durée du contrat de location. Pour les contrats de location- exploitation, les frais de location appropriés sont portés au poste des dépenses à mesure qu'ils sont engagés.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers (suite)
le 31 décembre 1988

3. PLACEMENTS

	1988		1987	
	(en milliers de dollars)			
	Valeur comptable	Valeur marchande	Valeur comptable	Valeur marchande
Placements à long terme				
Obligations	2 216 994	2 199 119	1 854 490	1 841 145
Hypothèques	474 014	458 540	424 970	424 970
Titres de participation				
Biens immobiliers	95 468	100 561	38 873	39 261
Actions ordinaires — Canada	512 326	527 161	106 466	103 567
— Étranger	70 031	66 471	62 033	59 788
Fraction non amortie des pertes matérialisées, déduction faite des gains à la vente de placements	10 806		22 431	
	3 379 639	3 351 852	2 509 263	2 468 731
Placements à court terme				
Marché monétaire — Canada	92 119	92 121	483 066	483 066
— Étranger	390 893	390 478		
Revenu de placements à recevoir	46 662	46 662	46 795	46 795
	3 909 313	3 881 113	3 039 124	2 998 592

4. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Revenu de cotisations et amendes à recevoir	193 402	89 575
Cotisations et autres montants à recevoir	139 534	171 093
Éléments de retraite aux employés payés d'avance	12 083	5 418
Dépenses réglées d'avance	2 255	1 752
	347 274	267 838

5. IMMOBILISATIONS

	1988			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement
	(en milliers de dollars)			%
Terrains	6 754		6 754	
Bâtiments	11 185	7 094	4 091	2½
Améliorations locatives	5 206	3 494	1 712	10
Matériel*	34 310	19 826	14 484	20*
Véhicules automobiles	1 728	991	737	25
	59 183	31 405	27 778	

**Comprend les contrats de location-acquisition (prix coûtant de 11 353 $), amortis sur la vie utile de l'élément d'actif.*

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers (suite)
le 31 décembre 1988

6. VALEUR ACTUALISÉE ESTIMATIVE DES PAIEMENTS FUTURS AUX REQUÉRANTS RELEVANT DE L'ANNEXE 1

a) La valeur actualisée estimative des paiements futurs aux requérants relevant de l'annexe 1 (11,663 milliards de dollars) est calculée annuellement par l'actuaire de la Commission et vérifiée par un actuaire-conseil indépendant.

Cette somme comprend des provisions pour les demandes d'indemnités faites à la Commission au 31 décembre 1988 inclusivement et pour les accidents qui ont eu lieu le 31 décembre 1988 ou avant cette date mais qui n'ont pas été signalés à ce moment-là.

Comme pour les années précédentes, aucune provision n'a été prévue pour les frais d'administration futurs des demandes d'indemnités actuelles ou pour les coûts des demandes d'indemnités futures pour accident de travail ou maladie professionnelle antérieur au 31 décembre 1988.

La partie des paiements échéant au cours des 12 prochains mois (1,187 milliard de dollars) figure séparément au bilan (950 millions de dollars en 1987).

b) La provision extraordinaire de 200 millions de dollars se rapporte aux coûts extraordinaires pour la réadaptation de certains travailleurs qui ont été blessés en 1988 ou au cours des années précédentes. Auparavant, aucune provision n'avait été inclue dans le total du passif. (Les actuaires estiment que s'il y en avait eu une au 31 décembre 1986, les frais auraient été de 29 millions de dollars en 1987 par rapport à 46 millions de dollars en 1988).

c) Aucune estimation des paiements futurs aux requérants de l'annexe 2 n'est portée dans les états financiers, car il s'agit d'une obligation des employeurs relevant de l'annexe 2 et non de la Commission.

7. ANNEXE 2

La Commission évalue les dossiers d'indemnisation et verse les indemnités aux travailleurs relevant de l'annexe 2 comme à ceux de l'annexe 1 et facture aux employeurs relevant de l'annexe 2 les indemnités ainsi payées en plus des frais d'administration connexes. Les employeurs de l'annexe 2 sont principalement les employeurs gouvernementaux comme la province, les municipalités, les bibliothèques publiques, les conseils scolaires, ainsi que les employeurs d'industries interprovinciales, comme les sociétés de chemins de fer, de navigation, de transport aérien international et de téléphone.

En outre, certains employeurs relevant de l'annexe 2 sont tenus de verser des cotisations à une caisse spéciale pour couvrir les frais extraordinaires de leur groupe (p. ex. fonds de secours). La Commission demande à ces employeurs de lui verser un cautionnement. Elle place les sommes ainsi reçues qui portent intérêt à un taux fixé d'avance.

Au 31 décembre 1988, le bilan comprend les sommes suivantes relativement aux employeurs relevant de l'annexe 2 :

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Sommes détenues pour ces employeurs :		
Encaisse	1 475	
Placements (valeur marchande au 31 décembre 1988 : 19 913 $)	19 707	15 323
Sommes devant être payées par ces employeurs :		
À recevoir	9 774	12 314
	30 956	27 637

Puisque les employeurs relevant de l'annexe 2 sont tenus de payer tous les coûts d'indemnisation actuels et futurs, la Commission n'établit aucune provision pour les paiements futurs des employeurs de l'annexe 2 relatifs aux demandes d'indemnités antérieures. En outre, elle ne tient pas compte des indemnités futures qu'elle devra payer et pour lesquelles elle sera intégralement remboursée et dédommagée des frais administratifs et autres.

8. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Comptes créditeurs et charges à payer	85 163	68 932
Congés de maladie et vacances	32 990	28 871
Chèques émis et non encaissés	40 794	40 787
	158 947	138 590

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers (suite)
le 31 décembre 1988

9. REVENU PROVENANT DES COTISATIONS

	1988			1987
	Auto-assurance	Principe d'assurance responsabilité collective	Total	Total
		(en milliers de dollars)		
Revenu provenant des cotisations	176 427	2 280 951	2 457 378	2 122 014
Amendes	173	87 594	87 767	64 009
Créances irrécouvrables		(102 404)	(102 404)	(52 438)
Tarification par incidence*		(65 479)	(65 479)	(41 655)
	176 600	2 200 662	2 377 262	2 091 929

**La Commission des accidents du travail fait appel à la tarification par incidence depuis 1953 grâce à un système de rabais et de surcharges en fonction de l'incidence des accidents et des coûts. En 1983, la Commission mettait sur pied une méthode de tarification par incidence (CAD–7) pour l'industrie de la construction. Elle introduisait une nouvelle méthode expérimentale de tarification par incidence (NMETI) en 1984, qui est sans cesse améliorée. Pour les employeurs n'appartenant pas à un groupe de taux du secteur de la construction, l'adhésion à la NMETI est optionnelle.*

Dans la mesure du possible, elle établit des provisions pour couvrir les redressements futurs en fonction des résultats de l'exercice courant et des exercices antérieurs. Cependant, pareillement à ce qui se passe normalement dans l'industrie de l'assurance, on prévoit qu'à long terme les rabais et surcharges en vertu de ces programmes s'équilibreront.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers (suite)
le 31 décembre 1988

10. INDEMNITÉS PAYÉES

	1988			1987
	Auto-assurance	Principe d'assurance responsabilité collective	Total	Total
	(en milliers de dollars)			
Indemnités temporaires	66 367	610 328	676 695	593 155
Prestations d'aide médicale	19 580	187 222	206 802	179 385
Frais de réadaptation	15 728	199 186	214 914	192 643
Pensions des travailleurs	42 796	396 865	439 661	426 750
Indemnités pour personnes à charge	9 128	80 160	89 288	73 812
	153 599	1 473 761	1 627 360	1 465 745
Moins : recouvrements provenant de tierces parties*		2 893	2 893	2 236
	153 599	1 470 868	1 624 467	1 463 509

**Les indemnités réclamées aux tierces parties responsables d'un accident de travail sont déduites des indemnités payées dès qu'elles sont touchées.*

Les différentes catégories d'indemnités sont définies ci-dessous :

Indemnités temporaires

Indemnités versées aux travailleurs blessés pour compenser une perte de salaire temporaire résultant d'un accident de travail.

Prestations d'aide médicale

Comprend les honoraires versés aux professionnels de la santé, aux médecins et aux établissements de soins qui traitent les travailleurs blessés.

Frais de réadaptation

Comprennent les sommes versées aux travailleurs pendant qu'ils participent à un programme de réadaptation professionnelle et celles versées aux organismes qui offrent des services de réadaptation médicale et professionnelle.

Pensions des travailleurs

Pensions versées aux travailleurs qui ont subi des lésions invalidantes partielles ou totales permanentes.

Indemnités pour personne à charge

Indemnités versées aux personnes à charge des travailleurs qui sont morts des suites d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers (suite)
le 31 décembre 1988

11. REVENU DE PLACEMENTS

	1988			1987
	Auto-assurance	Principe d'assurance responsabilité collective	Total	Total
	(en milliers de dollars)			
Revenu de placements	2 347	332 382	334 729	281 548
Plus/moins :				
Amortissement des pertes matérialisées	(4)	(3 402)	(3 406)	(6 446)
Amortissement des gains non matérialisés (déduction faite des pertes sur change)		(11 945)	(11 945)	
Frais d'administration		(813)	(813)	(577)
Frais de gestion de placements		(446)	(446)	
Intérêts sur les dépôts	(2 105)		(2 105)	(1 812)
	238	315 776	316 014	272 713

12. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES DÉPENSES

Les frais d'exploitation totaux de la Commission des accidents du travail s'élevaient à :

	1988			1987
	Auto-assurance	Principe d'assurance responsabilité collective	Total	Total
	(en milliers de dollars)			
Administration	23 239	196 654	219 893	227 785
Prévention des accidents		39 454	39 454	38 699
Engagements sanctionnés par la loi		25 628	25 628	22 129
	23 239	261 736	284 975	288 613

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers (suite)
le 31 décembre 1988

12. a) FRAIS D'ADMINISTRATION*

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Salaires et avantages sociaux	163 468	135 682
Déplacements et entretien des véhicules	3 725	4 191
Fournitures et services	5 727	6 554
Equipement, amortissement compris	13 490	21 499
Charges locatives nettes	14 608	13 571
Communications et publications	14 956	12 482
Divers	6 158	7 034
	222 132	201 013
Moins les frais d'administration imputés à :		
Annexe 2	23 239	19 803
Centre de réadaptation de Downsview	1 426	1 522
Placements	813	577
	25 478	21 902
Montant net imputé à l'état des revenus et dépenses	196 654	179 111

**Incluant le traitement et les dépenses du conseil d'administration (357 $ en 1988 et 270 $ en 1987).*

12. b) DÉPENSES POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
PAR CATÉGORIE		
Salaires et avantages sociaux	23 598	22 654
Déplacements et entretien des véhicules	3 073	3 107
Fournitures et services	1 068	789
Equipement, amortissement compris	1 236	1 167
Charges locatives nettes	2 318	2 251
Communications et publications	8 552	7 246
Divers	(391)	1 485
	39 454	38 699
PAR ASSOCIATION DE SÉCURITÉ		
Association ontarienne de la sécurité dans la construction	9 229	9 079
Electrical Utilities Safety Association of Ontario	1 893	1 732
Association de prévention des accidents dans l'industrie forestière	1 563	1 428
Association pour la sécurité à la ferme inc.	965	942
Association des services de soins et des services de santé et de sécurité au travail	1 815	1 805
Association pour la prévention des accidents industriels	15 853	15 353
Association pour la prévention des accidents dans les mines ontariennes	2 236	2 151
Ontario Pulp & Paper Makers Safety Association	732	677
Association de sécurité dans les transports de l'Ontario	1 362	1 289
	35 648	34 456
Office d'information sur la santé et la sécurité au travail	3 806	4 243
	39 454	38 699

Le 24 janvier 1989, un projet de loi modifiant la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (Projet de Loi 208) a été déposé à la législature par le ministre du Travail. Les différentes modifications proposées comprenaient la création d'un organisme sur la santé et la sécurité en milieu de travail qui superviserait les associations de sécurité (à l'exception de l'Association pour la sécurité à la ferme inc.), l'Office d'information sur la santé et la sécurité au travail et le Centre de santé et sécurité des travailleurs et des travailleuses de la Fédération du travail de l'Ontario.

La Commission des accidents du travail et le Trésor provincial pourvoiront au financement de cet organisme. Aucune augmentation du niveau de financement actuel n'est prévue pour le moment et lors du transfert des programmes de la Commission des accidents du travail au nouvel organisme.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers (suite)
le 31 décembre 1988

12. c) ENGAGEMENTS SANCTIONNÉS PAR LA LOI

La Commission est tenue de payer les frais engagés pour l'administration de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* pour le compte du gouvernement de l'Ontario. Nous avons inscrit les charges à payer par la Commission des accidents du travail en fonction de l'année civile qui vient de se terminer.

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Loi sur la santé et la sécurité au travail	7 724	6 739
Comité des normes en matière de maladies professionnelles	604	559
Sauvetage dans les mines	1 304	1 083
Tribunal d'appel des accidents du travail	9 366	8 357
Bureaux des conseillers des travailleurs	5 122	4 227
Bureaux des conseillers du patronat	1 508	1 164
	25 628	22 129

Selon l'article 86 de la *Loi sur les accidents du travail*, la Commission est tenue de prendre en charge les frais d'administration du Tribunal d'appel des accidents du travail, des Bureaux des conseillers des travailleurs et du patronat et du Comité des normes en matière de maladies professionnelles. Il s'agit d'organismes indépendants possédant des cadres et un personnel distincts de la Commission des accidents du travail.

Les frais pour le sauvetage dans les mines proviennent de la mise sur pied, de l'entretien et de l'exploitation des postes de sauvetage conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, comme il est prévu à l'alinéa 1(1)b) de la *Loi sur les accidents du travail*.

13. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

En sus des engagements sanctionnés par la Loi dont il est question ci-dessus, les états financiers donnent également les coûts des opérations d'exploitation ordinaires aux prix courants du marché avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario avec lesquels la Commission a des liens.

Les soldes résultant de ces opérations figurent aux états financiers et sont réglés conformément aux modalités commerciales normales.

14. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

a) Contrats de location

Au 31 décembre 1988, la Commission des accidents du travail avait conclu des contrats de location non résiliables dont le loyer minimal se répartit comme suit :

	Location-acquisition	Bureau	Autre location-exploitation	Total
		(en milliers de dollars)		
1989	3 043	8 490	2 781	14 314
1990	2 554	8 126	1 756	12 436
1991		7 640	541	8 181
1992		6 910	11	6 921
1993		6 633		6 633
au-delà de 5 ans		6 164		6 164
Loyer minimum total	5 597	43 963	5 089	54 649
Moins : le montant qui correspond aux intérêts	586			
Engagements en vertu de contrats de location-acquisition	5 011			

La Commission loue des bureaux et du matériel en vertu de contrats de location-exploitation dont les dates d'expiration diffèrent. Le loyer annuel minimal total en vertu de ces contrats pour les cinq années à venir figure au tableau ci-dessus. Les "autres" contrats de location-exploitation ont été conclus pour la location de matériel à long terme.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers (suite)
le 31 décembre 1988

b) Opérations de placement

Au 31 décembre 1988, les opérations de placements futurs s'élevaient à 63,4 millions de dollars, dont 3,9 millions en biens immobiliers et 59,5 millions en hypothèques.

c) Loi à promulguer

Le 20 juin 1988, le ministre du Travail a déposé une *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

Ce projet de loi, intitulé projet de Loi 162, prévoit la mise sur pied d'un régime d'indemnisation dans le cadre duquel les travailleurs atteints d'une invalidité permanente à la suite d'une lésion reliée au travail recevront des indemnités pour les pertes non-pécuniaires, les pertes de salaire futures et les pertes de revenu de retraite.

S'il est promulgué tel que déposé, ce projet de loi, qui est passé en deuxième lecture devant l'Assemblée législative, augmentera le passif de la Commission. Aucune provision pour une telle augmentation du passif n'a été prévue dans les états financiers de 1988. (Cependant, une réduction du coût des pensions d'invalidité permanente futures, aux termes du projet de Loi 162, fournira les fonds requis pour payer cette dette additionnelle.)

d) Poursuites légales

Amiantose

En décembre 1986, le tribunal des faillites des États-Unis a approuvé la mise sur pied du fonds d'indemnisation Manville constitué d'un actif de plus de 2 milliards de dollars. Les travailleurs ou autres personnes qui ont contracté une maladie au contact de produits d'amiante de Johns-Manville peuvent se faire indemniser par le fonds.

Depuis plusieurs années, la Commission des accidents du travail verse des indemnités aux travailleurs qui souffrent d'amiantose. C'est pour cette raison que la Commission a, en 1987, pris des mesures pour exercer ses droits de subrogation concernant près de 600 demandes d'indemnités pour amiantose qu'elle a reçues depuis 1975 de la part de travailleurs de l'Ontario ou de leurs personnes à charge.

Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de déterminer les sommes que la CAT peut recouvrer du fonds d'indemnisation Manville.

Autres

La Commission des accidents du travail est partie à plusieurs poursuites et instances faisant l'objet de contestations. Selon la direction, le dénouement de ces poursuites et instances n'aura pas d'effet matériel néfaste sur la Commission.

15. DETTE NON PROVISIONNÉE

La Commission des accidents du travail a élaboré un plan stratégique pour éliminer cette dette d'ici l'année 2014 (en demandant une modique cotisation supplémentaire aux employeurs relevant de l'annexe 1). Cette politique est déjà en vigueur.

16. AVANTAGES SOCIAUX

En plus des salaires et des pensions, les avantages sociaux dont jouissent les employés ont représenté une dépense de 21,2 millions de dollars en 1988 (par rapport à 18,7 millions en 1987) répartie comme suit :

a) Caisse de retraite

La Commission a établi un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés et les employés des associations provinciales de sécurité, et calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire de l'employée à l'approche de la retraite.

COMMISSION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Notes afférentes aux états financiers (suite)
le 31 décembre 1988

La charge de retraite nette engagée par l'employeur touchant ce régime de retraite en 1988 se répartit comme suit :

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Coût des services courants pour les employés actuels	9 021	8 264
Intérêts ajoutés aux prestations	14 807	13 272
Intérêts perçus sur l'actif du fonds de retraite	(19 479)	(17 076)
Amortissement du surplus	(3 942)	(3 220)
Charge de retraite nette	407	1 240

Au 31 décembre 1988, l'état de ce régime de retraite provisionné était le suivant :

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Actif du régime de retraite	307 507	276 232
Prestations à payer	229 892	207 031

Le montant de la cotisation de l'employeur et des employés, ainsi que les droits à des prestations, font présentement l'objet d'une étude visant à satisfaire aux exigences des réformes récentes relatives aux pensions. Des modifications au régime actuel seront sans doute apportées au cours de l'année 1990.

b) Autres avantages :

La Commission offre un régime d'assurance-santé complet à ses employés permanents à temps plein et à temps partiel au coût annuel de 4,4 millions de dollars (par rapport à 3,6 millions de dollars en 1987), comprenant une assurance-maladie, un régime de soins dentaires, une assurance-invalidité prolongée et une assurance-vie. La Commission offre également des congés payés et des congés de maladie à ses employés.

c) Programmes pour les retraités :

Un régime d'assurance-santé est également offert aux retraités au coût de 476 805 $ (par rapport à 360 197 $ en 1987), lequel comprend une assurance-maladie supplémentaire, un régime de soins dentaires et visuels, et une assurance-vie.

Les frais reliés à ces programmes sont comptabilisés au fur et à mesure que ces dépenses sont engagées. Cependant, en 1988, la Commission a versé 8,5 millions de dollars pour financer (payer d'avance) une rente d'assurance-vie pour certains employés à son service depuis longtemps pour honorer son engagement dans un régime d'assurance-vie à l'intention de ce groupe d'employés.

17. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentantion adoptée au cours de l'excercice.

LA COMMISSION DES

Bilan au 31

ACTIF

	1988 $	1987 $ (note 4)
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 218 309	1 033 455
Placements temporaires — au prix coûtant qui correspond approximativement à la valeur marchande	9 701 902	15 552 655
Débiteurs		
Location de terrains	904 264	1 520 600
Divers	765 325	582 566
Stocks		
Marchandises destinées à la vente	1 586 720	1 473 547
Entretien et autres fournitures	428 570	446 340
Frais payés d'avance	162 081	150 645
	14 767 171	20 759 808
FONDS POUR LE PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS (note 2)	8 903 768	
IMMOBILISATIONS (note 3)	44 029 325	40 121 913
	67 700 264	60 881 721

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Commission,

Président

Vice-président

PARCS DU NIAGARA **ÉTAT 1**

octobre 1988

PASSIF

	1988 $	1987 $
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs	2 539 315	2 626 315
Charges de personnel à payer	427 367	259 381
	2 966 682	2 885 696
AVOIR		
AVOIR (État 2)	64 733 582	57 996 025
	67 700 264	60 881 721

À la Commission des parcs du Niagara et
au ministre du Tourisme et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 1988 ainsi que l'état de l'avoir, l'état des résultats d'exploitation et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Commission au 31 octobre 1988 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur provincial,

D.F. Archer

D.F. Archer, F.C.A.

Toronto (Ontario)
le 16 janvier 1989

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 2

Avoir
de l'exercice terminé le 31 octobre 1988

	1988 $	1987 $
AVOIR AU DÉBUT DE L'EXERCICE	57 996 025	52 260 299
REVENU NET DE L'EXERCICE (État 3)	6 737 557	5 735 726
AVOIR À LA FIN DE L'EXERCICE	64 733 582	57 996 025

ÉTAT 3

Résultats d'exploitation
de l'exercice terminé le 31 octobre 1988

	1988 $	1987 $
REVENUS		
Location de terrains	3 845 000	3 694 989
Commissions, frais de location et droits	1 008 994	941 509
Revenu net provenant des boutiques de souvenirs, restaurants et attractions après déduction de toute portion des frais généraux d'administration de la Commission (Annexe 1)	12 642 989	11 649 210
Revenus divers	28 931	24 112
Gain (perte) sur cession d'immobilisations — montant net	(8 962)	59 606
Report sur les fonds en dollars É.-U. — montant net	388 009	335 910
Intérêts sur les dépôts bancaires	1 276 457	962 038
	19 181 418	17 667 374
DÉPENSES		
Frais d'entretien	9 110 828	8 843 742
Frais généraux et frais d'administration	2 182 011	2 068 811
Publicité et relations publiques	211 561	180 337
Intérêts et frais bancaires	18 164	20 601
	11 522 564	11 113 491
REVENU NET DE L'EXERCICE AVANT AMORTISSEMENT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF NON PRODUCTEURS DE REVENUS	7 658 854	6 553 883
AMORTISSEMENT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF NON PRODUCTEURS DE REVENUS	921 297	818 157
REVENU NET DE L'EXERCICE	6 737 557	5 735 726

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

Évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 octobre 1988 — ÉTAT 4

	1988 $	1987 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Liquidités provenant de l'exploitation		
Revenu net de l'exercice	6 737 557	5 735 726
Imputations aux revenus n'exigeant pas de sorties de fonds		
— Amortissement	2 403 744	2 124 002
— Perte (gain) sur cession d'immobilisations — montant net	8 962	(59 606)
	9 150 263	7 800 122
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement liés à l'exploitation	407 724	274 235
Fonds provenant des activités d'exploitation	9 557 987	8 074 357
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(6 444 794)	(5 040 962)
Produit de la vente d'immobilisations	124 676	81 849
Fonds pour le programme d'immobilisations	(8 903 768)	
Fonds utilisés pour financer les activités d'investissement	(15 223 886)	(4 959 113)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	(5 665 899)	3 115 244
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	16 586 110	13 470 866
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	10 920 211	16 586 110
LIQUIDITÉS		
Encaisse	1 218 309	1 033 455
Placements temporaires	9 701 902	15 552 655
	10 920 211	16 586 110

Voir les notes afférentes au états financiers.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

Boutiques de souvenirs, restaurants et attractions
Résultats d'exploitation
de l'exercice terminé le 31 octobre 1988

ANNEXE 1

	1988 $	1987 $
REVENUS		
Souvenirs, objets en faïence et cartes postales	16 981 910	15 653 100
Aliments et rafraîchissements	10 613 337	9 673 875
Bière, spiritueux et vins	1 315 151	1 171 752
Confiseries et tabac	618 804	603 535
Droits d'entrée	8 410 664	7 716 374
Location	383 700	368 254
Divers	675 385	675 636
	38 998 951	35 862 526
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
Souvenirs, objets en faïence et cartes postales	7 783 947	7 233 991
Aliments et rafraîchissements	2 934 170	2 713 366
Bière, spiritueux et vins	422 216	385 930
Confiseries et tabac	347 936	341 009
Divers	175 248	198 027
	11 663 517	10 872 323
BÉNÉFICE BRUT	27 335 434	24 990 203
FRAIS D'EXPLOITATION		
Traitements et salaires	7 098 385	6 433 420
Avantages sociaux	1 000 750	834 861
Publicité	430 265	393 543
Carburant, électricité, eau et blanchissage	520 103	511 459
Frais généraux	1 351 763	1 315 810
Entretien des immeubles et de l'équipement	1 238 544	1 071 734
Entretien des terrains	378 672	385 978
Subventions tenant lieu de taxes municipales	529 171	499 150
Frais du Centre de distribution	662 344	589 193
	13 209 998	12 035 148
REVENU NET AVANT AMORTISSEMENT	14 125 436	12 955 055
AMORTISSEMENT DES ÉLÉMENTS D'ACTIF PRODUTEURS DE REVENUS	1 482 447	1 305 845
REVENU NET APRÈS DÉDUCTION DE TOUTE PORTION DES FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION DE LA COMMISSION	12 642 989	11 649 210

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
de l'exercice terminé le 31 octobre 1988

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

(b) Stocks

Les stocks de marchandises destinées à la vente sont évalués au moins élevé des montants suivants : le prix coûtant (premier entré, premier sorti) ou la valeur de réalisation nette.

(c) Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire à des taux de 2 à 20 pour cent pour les immeubles, les chaussées et les aménagements, de 10 à 50 pour cent pour l'équipement et le mobilier, et de 8 à 50 pour cent pour le matériel roulant.

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

Notes afférentes aux états financiers (suite)
de l'exercice terminé le 31 octobre 1988

2. PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

La Commission a approuvé les projets importants suivants pour le Parc Queen Victoria qui doivent être terminés au cours des deux prochaines années.

	$
Le remplacement du bâtiment Princess Elizabeth et les ascenseurs utilisés pour le Maid of the Mist	9 450 000
Le réaménagement de la Table Rock House	6 000 000
Le transfert du centre de services	4 550 000
	20 000 000

Les travaux ont commencé et, au 31 octobre 1988, on avait dépensé 944 660 $. La Commission a réservé 8 903 768 $ pour utilisation éventuelle dans ce programme d'immobilisations. Les fonds sont placés dans des bons du Trésor à court terme du gouvernement du Canada et dans des acceptations de banques. Les fonds sont comptabilisés au prix coûtant qui correspond à peu près à la valeur marchande.

3. IMMOBILISATIONS

			Valeur comptable nette	
	Coût	Amortissement cumulé	1988	1987
	$	$	$	$
Terrains	5 488 430		5 488 430	5 488 430
Immeubles, chaussées et autres aménagements	43 532 386	14 831 989	28 700 397	27 217 346
Équipement et mobilier	6 530 374	3 302 760	3 227 614	2 605 226
Matériel roulant	5 715 586	1 758 237	3 957 349	3 333 737
	61 266 776	19 892 986	41 373 790	38 644 739
Travaux d'immobilisations en cours			2 655 535	1 477 174
			44 029 325	40 121 913

4. CHIFFRES COMPARATIFS

Les chiffres comparatifs de 1987 ont été redressés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice courant.

5. RÉGIME DE RETRAITE

La Commission offre des rentes de retraite à la quasi-totalité de ses employés permanents grâce à sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires établie par la province de l'Ontario. La contribution de la Commission au fonds pour l'exercice s'est élevée à 567 827 $ (1987 — 525 581 $). Ce montant représente l'obligation totale de la Commission et se trouve dans les diverses rubriques de l'état des résultats d'exploitation.

6. NATURE DE L'ENTREPRISE

La Commission est un organisme hautement saisonnier dont la pleine saison s'étend de mai à octobre. Durant la saison morte, de novembre 1988 à avril 1989, la Commission aura besoin d'environ 9 100 000 $ pour répondre aux besoins d'exploitation courants. Ce montant sera financé grâce à des placements temporaires.

En vertu du paragraphe 15(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tout excédent sera versé au trésorier de l'Ontario par décret du lieutenant-gouverneur en conseil, et fera partie du Fonds consolidé du revenu.

7. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

La rémunération totale des membres de la Commission s'est élevée à 43 234 $ pour l'exercice.

LE COMPTABLE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	1 995	
Placements, au prix coûtant (valeur marchande : 296 200 $; 285 135 $ en 1988) (annexe 1)	300 038	284 476
	302 033	284 476

PASSIF ET COMPTE DE RÉSERVE DU CAPITAL

Passif		
Découvert		167
Comptes des actions et des litiges (note 3)	269 205	256 050
Compte d'attente des plaideurs (note 4)	4 264	4 286
Autres	1 948	1 939
	275 417	262 442
Compte de réserve du capital	26 616	22 034
	302 033	284 476

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé,

Le Comptable de la Cour suprême de l'Ontario

Au Comptable de la Cour suprême de l'Ontario et
au procureur général

J'ai vérifié le bilan du Comptable de la Cour suprême de l'Ontario au 31 mars 1989, ainsi que l'état des résultats et du compte de réserve du capital de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Comptable de la Cour suprême de l'Ontario au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

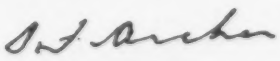

Toronto (Ontario)
le 19 juin 1989

D.F. Archer, f.c.a.
Vérificateur provincial

LE COMPTABLE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

Résultats et compte de réserve du capital de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Intérêts	27 794	25 246
Dépenses		
Intérêts	22 988	21 104
Frais d'administration		
Traitements et salaires	292	273
Avantages sociaux	41	41
Transports et communications	6	5
Services	108	82
Fournitures et matériel	11	40
	23 446	21 545
Excédent des revenus sur les dépenses	4 348	3 701
Compte de réserve du capital au début de l'exercice	22 034	18 413
	26 382	22 114
Gain (perte) sur la vente de placements	234	(80)
Compte de réserve du capital à la fin de l'exercice	26 616	22 034

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

ANNEXE 1

Tableau des placements 31 mars 1989

	Valeur nominale	Coût	Valeur marchande
		(en milliers de dollars)	
Obligations			
Gouvernement du Canada	16 500	16 398	16 181
Province de l'Ontario	1 300	1 164	914
Ontario Hydro	69 374	66 769	62 329
Province de :			
Colombie-Britannique	5 000	5 016	4 931
Saskatchewan	4 150	4 126	3 683
Alberta	2 000	1 979	1 905
Québec	2 000	1 987	1 929
Manitoba	1 000	1 000	1 013
Nouvelle-Écosse	1 000	989	1 014
Autres (note 5)	18 880	19 083	18 451
	121 204	118 511	112 350
Placements à court terme (note 6)	188 356	181 527	183 850
	309 560	300 038	296 200

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE COMPTABLE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. GÉNÉRALITÉS

Le bureau du comptable de la Cour suprême de l'Ontario est le dépositaire de tous les fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés à la Cour suprême de l'Ontario. Ces différents titres sont reçus et payés ou libérés en vertu d'ordonnances ou de jugements prononcés par la Cour et conformément à la Loi de 1984 sur les tribunaux judiciaires ainsi que d'autres lois pertinentes.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Le comptable utilise la méthode de la comptabilité de caisse, laquelle est modifiée pour les frais d'administration, de façon à accorder 30 jours supplémentaires pour le paiement des créances se rapportant à l'exercice écoulé.
b) Les immobilisations sont comptabilisés au coût d'acquisition.
c) Les fonds déposés sont affectés à l'acquisition de titres producteurs de revenu, notamment des valeurs mobilières comptabilisées à leur coût d'achat; les gains ou les pertes consécutifs à la cession de ces titres sont portés à la réserve de capital, selon la méthode de l'épuisement successif.

3. COMPTES DES ACTIONS ET DES LITIGES

Le comptable est responsable de la gestion de deux comptes spéciaux, auxquels sont portées les sommes impayées consignées à la Cour suprême de l'Ontario au nom de mineurs et à la suite de jugements et d'ordonnances prononcés en vertu de différentes lois. Les opérations de ces deux comptes au cours de l'exercice sont présentées ci-dessous :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début	256 050	225 332
Versements, y compris les intérêts	95 614	100 388
Décaissements, y compris les intérêts	(82 459)	(69 825)
Transferts nets du compte d'attente des plaideurs		155
Solde à la fin	269 205	256 050

4. COMPTE D'ATTENTE DES PLAIDEURS

Si dix ans après la date de la décision de la Cour, les sommes affectées aux deux comptes des actions et des litiges n'ont pas été réclamées, elles sont virées périodiquement à un compte d'attente des plaideurs, ne portant pas intérêt. Les opérations du compte au cours de l'exercice sont présentées ci-dessous :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début	4 286	4 443
Décaissements	(22)	(2)
Transferts nets aux comptes des actions et des litiges		(155)
Solde à la fin	4 264	4 286

En novembre 1988, le comité des Finances du comptable de la Cour suprême a approuvé le transfert de 4 millions de dollars du compte d'attente des plaideurs au Fonds consolidé du revenu. Au 31 mars 1989, le comptable attendait le décret autorisant le transfert.

LE COMPTABLE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

5. AUTRES OBLIGATIONS

Les autres obligations comprennent les titres émis par divers organismes provinciaux, municipalités canadiennes et banques à charte.

6. PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme comprennent les obligations, effets et dépôts bancaires échéant à l'intérieur d'un an.

7. HYPOTHÈQUES ET VALEURS MOBILIÈRES EN FIDUCIE

Le comptable est également le dépositaire de différentes hypothèques, d'un montant de 2 240 000 $ (2 369 000 $ en 1988), ainsi que de différentes valeurs mobilières et titres représentant au total la somme de 682 000 $ (327 000 $ en 1988). Ces montants ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Le comptable contribue au Régime de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite de la province de l'Ontario, auxquels tous les employés permanents participent. La contribution du comptable à ces caisses de retraite se chiffrait à 12 000 $ (12 000 $ en 1988) pour l'exercice. Ce montant représente l'engagement total du comptable et est compris au poste des avantages sociaux de l'état des résultats et du compte de réserve du capital.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
SUCCESSIONS ET FONDS EN FIDUCIE		
Fonds en banque	308	269
Obligations	206 961	180 773
Placements (annexe A)	141 918	128 318
Biens immobiliers (note 7)	50 951	34 043
Actions	11 289	10 466
Créances hypothécaires	1 812	1 561
Assurance-vie	2 537	2 615
Divers	5 937	5 232
	421 713	363 277
Emprunts hypothécaires à retrancher	974	849
	420 739	362 428
COMPTE DU FONDS D'ADMINISTRATION (note 3)		
Fonds en banque	195	138
Placements (annexe A)	56 687	47 487
	56 882	47 625
	477 621	410 053

PASSIF

SUCCESSIONS ET FONDS EN FIDUCIE		
Patrimoines de personnes malades	315 576	268 395
Patrimoines de la Couronne	38 150	32 453
Sociétés de bienfaisance et fonds en fiducie spéciaux	29 146	24 770
Biens probablement en déshérence (note 4)	10 477	10 466
Successions de personnes décédées	10 463	9 853
Fonds en fiducie pour cimetières	7 652	7 388
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	6 252	6 349
Sociétés de la Couronne	1 751	1 544
Soldes non réclamés	1 137	1 069
Fonds en fiducie pour les Indiens	84	87
Fonds en fiducie pour enfants	51	54
	420 739	362 428
COMPTE DU FONDS D'ADMINISTRATION (note 3)		
Passif à court terme	859	640
Caisse d'assurance (note 5)	200	200
Excédent	55 823	46 785
	56 882	47 625
	477 621	410 053

Voir les annexes et notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Curateur public,

Curateur public

Curateur public adjoint

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Revenus et dépenses
exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
REVENUS		
Droits perçus		
Patrimoines de personnes malades	5 589	5 393
Patrimoines de la Couronne	518	695
Fonds en fiducie spéciaux	353	224
Biens pobablement en déshérence	15	109
Successions de personnes décédées	158	159
Sociétés de bienfaisance	34	28
Fonds en fiducie pour cimetières	34	32
Sociétés de la Couronne	59	56
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	18	32
	6 778	6 728
Intérêts bancaires	35	20
Revenus nets de placements (annexe B)	9 361	7 676
	16 174	14 424
DÉPENSES		
Traitements et salaires	5 259	4 810
Avantages sociaux	619	619
Services	808	844
Fournitures et matériel	231	315
Transports et communications	219	128
	7 136	6 716
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	9 038	7 708

Excédent
exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
SOLDE AU DÉBUT	46 785	39 077
Excédent des revenus sur les dépenses	9 038	7 708
SOLDE À LA FIN	55 823	46 785

Voir les annexes et notes afférentes aux états financiers.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Détails des placements au 31 mars 1989

ANNEXE A

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Placements à court terme	136 148	158 941
Obligations (annexe C)	52 942	8 241
Intérêts courus	9 077	8 226
Fonds en banque	438	397
	198 605	175 805
Répartis comme suit :		
Successions et fonds en fiducie	141 918	128 318
Compte du Fonds d'administration (note 3)	56 687	47 487
	198 605	175 805

Revenus de placements exercice terminé le 31 mars 1989

ANNEXE B

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Intérêts sur placements	16 951	14 877
Intérêts sur comptes en banque	550	391
	17 501	15 268
Retrancher l'allocation pour intérêts	8 140	7 592
Revenus nets de placements	9 361	7 676

Détails des obligations au 31 mars 1989

ANNEXE C

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Ontario Hydro	29 994	8 241
Gouvernements provinciaux	6 889	
Obligations hypothécaires de banques	16 059	
Coût amorti	52 942	8 241
Valeur nominale	52 900	8 200
Valeur marchande	51 666	8 111

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. GÉNÉRALITÉS

En vertu d'un certain nombre de lois, le Curateur public est investi de plusieurs fonctions, qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- la gestion des biens des incapables mentaux;
- l'administration de la masse successorale d'individus décédés en Ontario sans testament et n'ayant plus aucun proche parent;
- la gestion des biens vacants ou ayant appartenu à une société dissoute, dévolus à l'État conformément aux dispositions de la Loi sur les biens en déshérence;
- une fonction générale de surveillance de l'activité des sociétés de bienfaisance.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les droits perçus, les intérêts bancaires et les charges sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de façon à accorder 30 jours supplémentaires pour le paiement des dettes contractées au cours de l'exercice écoulé. Les produits financiers des placements effectués sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(b) Placements

Les fonds servent à effectuer des placements temporaires productifs de revenus ou à acquérir des obligations généralement détenues jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition, ajusté en fonction de l'amortissement des primes ou des escomptes d'émission échelonné jusqu'à la date d'échéance.

(c) Actions et obligations des successions et des fonds en fiducie

Les actions et les obligations se rapportant à toutes les successions et fonds en fiducie, à l'exception des fonds en fiducie pour cimetières, sont inscrites à la valeur qu'avaient les titres au moment de l'acquisition, compte tenu d'une correction annuelle à la valeur marchande effectuée le 31 décembre de chaque année. Les obligations des fonds en fiducie pour cimetières sont comptabilisées au pair.

(d) Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la constitution du fonds et font l'objet de réévaluations périodiques.

(e) Assurance-vie

Les contrats d'assurance-vie sont inscrits à leur valeur de rachat nette au moment de la constitution du fonds et sont réévalués tous les deux ans.

(f) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites en charges au moment de leur acquisition.

3. COMPTE DU FONDS D'ADMINISTRATION

Le fonds d'administration est le compte d'exploitation du Curateur public. Il est alimenté par les honoraires que perçoit le Curateur en contrepartie des services rendus pour chaque succession ou patrimoine, conformément aux dispositions de la Loi sur le Curateur public.

Les excédents de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation sont investis, tout comme les liquidités des successions et des fonds en fiducie. Les revenus d'intérêt nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après déduction des intérêts perçus sur les fonds des successions et des fonds en fiducie, conformément aux dispositions de la loi.

Le Fonds d'administration sert également au règlement de tous les frais d'exploitation encourus par le Bureau du Curateur public.

Conformément à l'article 9(5) de la Loi sur le Curateur public, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, de temps à autre, ordonner le virement de tout solde créditeur du Fonds d'administration au compte du Fonds consolidé du revenu de la province. En mai 1989, 35 millions de dollars ont été transférés du Fonds d'administration au Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS DÉVOLUS À L'ÉTAT

La Loi sur les biens en déshérence autorise le Curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à l'État, conformément aux dispositions de la Loi portant réforme du droit des successions, de la Loi sur les compagnies, ou en vertu de la common law. Les biens non réclamés au bout de 10 ans sont affectés au Fonds consolidé du revenu de la province.

Les sommes ainsi acquises par la province se sont élevées, au cours de l'exercice, à 8 000 $ (1 250 380 $ en 1988).

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

5. CAISSE D'ASSURANCE

La loi dispose que le Bureau du Curateur public est tenu de constituer une caisse d'assurance en vue de se protéger contre certains risques qu'il peut avoir à assumer. La somme de 200 000 $, prélevée sur le Fonds d'administration, a été virée à ce compte.

6. RÉGIME DE RETRAITE

Le Curateur public contribu au Régime de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite de la province de l'Ontario, auxquels la plupart des ses employés permanents participent. La contribution du Curateur public à ces caisses de retraite se chiffrait à 185 402 $ (178 630 $ en 1988) pour l'exercice. Ce montant représente l'engagement total du Curateur public et est compris au poste des avantages sociaux de l'état des revenus et dépenses.

7. BIENS IMMOBILIERS ET PROJET DE RÉÉVALUATION

À cause du marché immobilier inconstant de l'Ontario, la valeur des biens a changé depuis leur constitution initiale. Plusieurs biens n'ont pas été réévalué ces dernières années. Le Bureau du Curateur public a entrepris un projet de réévaluation des biens qu'il gère. Ce projet doit se terminer en 1991.

Au Curateur public de la province de l'Ontario
et au procureur général

J'ai vérifié le bilan du Curateur public de la province de l'Ontario au 31 mars 1989 ainsi que les états des revenus et dépenses et de l'excédent pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière du Curateur public de la province de l'Ontario au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables enoncées à la note 2 des états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D.F. Archer

Toronto (Ontario)
le 20 juin 1989

D.F. Archer, f.c.a.
Vérificateur provincial

ONTARIO HYDRO

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables adoptées par Ontario Hydro sont décrites ci-dessous.

Tarifs

En vertu des pouvoirs étendus dont elle est investie, Ontario Hydro assure la production et la distribution d'énergie électrique dans l'ensemble de la province. Son fonctionnement est régi par la Loi sur la Société provinciale de l'électricité et par la Loi sur la Commision de l'énergie de l'Ontario.

La première de ces lois stipule que le prix payé par les municipalités doit correspondre au prix de revient du service fourni. Il doit donc permettre de couvrir les frais d'exploitation et d'entretien du réseau électrique, l'amortissement, les intérêts, les sommes affectées à la constitution d'un fonds de remboursement de la dette, d'une réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités. L'affectation au remboursement de la dette est le montant annuel nécessaire, en vertu de la Loi, pour accumuler au cours d'une période de 40 ans un fonds d'amortissement égal à la dette engagée pour le coût des immobilisations en service. Quant aux sommes affectées à la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités ou prélevées sur celle-ci, elles sont destinées à préserver la solvabilité financière et à minimiser les effets des fluctuations de tarifs.

En vertu des dispositions de la Loi sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, toute modification de tarifs proposée par Ontario Hydro doit faire l'objet d'une audience publique devant la Commission de l'énergie de l'Ontario, dans la mesure où cette modification concerne les services municipaux d'électricité, les clients industriels directs et, à la demande du ministre de l'Énergie, les clients ruraux. La Commission de l'énergie de l'Ontario soumet alors ses recommandations au ministre de l'Énergie. Après avoir pris connaissance de ces recommandations, le conseil d'administration d'Ontario Hydro fixe les tarifs d'électricité conformément à la Loi sur la Société provinciale de l'électricité.

Si le conseil d'administration décide d'inclure dans les tarifs d'électricité futurs un montant lié à une certaine transaction qui, selon les conventions comptables résumées ci-après, sera imputé ou crédité aux résultats de l'exercice en cours, ce montant est reporté et amorti sur les exercices ultérieurs, au fur et à mesure de son incorporation dans les tarifs.

Immobilisations

Les immobilisations en service sont les installations en exploitation et les installations de réserve hors exploitation. Les constructions en cours comprennent les immobilisations en construction et les réserves d'eau lourde constituées pour les centrales nucléaires en construction.

Les immobilisations sont comptabilisées d'après leur coût, à savoir le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre, les frais d'ingénierie et de formation du personnel d'exploitation affecté aux nouvelles installations, les frais généraux, l'amortissement du matériel d'entretien et l'intérêt relatif aux constructions en cours. Dans le cas des installations de production, il faut ajouter le coût net de la mise en service et, pour l'énergie nucléaire, le coût de l'eau lourde. Le coût net de la mise en service est égal aux frais de démarrage diminués de la valeur de l'énergie produite par ces installations pendant la période de mise en service. Le coût de l'eau lourde englobe les coûts directs liés à la production et les frais généraux connexes, ainsi que les intérêts et l'amortissement des usines d'eau lourde et les coûts estimatifs de démantèlement de ces installations. Dans le cas des installations à groupes multiples, une fraction proportionnelle du coût total est attribuée à chaque unité d'exploitation importante mise en service. Les contrats de location en vertu desquels Ontario Hydro jouit des avantages et assume les risques inhérents à la propriété des biens loués, sont capitalisés.

Les intérêts sur les constructions en cours sont capitalisés à des taux voisins de ceux des emprunts à long terme contractés pour financer les immobilisations en construction (10,8 % en 1988; 11,4 % en 1987). Si le délai d'exécution d'un projet donné est prolongé, les intérêts sont capitalisés pendant la période de prolongation, pour autant qu'on puisse raisonnablement espérer que le projet sera achevé.

Si un projet est annulé ou reporté indéfiniment, et qu'il y ait peu de chances d'assister à une reprise des travaux, tous les coûts engagés, y compris les frais d'annulation, sont passés en charge.

Dans le cas des immobilisations mises hors service et réservées à un usage futur, dites installations de réserve hors exploitation, les coûts de la mise de côté sont imputés aux résultats.

Amortissement

Le coût d'acquisition des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement applicables aux différentes catégories d'éléments d'actif sont déterminés sur la base de la durée d'utilisation prévue. Pour les principales composantes, on retient la plus courte des deux durées suivantes: la durée d'utilisation prévue de la composante en question ou la durée d'utilisation restante de l'ensemble de la centrale.

ONTARIO HYDRO

Les durées d'utilisation prévues des principales catégories d'éléments d'actif ont été les suivantes:

Centrales — hydroélectriques	— entre 65 et 100 ans
— à combustibles fossiles	— entre 30 et 35 ans
— nucléaires	— 40 ans
Eau lourde	— jusqu'en 2040
Installations de transport et de distribution	— entre 20 et 55 ans
Installations de production d'eau lourde	— 20 ans
Installations d'administration et de service	— entre 5 et 65 ans

La Société ayant opté pour la méthode d'amortissement par classes homogènes de valeur active, le coût de la mise hors service d'une immobilisation est, en règle générale, imputé à l'amortissement cumulé; par conséquent, aucun gain (ou perte) n'apparaît dans le compte de résultats. Toutefois, le gain (ou la perte) réalisé (ou subie) à la vente d'une immobilisation de même que la perte causée par la mise hors service anticipée sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rattachent, à titre de régularisation de la dotation aux amortissements.

S'ils peuvent être chiffrés et s'ils sont suffisamment importants, les coûts d'enlèvement des immobilisations (diminués de la valeur résiduelle), à l'exception des installations de production d'eau lourde, peuvent faire l'objet de provisions spéciales imputées à la dotation uniforme aux amortissements sur une période correspondant à la durée d'utilisation restante des éléments d'actif en question. Dans le cas des installations de production d'eau lourde, les provisions pour coûts d'enlèvement sont imputées aux coûts de production d'eau lourde selon la méthode linéaire sur une période correspondant à la durée d'utilisation restante des installations. Tous les autres coûts d'enlèvement sont imputés aux amortissements au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Il s'agit en fait des coûts estimatifs liés au déclassement des centrales nucléaires, des centrales à combustibles fossiles et des installations de production d'eau lourde, et au retrait des canaux de combustible de certains réacteurs nucléaires.

Les modalités de détermination de la durée d'utilisation prévue des immobilisations sont revues régulièrement, tout comme les principales hypothèses qui servent de base aux évaluations concernant les coûts d'enlèvement des immobilisations. Les changements éventuels sont répercutés sur la durée d'utilisation restante, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les tarifs d'électricité.

La méthode retenue pour l'amortissement des installations de réserve hors exploitation consiste à imputer toute réduction de valeur prévue à la dotation aux amortissements, de façon linéaire, sur la durée pendant laquelle on compte ne pas utiliser l'installation.

Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible

Afin d'assurer à ses centrales un approvisionnement régulier en combustible, Ontario Hydro a conclu avec ses fournisseurs des accords à long terme. S'il est prévu dans le contrat qu'Ontario Hydro doit commencer les paiements avant la fourniture du combustible pour couvrir les frais de démarrage, les versements effectués et autres coûts connexes, notamment les intérêts, sont comptabilisés au titre d'acomptes non amortis sur la fourniture de combustible. Ces acomptes sont par la suite amortis dans les stocks, au moment de la livraison du combustible.

Combustible pour la production d'énergie électrique

Cette rubrique comprend les coûts moyens des stocks liés au combustible consommé, les frais de mise en service de l'énergie produite et les provisions pour les frais d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de la période. Le coût des stocks de combustible consommé comprend les achats de combustible, les frais de transport et de manutention et l'amortissement des acomptes versés sur le combustible. Les frais de transport englobent les intérêts et l'amortissement du matériel ferroviaire d'Ontario Hydro. Les frais de mise en service de l'énergie produite pendant la période correspondent au supplément de coût d'exploitation et des frais de combustible engagés pour produire la même quantité d'énergie dans les groupes électrogènes déplacés à la suite de la nouvelle mise en service. Les coûts d'évacuation du combustible nucléaire irradié au cours de chaque période sont imputés aux résultats, d'après une estimation des dépenses futures et des intérêts accumulés à la date prévue d'évacuation. Les charges estimatives, les intérêts, les taux d'inflation et la date prévue d'évacuation sont révisés périodiquement. Les régularisations requises par les rectifications apportées sont imputées aux résultats selon la méthode de dotation uniforme sur la période qui va de la première année au cours de laquelle ces modifications pourront être répercutées sur les tarifs d'électricité à la date estimative de remplacement de l'installation d'évacuation.

Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires à court terme de l'entreprise sont convertis en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice; les gains ou les pertes de change résultant de ces conversions sont crédités ou imputés aux résultats. Les dettes à long terme payables en devises sont converties en dollars canadiens d'après les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Dans ce cas, les gains ou pertes de change sont reportés et inclus dans les charges non amorties de la dette, et ils sont amortis au cours des exercices suivants selon la méthode de dotation uniforme sur la durée de vie restante de la dette.

ONTARIO HYDRO

Les gains ou les pertes de change sur opérations de couverture des dettes à long terme payables en devises sont reportés et inclus dans les charges non amorties de la dette. Les gains ou les pertes reportés liés aux remboursements du capital sont amortis selon la méthode de dotation uniforme jusqu'à l'échéance des remboursements du montant en capital ayant fait l'objet de couverture. Les gains ou les pertes reportés liés aux paiements des intérêts sont crédités ou imputés à l'exercice où les paiements d'intérêts ayant fait l'objet de couverture sont exigibles.

Les gains ou les pertes de change enregistrés à l'occasion du remboursement anticipé d'une dette à long terme sont reportés et inclus aux charges non amorties de la dette à condition qu'il n'y ait pas eu affaiblissement de la position dans la devise correspondant à la dette remboursée à la suite du refinancement, dans la même devise, de cette dette. Ces gains ou pertes reportés sont amortis au cours des exercices ultérieurs selon la méthode de dotation uniforme jusqu'à la date initiale d'échéance de la dette remboursée. S'il y a affaiblissement de la position dans la devise à la suite du remboursement anticipé de la dette, les gains ou pertes de change qui en résultent sont crédités ou imputés aux résultats.

Charges non amorties de la dette

Les charges non amorties de la dette comprennent les sommes non amorties liées aux pertes ou aux gains de change non matérialisés résultant de la conversion en dollars canadiens de la dette à long terme libellée en devises, aux pertes ou aux gains de change sur les opérations de couverture, aux pertes ou aux gains de change sur le remboursement anticipé de la dette à long terme, aux primes ou escomptes à l'émission ou au remboursement avant la date d'échéance et aux primes et escomptes liés aux opérations de couverture en devises.

Les primes et escomptes à l'émission sont amortis sur une période qui va de l'émission jusqu'à l'échéance de la dette. Les primes ou escomptes au remboursement avant la date d'échéance sont amortis au cours de la période qui va de la date du remboursement jusqu'à l'échéance prévue. Les primes ou escomptes sur opérations de couverture en devises sont crédités ou imputés aux résultats des exercices selon le terme de chaque opération.

Accord nucléaire — tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering

Ontario Hydro, Énergie atomique du Canada limitée et la province de l'Ontario ont conclu un accord sur la construction et l'exploitation des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering, la propriété de ces tranches revenant à Ontario Hydro. Énergie atomique du Canada limitée et la province de l'Ontario ont investi 258 millions de dollars, montant qui a été déduit de la valeur des immobilisations en service dans les tranches 1 et 2 de Pickering. Jusqu'en 2003, Ontario Hydro devra verser mensuellement des paiements aux deux autres parties, au prorata de leur apport de capital. Ces paiements, dits de "remboursement", correspondent à l'avantage net d'exploitation procuré par l'énergie électrique produite par les tranches 1 et 2 de Pickering, par rapport à l'énergie produite par des groupes au charbon semblables aux groupes 1 et 2 de Lambton.

Pendant la période d'arrêt de 1983 à 1988 des tranches 1 et 2 de la centrale de Pickering pour le remplacement de leurs tubes de force, le calcul des remboursements a donné lieu à des montants négatifs, qui ont été portés au crédit des comptes d'exploitation des exercices couverts par cette période.

Les montants négatifs cumulés, intérêt compris, sont inclus dans les débiteurs à long terme, et seront portés en réduction des remboursements futurs payables à la province de l'Ontario et à Énergie atomique du Canada limitée pendant la durée restante de l'Accord, à partir de la remise en service de la dernière des deux tranches en novembre 1988.

Régime de retraite

Le régime de retraite est un régime de retraite contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés permanents d'Ontario Hydro. Ontario Hydro prend à son compte tous les déficits et surplus enregistrés par le régime.

Aux fins comptables, les coûts découlant du régime sont déterminés de manière actuarielle à partir des hypothèses les plus probables établies par la direction portant sur les effets des événements futurs sur la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées de retraite, et de l'évaluation de l'actif du régime de retraite à partir d'une moyenne de cinq ans de la valeur marchande. Les surplus et les déficits enregistrés par le régime sont amortis selon la méthode de dotation uniforme sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime de retraite d'Ontario Hydro.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rattachent, à l'exception de ceux liés directement à la conception ou à la construction d'une installation donnée, qui sont inclus dans les frais d'établissement.

ONTARIO HYDRO

Responsabilité de la direction quant à la publication des états financiers de la société

Les états financiers ci-joints d'Ontario Hydro sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Les principales conventions comptables adoptées par Ontario Hydro sont décrites dans le résumé des principales conventions comptables ci-joint. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations établies d'après le jugement de la direction, surtout dans le cas d'opérations influençant l'exercice étudié mais ne pouvant être menées à terme avec certitude avant un certain temps. Ces états financiers ont été correctement dressés dans les limites raisonnables de l'importance relative et compte tenu de l'information disponible en date du 13 mars 1989. Les renseignements présentés ailleurs dans le rapport annuel sont conformes aux états financiers.

La direction a recours à un système de contrôle interne en vue d'assurer, à un degré raisonnable, la protection des biens de la société et la publication de renseignements financiers fiables au moment opportun. Ce système comprend des directives et des procédés stricts ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation appropriée de l'autorité et des responsabilités. Une fonction de vérification interne évalue régulièrement et de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et en fait rapport à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Clarkson Gordon, vérificateurs externes indépendants désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario. Les vérificateurs externes sont tenus d'exprimer si à leur avis les états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs ci-joint décrit la portée de leur vérification et leur opinion.

Par le biais de son comité de vérification, le conseil d'administration est tenu de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la publication des états financiers et aux contrôles internes. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction, les vérificateurs internes et externes pour voir à ce que chaque groupe s'acquitte de ses responsabilités respectives, et pour revoir les états financiers avant leur soumission au conseil d'administration pour approbation. Les vérificateurs externes ont un accès direct et entier au comité de vérification, en présence ou non de la direction, afin de discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière d'Ontario Hydro et quant à l'efficacité de son système de contrôle interne.

Au nom de la direction,

Le président du conseil et
président-directeur général,

Le premier vice-président,
Finances et Services

Toronto, Canada
le 13 mars 1989

ONTARIO HYDRO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Produits		
Revenus provenant de la vente de puissance et d'énergie primaires aux:		
services municipaux	3 824	3 441
clients ruraux	1 103	968
clients industriels directs	730	675
	5 657	5 084
Revenus provenant de la vente de puissance et d'énergie secondaires (note 1)	156	196
	5 813	5 280
Charges		
Exploitation, entretien et administration	1 354	1 150
Combustible utilisé pour la production d'énergie électrique	1 117	1 124
Redevances d'eau (note 2)	96	90
Achats de puissance	57	117
Accord nucléaire — remboursements (note 3)	11	(23)
Amortissement (note 4)	811	723
	3 446	3 181
Bénéfice avant frais financiers	2 367	2 099
Intérêts (note 5)	1 740	1 702
Opérations de change (note 6)	1	126
	1 741	1 828
Bénéfice net	626	271
Affectations (prélèvements):		
Remboursement de la dette	341	319
Fluctuations de tarifs et éventualités	285	(48)
	626	271

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO HYDRO

Bilan
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Actif		
Immobilisations (note 7)		
Immobilisations en service	26 918	25 788
Moins amortissement cumulé	6 289	5 581
	20 629	20 207
Constructions en cours	9 346	7 779
	29 975	27 986
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires	312	89
Débiteurs	663	584
Combustible pour la production d'énergie électrique (note 8)	1 113	1 039
Matériaux et fournitures, au prix coûtant	332	287
	2 420	1 999
Autres éléments d'actif		
Charges non amorties de la dette	324	940
Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible (note 9)	755	777
Frais reportés non amortis (note 10)	401	473
Débiteurs à long terme et autres éléments d'actif (note 3)	483	482
	1 963	2 672
	34 358	32 657

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration d'Ontario Hydro,

Nous avons vérifié le bilan d'Ontario Hydro au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des résultats, l'état des affectations accumulées au remboursement de la dette, l'état de la réserve pour fluctuations des tarifs et éventualités, et l'état de la provenance des fonds investis dans des immobilisations pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a donc comporté les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière d'Ontario Hydro au 31 décembre 1988, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Clarkson Gordon

Toronto, Canada
le 13 mars 1989

CLARKSON GORDON
Comptables agréés

ONTARIO HYDRO

Bilan
au 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Passif		
Dette à long terme (note 11)	24 240	23 862
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	664	624
Billets à payer à court terme	500	502
Intérêts courus	714	705
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	1 665	1 202
	3 543	3 033
Autres éléments de passif		
Créditeurs à long terme et charges à payer	216	183
Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié (note 12)	771	617
	987	800
Éventualités (notes 9, 10 et 14)		
Avoir propre		
Affectations accumulées au remboursement de la dette	3 570	3 229
Réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités	1 891	1 606
Contributions de la province de l'Ontario au titre de la construction rurale	127	127
	5 588	4 962
	34 358	32 657

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil et président-directeur général,

Le vice-président du conseil,

Toronto, Canada
le 13 mars 1989

ONTARIO HYDRO

État des affectations accumulées au remboursement de la dette pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	Services municipaux	District électrique (Clients ruraux et industriels directs)	Total	
			1988	1987
		en millions de dollars		
Solde au début de l'exercice	2 245	984	3 229	2 910
Affectation	233	108	341	319
Solde à la fin de l'exercice	2 478	1 092	3 570	3 229

État de la réserve pour fluctuations de tarifs et éventualités pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	Provisions constituées dans l'intérêt de tous les clients	Provisions constituées dans l'intérêt de (ou récupérables auprès de) certains groupes de clients			Total	
		Services municipaux	Clients ruraux	Clients industriels directs	1988	1987
			en millions de dollars			
Solde au début de l'exercice	1 653	1	(36)	(12)	1 606	1 654
Affectation (prélèvement)	253	—	21	11	285	(48)
Solde à la fin de l'exercice	1 906	1	(15)	(1)	1 891	1 606

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

ONTARIO HYDRO

État de la provenance des fonds investis dans des immobilisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Liquidités provenant de l'exploitation (note 13)	1 368	1 204
Liquidités provenant du financement		
Émission de titres de dette à long terme	3 402	2 284
Variation des billets à payer à court terme émis aux fins de gestion de la dette — augmentation	—	250
	3 402	2 534
Moins remboursement de titres de dette à long terme	1 827	1 179
Liquidités provenant du financement	1 575	1 355
Liquidités utilisées pour l'investissement dans d'autres éléments d'actif (note 13)	(45)	(149)
Liquidités provenant de l'exploitation, du financement et d'autres activités	2 898	2 410
Variations de l'encaisse et des quasi-espèces — (augmentation) diminution (note 13)	(225)	42
Liquidités investies dans des immobilisations	2 673	2 452
Variations des créditeurs et des charges à payer afférentes à l'investissement dans des immobilisations — augmentation	16	72
Investissement dans des immobilisations (note 13)	2 689	2 524

Voir le résumé des principales conventions comptables et les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Puissance et énergie secondaires

Les revenus provenant de la vente de puissance et d'énergie secondaires représentent les 153 millions de dollars (194 millions de dollars en 1987) tirés de la vente d'électricité à des sociétés américaines d'électricité.

2. Redevances d'eau

Sous la rubrique "redevances d'eau", figurent les montants versés essentiellement à la province de l'Ontario en contrepartie de l'usage de l'eau à des fins de production d'hydroélectricité.

3. Accord nucléaire — remboursements

En vertu de l'Accord nucléaire décrit dans le Résumé des principales conventions comptables, les montants de remboursement négatifs cumulés pendant la période d'arrêt de 1983 à 1988 des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering pour le remplacement de leurs tubes de force seront portés en réduction des remboursements futurs payables à la province de l'Ontario et à Énergie atomique de Canada limitée après la remise en service des tranches. La tranche 1 de Pickering a été remise en service en 1987 et la tranche 2, en 1988. Le total des montants négatifs cumulés, intérêt compris, de 296 millions de dollars au 31 décembre 1988 (279 millions de dollars en 1987) est compris dans le poste "débiteurs à long terme et autres éléments d'actif ".

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

4. Amortissement

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Amortissement des immobilisations en service	774	717
Amortissement des frais reportés	40	40
Coûts d'enlèvement d'immobilisations		
— provision pour coûts d'enlèvement des canaux de combustible	39	35
— provision pour coûts de déclassement	34	17
— autres coûts d'enlèvement	25	14
	912	823
Moins:		
Amortissement imputé aux postes — production d'eau lourde	51	51
— constructions en cours	44	38
— combustible pour la production d'énergie électrique	2	2
Gain net à la vente d'immobilisations	4	9
	101	100
	811	723

5. Intérêts

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Intérêts sur obligations, billets et autres titres de dette	2 780	2 694
Intérêts sur les frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié	65	50
	2 845	2 744
Moins:		
Intérêts imputés aux postes — constructions en cours	836	772
— production d'eau lourde	86	98
— combustible pour la production d'énergie électrique	90	108
Intérêts gagnés sur placements	93	64
	1 105	1 042
	1 740	1 702

6. Opérations de change

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Amortissement des gains et pertes de change	(61)	93
Pertes de change nettes sur les autres opérations de change	62	33
	1	126

7. Immobilisations

	1988		
	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Constructions en cours
	(en millions de dollars)		
Centrales — hydroélectriques	1 899	628	33
— à combustibles fossiles	3 707	1 447	66
— nucléaires	10 805	1 474	7 258
Eau lourde	2 447	252	1 140
Transport et distribution	5 663	1 511	730
Installations de production d'eau lourde	1 126	445	—
Installations d'administration et de service	1 271	532	119
	26 918	6 289	9 346

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

7. Immobilisations (suite)

	1987		
	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Constructions en cours
	(en millions de dollars)		
Centrales — hydroélectriques	1 863	599	41
— à combustibles fossiles	3 618	1 338	47
— nucléaires	10 450	1 188	6 162
Eau lourde	2 432	210	949
Transport et distribution	5 130	1 388	516
Installations de production d'eau lourde	1 128	393	—
Installations d'administration et de service	1 167	465	64
	25 788	5 581	7 779

Les centrales à combustibles fossiles en service comprennent les installations de réserve hors expoitation. Le coût en capital et l'amortissement cumulé rattachés aux installations de réserve hors exploitation atteignaient 387 millions de dollars et 313 millions de dollars respectivement au 31 décembre 1988 (488 millions de dollars et 352 millions de dollars respectivement en 1987). La majorité des coûts non amortis pour les installations de réserve hors exploitation concernent le groupe de la centrale de Lennox (deux groupes en 1987), qui devrait, selon les prévisions actuelles, être remis en service au début des années 90. Un groupe de la centrale de Lennox a été remis en service en 1988.

La majeure partie des constructions en cours au 31 décembre 1988 concernait le programme de construction de la centrale nucléaire de Darlington. Les coûts connexes de ce programme, y compris l'eau lourde, s'élevaient à 8 209 millions de dollars au 31 décembre 1988 (6 766 millions de dollars en 1987). Après leur mise en service prévue entre 1989 et 1992, les quatre tranches de la centrale de Darlington fourniront 3 524 mégawatts de puissance sûre. Les coûts d'achèvement de ce programme sont estimés à 3 175 millions de dollars, ce qui comprend l'inflation et l'intérêt s'élevant à environ 1 770 millions de dollars. L'inflation et l'intérêt devraient être en moyenne de 5 % et de 10 % par an respectivement, entre 1989 et 1992. Compte tenu des incertitudes liées aux longs délais d'exécution des travaux et aux dates prévues de mise en service, ces coûts sont sujets à modification.

En 1988, Ontario Hydro a échangé les biens immobiliers qu'elle possédait aux 610 et 620 de l'avenue University à Toronto, Canada, contre des biens immobiliers appartenant à la province de l'Ontario, situés au 5000 de la rue Yonge à North York, Canada. Ontario Hydro a versé à la province de l'Ontario un rajustement au comptant de quelque 17 millions de dollars, qui représentait la différence entre les justes valeurs marchandes des biens immobiliers échangés. L'opération a consisté en un échange d'éléments d'actif servant à un même usage qui n'ont pas été l'objet d'une vente dans le cours normal des affaires. Ainsi, les biens immobiliers du 5000 de la rue Yonge ont été inscrits dans les comptes d'Ontario Hydro à la valeur comptable nette des biens immobiliers situés aux 610 et 620 de l'avenue University, plus le rajustement au comptant, et aucun gain ni perte n'a été crédité ou imputé aux résultats.

8. Combustible pour la production d'énergie électrique

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Stocks — uranium	668	643
— charbon	418	381
— mazout	27	15
	1 113	1 039

9. Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Uranium — Rio Algom Limited	414	422
— Denison Mines Limited	334	345
	748	767
Charbon	7	10
	755	777

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

9. Acomptes non amortis sur la fourniture de combustible (suite)

Les acomptes non amortis sur la fourniture de combustible sont recouvrés au moment de la livraison. Au cours des cinq prochains exercices, l'amortissement des acomptes sur la fourniture d'uranium s'élèvera à quelque 33 millions de dollars pour le contrat signé avec Rio Algom Limited et à quelque 59 millions de dollars pour le contrat signé avec Denison Mines Limited.

Ontario Hydro a signé avec Denison Mines Limited et Rio Algom Limited des contrats à long terme de fourniture d'uranium jusqu'en 2012 et 2027 respectivement. À l'heure actuelle, Ontario Hydro prévoit un besoin d'environ 1 300 mégagrammes d'uranium en 1989, besoin qui devrait atteindre environ 1 700 mégagrammes en 1994. Les stocks d'uranium au 31 décembre 1988 et les livraisons prévues dans les contrats jusqu'à la fin de 1993 correspondent aux besoins prévus jusqu'à la fin de 1993. Pour la période allant de 1994 à 2012, les livraisons prévues dans les contrats dépassent les besoins estimés des centrales nucléaires actuellement en service et en construction d'environ 1 000 mégagrammes par an. Ontario Hydro pourra soit vendre l'uranium excédentaire, soit, sous certaines conditions, annuler ou renégocier les contrats. Si un contrat est annulé, le fournisseur n'est pas tenu de rembourser les acomptes reçus. Il est pour l'instant impossible de savoir si Ontario Hydro devra annuler certains contrats et quelles seraient les conséquences financières des options retenues.

10. Frais reportés non amortis

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Usine d'eau lourde de Bruce D	185	222
Centrale de Wesleyville	15	20
	200	242
Contrat de fourniture de mazout	116	146
Entente d'achat de charbon	85	85
	401	473

Les frais reportés non amortis sont les frais que le conseil d'administration a décidé, en vertu des pouvoirs dont il est investi pour fixer les tarifs, de reporter ou d'amortir de façon linéaire sur les tarifs d'électricité pendant un nombre déterminé d'années. La nature de ces frais est décrite ci-dessous.

— Aucune date n'a été fixée pour la reprise des travaux de l'usine d'eau lourde de Bruce D, et les probabilités qu'ils reprennent sont faibles. Le coût en capital de ce projet et les frais reportés non amortis liés à l'annulation du projet de la centrale de Wesleyville sont amortis depuis 1984 et le seront jusqu'en 1993. Ainsi, 40 millions de dollars ont été imputés à l'amortissement en 1988.

— En vertu d'une entente conclue en 1987 entre Ontario Hydro et Petrosar Limited au sujet d'un contrat de fourniture de mazout, Ontario Hydro a versé 150 millions de dollars à Petrosar Limited, et les parties se sont mutuellement libérées de toutes obligations et de tous privilèges liés à ce contrat. Le coût net de ce règlement sera amorti sur la période allant de 1988 à 1992. Ainsi, 29 millions de dollars ont été imputés au poste "combustible pour la production d'énergie électrique" en 1988.

— En 1987, Ontario Hydro a signalé à USX Corporation qu'elle annulait l'Entente d'achat de charbon conformément au préavis de trois ans stipulé dans l'Entente. USX Corporation n'est pas tenue de rembourser les acomptes faits avant le début des livraisons de charbon pour couvrir les frais de démarrage. On évalue à quelque 85 millions de dollars le total des acomptes et coûts connexes existant au moment de l'annulation de l'Entente. Ces acomptes et coûts connexes seront amortis sur la période allant de 1989 à 1993, soit à compter de l'exercice au cours duquel ils auront une incidence sur les tarifs d'électricité. Par conséquent, aucun montant n'a été imputé aux résultats de 1987 ou de 1988. Si USX Corporation décide de cesser l'exploitation de la mine Cumberland après l'annulation de l'Entente, Ontario Hydro sera redevable de certaines obligations de location et de certains coûts associés à l'arrêt de la mine. Il est impossible de déterminer à l'heure actuelle si USX Corporation continuera d'exploiter la mine ou non. En outre, le montant des coûts associés à l'arrêt de la mine est sujet à négociation. C'est pourquoi les états financiers ne comportent aucune provision pour ces coûts.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

11. Dette à long terme

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Obligations et billets à payer	25 775	24 910
Autre dette à long terme	130	154
	25 905	25 064
Moins la tranche de la dette échéant à moins d'un an	1 665	1 202
	24 240	23 862

L'encours des obligations et billets à payer, exprimé en dollars canadiens, est ventilé ci-après, par année d'échéance et monnaie d'émission:

Année d'échéance	1988 Encours en capital			1988 Taux d'intérêt moyen pondéré	1987 Encours en capital	1987 Taux d'intérêt moyen pondéré
	Dollars canadiens	Devises	Total	en pourcentage	Total	en pourcentage
	(en millions de dollars)				(en millions de dollars)	
1988	—	—	—		1 182	
1989	936	708	1 644		1 696	
1990	1 028	640	1 668		1 729	
1991	1 394	281	1 675		2 031	
1992	983	927	1 910		2 007	
1993	2 545	42	2 587		—	
1 — 5 ans	6 886	2 598	9 484	10,9	8 645	11,5
6 — 10 ans	4 261	995	5 256	10,2	5 200	10,3
11 — 15 ans	2 628	617	3 245	11,9	3 266	11,6
16 — 20 ans	2 619	2 107	4 726	9,8	3 475	9,9
21 — 25 ans	1 511	1 553	3 064	12,6	4 073	11,8
26 — 30 ans	—	—	—	—	251	12,0
	17 905	7 870	25 775	10,9	24 910	11,1

Monnaie de paiement:		
Dollars canadiens	17 905	15 406
Dollars US	7 858	9 483
Livres sterling	12	21
	25 775	24 910

Ontario Hydro a pris des dispositions financières afin de couvrir une partie de sa position de change liée au remboursement du montant en capital et aux paiements d'intérêt de la dette à long terme. Au 31 décembre 1988, ces dispositions, qui concernent principalement des contrats de change à court terme, portaient sur 2 198 millions de dollars US (641 millions de dollars US et 10 millions de livres sterling en 1987), au cours moyen pondéré en dollars canadiens de 1,26 (1,34 et 2,31 respectivement en 1987). Elles couvrent des paiements de capital et d'intérêt totalisant 719 millions de dollars US exigibles en 1989 et des paiements de capital et d'intérêt totalisant 1 479 millions de dollars US exigibles entre 1990 et 1997.

Les obligations et les billets à payer en dollars US comprennent les obligations d'Ontario Hydro d'une valeur de 5 689 millions de dollars canadiens (6 614 millions de dollars canadiens en 1987) détenues par la province de l'Ontario et dont les modalités sont identiques à celles des titres de la province de l'Ontario émis aux États-Unis pour le compte d'Ontario Hydro. Le capital et les intérêts des obligations et des billets à payer sont détenus ou garantis par la province de l'Ontario.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

11. Dette à long terme (suite)

Ontario Hydro a conclu une entente de crédits croisés (swap) portant sur un montant de 1 380 millions de dollars canadiens en capital hypothétique, en date du 31 décembre 1988 (1 000 millions de dollars canadiens en 1987) et venant à échéance entre 1989 et 1993. En vertu de cette entente, les taux d'intérêt fixes sur la dette à long terme, portant un taux moyen pondéré de 10,0 % (9,9 % en 1987), ont été échangés contre des taux d'intérêt variables rajustés trimestriellement afin de tenir compte du taux d'acceptation des banques canadiennes alors en vigueur.

Autre dette à long terme:

	Année d'échéance	Taux d'intérêt	1988	1987
		(en pourcentage)	(en millions de dollars)	
Solde dû à L'Énergie atomique du Canada limitée sur l'achat de l'usine d'eau lourde de Bruce A	1992	7,8	87	104
Contrat de location capitalisé pour l'édifice du siège social, payable en dollars US	2005	8,0	42	47
Contrats de location capitalisés pour le matériel de transport et de service	1988 à 1994	6,3 à 11,9	1	3
			130	154

Les remboursements, en capital seulement, des dettes mentionnées ci-dessus s'élèveront à 96 millions de dollars au cours des cinq prochains exercices. La tranche payable à moins d'un an représente 21 millions de dollars (20 millions de dollars en 1987).

12. Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié

	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations		
— coûts de déclassement	212	162
— coûts d'enlèvement des canaux de combustible	194	149
	406	311
Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié	365	306
	771	617

Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations:
Ces coûts d'enlèvement comprennent les coûts d'enlèvement de certains canaux de combustible qui seront probablement remplacés au cours de la durée d'utilisation des réacteurs nucléaires, et les coûts de déclassement des centrales nucléaires, des centrales à combustibles fossiles et des installations de production d'eau lourde à la fin de leur durée d'utilisation. Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les coûts d'enlèvement d'immobilisations sont les suivantes:

- enlèvement des canaux de combustible des tranches 1 et 2 de la centrale nucléaire de Pickering A entre 1984 et 1988 (1987: entre 1984 et 1987) et des tranches 3 et 4 entre 1997 et 2000 (1987: entre 2000 et 2003), des tranches de la centrale de Bruce A entre 2001 et 2011 (1987: entre 2002 et 2010), des tranches de la centrale de Pickering B entre 2012 et 2017 (1987: entre 2012 et 2018) et des tranches de la centrale de Bruce B entre 2014 et 2020 (1987: entre 2013 et 2019);
- déclassement de centrales nucléaires entre 2041 et 2065 fondé sur un démantèlement reporté (démantèlement après le stockage, avec surveillance pendant 30 ans après l'arrêt des réacteurs), et distance de transport de 1 000 kilomètres entre les installations nucléaires et les installations d'évacuation;
- démantèlement des usines de production d'eau lourde de Bruce A, B et D entre 1991 et 2005;
- taux d'intérêt variant jusqu'en 2065 entre 10 % et 11 % (1987: entre 9 % et 10 %);
- taux d'inflation variant jusqu'en 2065 entre 4 % et 9 % (1987: entre 4 % et 8 %).

Compte tenu des variations possibles des facteurs présentés ci-dessus et des méthodes utilisées pour le déclassement et l'enlèvement des canaux de combustible, ces estimations sont sujettes à révision.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

12. Frais à payer pour l'enlèvement d'immobilisations et l'évacuation du combustible irradié (suite)

Frais à payer pour l'évacuation du combustible irradié:

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer les coûts d'évacuation du combustible irradié sont les suivantes:

— date prévue de mise en service des installations d'évacuation du combustible nucléaire irradié: 2010;

— distance de transport entre les centrales nucléaires et les installations d'évacuation: 1 000 kilomètres;

— taux d'intérêt jusqu'à la date d'évacuation: entre 10 % et 11 % (1987: entre 9 % et 10 %);

— taux d'inflation jusqu'à la date d'évacuation: entre 4 % et 9 % (1987: entre 4 % et 7 %).

Compte tenu des incertitudes liées aux techniques d'évacuation et des facteurs mentionnés ci-dessus, les estimations de coûts sont sujettes à modification.

13. État de la provenance des fonds investis dans des immobilisations

L'état de la provenance des fonds investis dans des immobilisations retrace l'investissement dans des immobilisations des liquidités provenant de l'exploitation, du financement et d'autres activités, et les effets des variations de l'encaisse et des quasi-espèces ainsi que des créditeurs et des charges à payer afférentes à l'investissement dans des immobilisations au cours de l'exercice. Cet état met en évidence les fonds investis dans des immobilisations à la lumière du niveau actuel des activités de construction d'Ontario Hydro dont le financement est fourni par deux sources principales: les liquidités provenant de l'exploitation et les liquidités provenant du financement. Les liquidités provenant du financement représentent les liquidités provenant de l'émission de titres de dette à long terme et de l'augmentation du nombre de billets à payer à court terme émis aux fins de gestion de la dette, moins les remboursements de la dette à long terme.

Les liquidités provenant de l'exploitation, l'investissement dans d'autres éléments d'actif et les variations de l'encaisse et des quasi-espèces, définies comme étant l'encaisse et les placements temporaires moins les billets à payer à court terme émis aux fins de gestion de l'encaisse, se décomposent de la façon suivante:

Liquidités provenant de l'exploitation:	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Bénéfice net	626	271
Postes ne nécessitant aucun mouvement de fonds au cours de l'exercice		
Amortissement	811	723
Amortissement des gains et pertes de change	(61)	93
Provision pour coûts d'évacuation du combustible irradié	26	36
Paiements de remboursement — Accord nucléaire	11	(23)
Autres	120	37
Liquidités provenant de l'exploitation	1 533	1 137
Variations du fonds de roulement, exception faite de l'encaisse et des quasi-espèces, et des créditeurs à long terme touchant l'exploitation — (augmentation) diminution	(165)	67
Liquidités provenant de l'exploitation	1 368	1 204
Liquidités utilisées pour l'investissement dans d'autres éléments d'actif:		
Acomptes et coûts connexes pour la fourniture de combustible	(2)	(11)
Moins remboursements et amortissement des acomptes pour fourniture de combustible	27	35
	25	24
Paiements liés à l'entente sur le contrat de fourniture de mazout (note 10)	—	(150)
Autres	(70)	(23)
Liquidités utilisées pour l'investissement dans d'autres éléments d'actif	(45)	(149)

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

13. État de la provenance des fonds investis dans des immobilisations (suite)

Variations de l'encaisse et des quasi-espèces:	1988	1987
	(en millions de dollars)	
Encaisse et placements temporaires — (augmentation) diminution	(223)	45
Billets à payer à court terme emis aux fins de gestion de l'encaisse — (diminution)	(2)	(3)
Variations de l'encaisse et des quasi-espèces — (augmentation) diminution	(225)	42

La comparaison des variations des immobilisations au cours de l'exercice et de l'investissement dans des immobilisations pour l'exercice se résume ainsi:

Variations des immobilisations	1 989	1 883
Amortissement des immobilisations en service	774	717
Moins amortissement imputé aux installations de production d'eau lourde existantes et en construction	(95)	(89)
	679	628
Valeur comptable nette des immobilisations vendues ou retirées	21	13
Investissement dans des immobilisations	2 689	2 524

14. Régimes de retraite et d'assurance

Les programmes d'avantages sociaux destinés aux employés d'Ontario Hydro comprennent des régimes de retraite et d'assurance. L'actif des régimes de retraite, d'assurance-vie collective et d'invalidité à long terme ainsi que les variations de l'actif au cours de l'exercice figurent dans les états financiers de la caisse de retraite et d'assurance et ils ne sont pas inclus dans les états financiers d'Ontario Hydro.

Régime de retraite:

La plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite d'Ontario Hydro aux fins comptables a été effectuée au 31 décembre 1987, à partir des hypothèses les plus probables suivantes établies par la direction, lesquelles tiennent compte de la nature à long terme du régime de retraite:

- taux utilisé pour actualiser la valeur des revenus futurs de placement — 8,50 % (1987: 9,25 %); taux utilisé pour actualiser la valeur des prestations futures — 8,50 % (1987: 9,25 %);
- taux d'évolution des salaires — 7,00 % (1987: 7,75 %);
- taux utilisé pour évaluer les améliorations spéciales des prestations de retraite pour compenser en partie l'effet de la hausse du coût de la vie — 2,50 % (1987: 2,88 %);
- âge moyen de la retraite pour les hommes — 59,1 ans (1987: 58,8 ans); âge moyen de la retraite pour les femmes — 60,2 ans (1987: 59,8 ans);
- durée moyenne du reste de la carrière active des employés — 17 ans (1987: 16 ans).

D'après cette évaluation, la valeur actuarielle actuelle des prestations constituées était estimée à 3 182 millions de dollars au 31 décembre 1988 (2 749 millions de dollars en 1987), et l'actif du régime de retraite, à 3 451 millions de dollars (3 151 millions de dollars en 1987).

Les coûts découlant du régime de retraite ont été de 40 millions de dollars en 1988 (13 millions de dollars en 1987) d'après la plus récente évaluation actuarielle aux fins comptables. Ce montant comprend le coût au titre des services courants du régime de retraite d'Ontario Hydro s'élevant à 69 millions de dollars (60 millions de dollars en 1987), compensé en partie par l'amortissement de 29 millions de dollars du surplus net (47 millions de dollars en 1987). En 1988, quelque 30 millions de dollars (10 millions de dollars en 1987) des coûts découlant du régime ont été imputés aux résultats et 10 millions de dollars (3 millions de dollars en 1987) ont été capitalisés.

Le 21 octobre 1986, le syndicat des employés d'Ontario Hydro, section 1000 du Syndicat canadien de la fonction publique, a demandé à la Cour suprême de l'Ontario de déterminer si Ontario Hydro avait le droit d'utiliser le surplus du régime de retraite pour satisfaire les exigences concernant les cotisations de la société au titre des services courants du régime. La Cour suprême de l'Ontario a entendu la cause le 5 février 1987. Dans sa décision rendue le 3 mars 1987, elle a conclu qu'Ontario Hydro avait respecté les dispositions définies par la loi à l'égard des cotisations au titre des services courants du régime. Le syndicat des employés d'Ontario Hydro en a appelé de cette décision et l'appel a été entendu le 9 décembre 1988. Il est pour l'instant impossible de savoir quelle sera la décision du tribunal et quelles en seront les conséquences financières pour Ontario Hydro.

ONTARIO HYDRO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

14. Régimes de retraite et d'assurance (suite)

Régime d'assurance-vie collective:
L'actif du régime d'assurance-vie collective s'élevait au 31 décembre 1988 à environ 25 millions de dollars (31 millions de dollars au 31 décembre 1987). Cet actif est utilisé depuis le 1er avril 1986 pour payer les primes d'assurance pour tous les employés membres du régime jusqu'à son épuisement.

15. Recherche et développement

En 1988, quelque 88 millions de dollars de frais de recherche et de développement ont été imputés aux résultats, et 22 millions ont été capitalisés (74 millions et 17 millions de dollars respectivement en 1987).

16. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 1987 du bilan et de l'état de la provenance des fonds investis dans des immobilisations ont été reclassés de façon à correspondre à la présentation des états financiers de 1988.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

Actif

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif à court terme		
Encaisse	108	
Comptes clients et autres débiteurs	2 290	9 392
Stocks au prix coûtant	174 977	181 835
Frais payés d'avance	2 025	1 677
	179 400	192 904

Passif et bénéfices non répartis

Passif à court terme		
Découvert bancaire		45 270
Créditeurs et charges à payer	101 111	84 790
Bénéfices non répartis	78 289	62 844
	179 400	192 904

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par,

Président du Conseil

Vice-président,
Finances et Administration

À la Régie des alcools de l'Ontario et
au ministre de la Consommation et du Commerce

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 1989 ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 1989, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la convention comptable décrite à la note 1 afférente aux états financiers, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
le 21 juillet 1989

D.F. Archer, f.c.a.
Vérificateur provincial

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Résultats et bénéfices non répartis de l'exercice clos le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Ventes et autres recettes	1 930 319	1 867 684
Frais d'exploitation		
Coût des marchandises vendues	1 006 194	980 995
Magasins et mise en marché	187 955	177 053
Administration	34 268	32 204
Entreposage et distribution	26 009	26 437
Immobilisations	15 448	9 968
	1 269 874	1 226 657
Bénéfice net de l'exercice	660 445	641 027
Bénéfices non répartis à l'ouverture de l'exercice	62 844	56 817
	723 289	697 844
Moins les versements au trésorier de l'Ontario en acompte sur le bénéfice net	645 000	635 000
Bénéfices non répartis à la clôture de l'exercice	78 289	62 844

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1989

1. PRINCIPALE CONVENTION COMPTABLE

Les états financiers de la Régie sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus, sauf dans le cas des immobilisations qui sont inscrites au coût d'acquisition.

2. ASSURANCES

La Régie a comme politique d'assurer elle-même ses magasins contre les dommages matériels causés par les incendies, l'eau, le vandalisme ou le vol. Tous les autres biens importants sont assurés auprès de compagnies d'assurances.

3. ENGAGEMENTS DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(en milliers de dollars)
1990	18 973
1991	16 887
1992	14 820
1993	11 806
1994	8 758
Par la suite	22 401
	93 645

4. RÉGIME DE RETRAITE

La Régie assure des prestations de retraite à presque tous ses employés permanents par sa participation à la caisse de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite mis sur pied par la province de l'Ontario. Les contributions de la Régie à ces caisses au cours de l'exercice se sont élevées à 7 905 895 $ (contre 7 604 963 $ en 1988). Cette somme représente l'engagement total de la Régie.

5. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été retraités au besoin pour correspondre à la présentation de 1989.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Bilan au 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

ACTIF	1989 $	1988 $
Actif à court terme		
Encaisse	100	61
Débiteurs	3 302	2 217
Dépôts auprès des Chemins de fer nationaux du Canada	12 300	14 250
À recevoir de la province de l'Ontario	39 483	33 136
Pièces de rechange et fournitures	1 690	1 245
Frais payés d'avance	1 491	415
	58 366	51 324
Actif immobilisé		
Terrains	27 772	24 922
Immeubles et matériel (note 2)	253 900	147 851
Améliorations locatives, moins l'amortissement cumulé de 988 $ (699 $ en 1988)	5 952	5 075
Améliorations aux emprises et aux ateliers ferroviaires, moins l'amortissement cumulé de 50 168 $ (43 074 $ en 1988)	159 794	91 859
Ateliers de voies ferrées et installations ferroviaires	37 023	
Construction en cours		
Programme d'expansion Go Train	85 986	135 499
Autres	49 502	32 748
Projet du terminus de Toronto		31 577
	619 929	469 531
	678 295	520 855

PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs et charges à payer	54 189	47 524
Revenu non gagné au titre des billets vendus et non utilisés	1 346	940
	55 535	48 464

AVOIR		
Province de l'Ontario	622 760	472 391
	678 295	520 855

Engagements (note 7)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom des membres,

L. N. Parsons

Président du conseil

D. Stevens

Membre

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Avoir
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
	$	$
Avoir au début de l'exercice	472 391	392 558
Apport de capital de la province de l'Ontario	170 123	99 417
	642 514	491 975
Amortissement des apports de capital	(19 754)	(19 584)
Avoir à la fin de l'exercice	622 760	472 391

Résultats d'exploitation
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989	1988
	$	$
Revenus		
Services de banlieue	71 682	63 880
Revenus divers (note 4)	2 628	2 332
Gain à la vente d'immobilisations (note 5)	2 872	106
	77 182	66 318
Dépenses (note 6)		
Exploitation, trains et autobus	85 726	78 742
Terminus et ateliers	34 693	35 039
Frais généraux et d'administration	22 408	19 678
	142 827	133 459
Perte d'exploitation	65 645	67 141
Subvention d'exploitation de la province de l'Ontario, y compris l'amortissement des apports de capital de 19 754 $ (19 584 $ en 1988)	65 645	67 141
Bénéfice net de l'exercice	—	—

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Évolution de la situation financière
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

	1989 $	1988 $
Fonds provenant de (utilisés pour) l'exploitation		
Revenus	77 182	66 318
Dépenses	(142 827)	(133 459)
Redressements au titre des postes hors-caisse :		
Amortissement	19 754	19 584
Gain à la vente d'immobilisations	(2 872)	(106)
	(48 763)	(47 663)
Variation nette des soldes du fonds de roulement hors-caisse	6 415	17 848
	(42 348)	(29 815)
Fonds provenant des (utilisés pour les) investissements		
Acquisition d'immobilisations	(170 123)	(99 417)
Aliénations d'immobilisations	2 842	194
	(167 281)	(99 223)
Fonds provenant du financement		
Province de l'Ontario		
Subvention d'exploitation	49 470	46 836
Apports en capital		
Programme d'expansion Go Train	129 800	57 600
Divers	30 398	23 227
	209 668	127 663
Augmentation nette de l'encaisse	39	(1 375)
Encaisse au début de l'exercice	61	1 436
Encaisse à la fin de l'exercice	100	61

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les principales conventions comptables utilisées sont les suivantes :

a) Pièces de rechange et fournitures
Les pièces de rechange et les fournitures sont évaluées au prix coûtant ou au coût de remplacement selon le moins élevé des deux.

b) Immobilisations
Les immobilisations sont évaluées au prix coûtant.

La Régie pourvoit à l'amortissement des différentes catégories d'actif sur leur durée d'utilisation estimative selon la méthode linéaire. L'amortissement des locomotives et des unités motrices auxiliaires est calculé selon un taux linéaire appliqué au coût plus une estimation du coût des révisions futures.

Immeubles et matériel	
Abris et guichets	5 ans
Autres immeubles	20 ans
Locomotives et unités motrices auxiliaires	25 ans
Autre matériel roulant ferroviaire	25 ans
Autobus	12 ans
Parcs de stationnement	20 ans
Divers — Mobilier et agencements	12 ans
— Autres	3 à 5 ans
Améliorations aux emprises et ateliers ferroviaires	20 ans
Ateliers de voies ferrées et installations ferroviaires	20 ans
Améliorations locatives	20 ans

c) Revenu tiré du service de banlieue
Le revenu est constaté lorsque le service de transport est fourni. Les montants non gagnés sont reflétés dans le bilan à titre de passif à court terme.

d) Subventions
Les subventions d'exploitation versées par la province de l'Ontario sont comptabilisées à titre de réduction des pertes d'exploitation. Les apports de capital de la province de l'Ontario sont ajoutés à l'avoir et amortis sur la durée d'utilisation des actifs en cause.

2. Immeubles et matériel

	1989			1988
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Immeubles	52 836	15 262	37 574	19 865
Locomotives et unités motrices auxiliaires	27 630	13 236	14 394	14 048
Autre matériel roulant ferroviaire	226 520	53 512	173 008	96 643
Autobus	32 343	16 624	15 719	9 655
Parcs de stationnement	11 376	3 430	7 946	4 678
Divers	10 382	5 123	5 259	2 962
	361 087	107 187	253 900	147 851

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

3. Conventions d'exploitation

Une partie importante des services que fournit la Régie le sont par le biais de tierces parties utilisant des véhicules et du matériel roulant appartenant à la Régie. Les charges provenant des parties conformément aux ententes d'exploitation sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées et sur une base estimative. Les services sont couverts par les ententes suivantes :

Chemins de fer nationaux du Canada
Canadien Pacifique Limitée
Gray Coach Lines
Charterways Transportation Limited

4. Revenus divers

Les revenus divers se ventilent ainsi :

	1989	1988
	$	$
Revenu d'intérêt	446	203
Loyers — matériel roulant	206	229
Loyers — espace	715	589
Revenu de publicité	243	212
Commissions — vente de billets	602	582
Autres	416	517
	2 628	2 332

5. Gain à la vente d'immobilisations

Au cours de l'exercice, la Régie a vendu 8 locomotives, pour un produit de 2 821 $.

Le gain à la vente se ventile comme suit :

Produit		2 821 $
Coût d'origine	3 430 $	
Amortissement cumulé	(5 140)	
	(1 710)	
Rajouter amortissement excédentaire	1 710	
Gain à la vente de locomotives		2 821
Autres		51
		2 872 $

L'amortissement excédentaire est le résultat d'une politique visant les locomotives, décrite à la note 1. L'excédent s'élevant à 1 710 $ a été utilisé en réduction de l'amortissement de l'exercice, qui est passé de 21 464 $ à 19 754 $.

6. Dépenses

Voici une ventilation des dépenses :

	1989	1988
	$	$
Traitements, salaires et avantages sociaux	33 979	28 099
Paiements à des tierces parties pour l'exploitation de services	47 759	45 985
Carburant et combustible	7 935	8 434
Autres dépenses	23 075	21 612
	112 748	104 130
Locations, loyers et charges d'utilisation	10 325	9 745
Amortissement	19 754	19 584
Total des dépenses	142 827	133 459

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
exercice terminé le 31 mars 1989
(en milliers de dollars)

6. Dépenses (suite)

Une tranche de 112 748 $ (104 130 $ en 1988) des dépenses citées plus haut est comptabilisée comme pouvant être recouvrée, en partie, des passagers et d'autres sources de revenus. La Régie s'est fixé comme cible de recouvrer 65 pour cent de ces dépenses. En 1989, le revenu total s'est élevé à 77 182 $ (66 318 $ en 1988) et représente un recouvrement de 68,5 pour cent (63,7 pour cent en 1988).

7. Engagements

a) Achat de wagons de banlieue à deux niveaux

La Régie a signé un contrat avec la Société de développement du transport urbain (U.T.D.C.) en vue de l'achat de 123 wagons de banlieue à deux niveaux; déjà 53 wagons ont été livrés et sont actuellement en service. En vertu des conditions du contrat, la Régie doit verser des paiements proportionnels à l'U.T.D.C. à différentes étapes de la fabrication de wagons. Les versements applicables aux wagons inachevés sont compris aux postes Construction en cours et Programme d'expansion GO Train, du bilan.

Le solde du prix d'achat des wagons, soit 66 636 $, sera réglé au cours des deux prochains exercices.

b) Achat de locomotives

La Régie a conclu un contrat avec General Motors du Canada Limitée en vue de l'achat de 14 locomotives destinées au Programme d'expansion de transport ferroviaire lourd et 14 locomotives de remplacement. Déjà 8 locomotives de chacune des catégories ont été livrées et sont actuellement en service.

En vertu des conditions du contrat, la Régie est tenue de verser des paiements proportionnels à General Motors à certaines étapes de fabrication.

Les versements applicables aux locomotives inachevées sont compris aux postes Construction en cours, Programme d'expansion GO Train et Construction en cours — autres du bilan.

Le solde estimatif du prix d'achat des locomotives, soit 16 199 $, sera versé au cours du prochain exercice.

c) Contrats de location

Le total des loyers minimums à payer au cours de chacun des cinq prochains exercices en vertu de contrats de location-exploitation est le suivant :

1989-1990	2 918 $
1990-1991	2 729
1991-1992	2 530
1992-1993	2 449
1993-1994	2 511
Par la suite	12 162
	25 299 $

En plus des engagements susmentionnés, la Régie a conclu une entente de location de terrains qui échoit en 2079. Le loyer annuel prévu en vertu de ce contrat est de 153 $.

8. Retraite

La Régie offre des prestations de retraite à presque tous ses employés permanents par le biais d'une participation à la caisse de retraite des fonctionnaires créée par la province de l'Ontario. La part de la Régie dans les cotisations à la caisse s'est élevée à 1 409 $, au cours de l'exercice (1 165 $ en 1988). Cette somme représente l'obligation totale de la Régie et est passée en charges dans l'état des résultats d'exploitation.

9. Rémunération du conseil

La rémunération totale des membres du Conseil d'administration a été de 56 $ au cours de l'exercice.

10. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités en conformité de la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Aux membres de la Régie des transports en commun de la région de Toronto et
au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 1989 ainsi que les états de l'avoir, des résultats d'exploitation et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D.F. Archer

Toronto (Ontario)
le 19 mai 1989

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989 $	1988 $
Actif à court terme		
Encaisse et dépôts à court terme	1 997 670	1 013 005
Débiteurs	200 552	326 776
Stocks	131 303	241 178
Frais payés d'avance	3 740	317 768
	2 333 265	1 898 727

PASSIF ET BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 803 026	1 224 478
Impôts fonciers à payer	225 310	225 310
Retenues de garantie exigibles		64 844
Produits comptabilisés d'avance (note 4)	127 189	37 650
	2 155 525	1 552 282
Bénéfices non distribués	177 740	346 445
	2 333 265	1 898 727

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Société,

C R Copeland — Administrateur

G Schmalz — Administrateur

À la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario et
au ministre du Tourisme et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 mars 1989 et l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non distribués de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que ses résultats d'exploitation pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables décrits à la note 1 afférente aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

J.F. Otterman

Toronto (Ontario)
le 24 juillet 1989

J.F. Otterman, f.c.a.,
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation et bénéfices non distribués de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	$	$
Bénéfice d'exploitation (annexe 1)	14 086 722	13 424 659
Subvention d'exploitation de la province de l'Ontario	2 576 100	4 765 700
	16 662 822	18 190 359
Dépenses d'administration et d'exploitation (annexe 2)	16 847 222	17 618 129
Autres dépenses (note 6)		263 768
	16 847 222	17 881 897
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	(184 400)	308 462
Subvention d'immobilisation de la province de l'Ontario	2 816 900	1 950 000
Produits de parrainage —immobilisations	275 000	
Dépenses en immobilisations	(3 020 910)	(2 238 570)
	70 990	(288 570)
Subvention pour une étude de sites (note 7)		375 000
Moins les dépenses pour l'étude de sites	(55 295)	(92 594)
	(55 295)	282 406
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(168 705)	302 298
Bénéfices non distribués au début	346 445	44 147
Bénéfices non distribués à la fin	177 740	346 445

Voir les annexes et les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Annexe 1
Bénéfice d'exploitation
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Droits		
— d'entrée	6 229 316	5 476 768
— pour les attractions	1 647 090	1 761 551
— de stationnement	1 991 392	1 649 772
Concessions (notes 2 et 3)	1 162 903	1 175 358
Produits de parrainage — Exploitation	830 000	723 500
Bénéfice brut (note 3)		
— services de restauration	261 172	1 020 789
— programme d'hiver	426 114	469 148
— boutiques	161 716	319 422
Marina	494 814	403 390
Intérêts créditeurs	352 688	167 150
Location de films et droits d'enregistrement vidéo	82 586	22 526
Autres	446 931	235 285
	14 086 722	13 424 659

Annexe 2
Dépenses d'administration et d'exploitation
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Traitements, salaires et avantages sociaux (note 3)	7 155 410	7 166 848
Programmation et spectacles	2 948 406	3 350 131
Publicité	1 423 321	1 920 612
Entretien des lieux et services divers	1 527 585	1 719 482
Impôts fonciers	989 539	897 376
Frais généraux et de bureau	876 440	869 684
Services publics	707 040	693 355
Fournitures	676 578	614 308
Services de sécurité	316 797	317 947
Films et photographie	137 227	56 496
Jetons de présence	13 030	11 890
Dépenses de parrainage	75 849	
	16 847 222	17 618 129

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables généralement reconnues, la seule exception étant que la Société impute les acquisitions d'immobilisations aux dépenses de l'exercice lors de l'achat, et crédite toutes les subventions d'immobilisation et subventions spéciales aux revenus de l'exercice où elles sont reçues.

b) Les produits de parrainage des compagnies sont répartis entre les immobilisations et le bénéfice d'exploitation selon la nature de la dépense parrainée. Toutes les dépenses en immobilisations payées à même les produits de parrainage sont incluses dans les autres dépenses en immobilisations. Les dépenses de parrainage représentent les frais engagés par la Société pour remplir ses obligations découlant des ententes de parrainage.

c) Les stocks sont évalués au moindre du coût, déterminé selon la méthode de l'épuisement successif, ou de la valeur nette de réalisation.

2. CONCESSIONS

Les produits provenant des concessions comprennent les loyers payés par les concessionnaires et le bénéfice d'exploitation net du restaurant Trillium, qui est exploité par une entreprise privée en vertu d'un contrat de gestion.

3. BÉNÉFICE BRUT — SERVICES DE RESTAURATION, PROGRAMME D'HIVER ET BOUTIQUES

Sommaire des opérations :

	Services de restauration		Programme d'hiver		Boutiques	
	1989[1]	1988	1989	1988	1989	1988
	$	$	$	$	$	$
Ventes	385 598	1 610 657	773 302	817 592	688 157	772 628
Coût des produits vendus[2]	124 426	589 868	347 188	348 444	526 441[3]	453 206
Bénéfice brut	261 172	1 020 789	426 114	469 148	161 716	319 422

[1]Le bénéfice brut provenant des services de restauration de l'exercice 1989 a été réalisé entre le 19 mai 1988 et le 29 juin 1988. Le 30 juin, une entreprise privée a obtenu le contrat de gérer toutes les exploitations d'aliments minute. La Société a reçu un pourcentage fixe des produits des activités de l'entreprise privée, et ce pourcentage a représenté environ 242 000 $ pour la période du 30 juin au 5 septembre (date de fermeture du parc). Ce montant a été inclus dans les produits provenant des concessions. Les salaires et les avantages sociaux payés aux employés saisonniers des services de restauration de la Société, au montant de 363 000 $, ont été à la charge de l'entreprise privée.

[2]Le coût des produits vendus dans le cadre du programme d'hiver comprend la location de films, les casse-croûte et les articles des boutiques. Tous les autres coûts des produits vendus ne portent que sur les marchandises.

[3]Pour les boutiques, le coût des produits vendus comprend une dépréciation des stocks de 140 000 $, jugée nécessaire parce qu'une portion importante des marchandises en stock ne seraient pas mises en vente par l'exploitant privé choisi pour gérer toutes les activités des boutiques à compter de la saison d'exploitation 1989.

4. PRODUITS COMPTABILISÉS D'AVANCE

Les produits comptabilisés d'avance se rapportent principalement au paiement anticipé de droits de location des films IMAX et de la location de postes d'amarrage à la marina.

5. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre des prestations de retraite à pratiquement tous ses employés permanents, qui versent des cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires ou au Fonds d'indexation des pensions de retraite créés par la province de l'Ontario. La contribution de la Société à ces caisses au cours de l'exercice a été de 153 971 $ (168 632 $ en 1988). Ce montant représente l'engagement total que la Société est tenue de verser et est comptabilisé au poste des avantages sociaux qui figure dans l'annexe des dépenses d'administration et d'exploitation.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

6. AUTRES DÉPENSES

Les autres dépenses comprennent des paiements au titre de cessations d'emploi et des cotisations de taxe de vente au détail pour des années antérieures.

7. SUBVENTION POUR UNE ÉTUDE DE SITES

Au cours de l'exercice 1987-1988, le ministère du Tourisme et des Loisirs a accordé à la Société un montant de 375 000 $ à consacrer à ses activités de planification à long terme ayant trait au parc. Ces activités ayant été achevées au cours de l'exercice, le ministère a permis à la Société d'utiliser les 227 000 $ restants pour financer ses autres activités d'exploitation.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 décembre 1988

ACTIF	1988 $	1987 $
Investissement dans la Société de développement du transport urbain Ltée (notes 2 et 5)		
Intérêts payés d'avance	2 025 937	1 159 849
Sommes à recevoir de la Société de développement du transport urbain Ltée	31 860 273	35 110 874
	33 886 210	36 270 723
PASSIF		
Endettement bancaire (note 3)	309 376 674	240 516 035
Provision pour insuffisance de capitaux propres dans la Société de développement du transport urbain Ltée (notes 2 et 5)	3 557 000	15 004 000
Provision pour le projet Via Rail (note 4)	5 000 000	31 000 000
	317 933 674	286 520 035
DÉFICIT MOINS CAPITAL-ACTIONS		
Déficit	296 334 988	262 536 836
Capital-Actions		
Autorisé —		
50 000 actions spéciales sans droit de vote et sans valeur nominale		
20 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis —		
3 700 000 actions ordinaires	11 100 000	11 100 000
Surplus d'apport	1 187 524	1 187 524
	12 287 524	12 287 524
	284 047 464	250 249 312
	33 886 210	36 270 723

Au nom du Conseil,

Administrateur

Administrateur

Rapport des vérificateurs à l'actionnaire

Nous avons vérifié le bilan de la Société de développement des transports de l'Ontario au 31 décembre 1988 et l'état des résultats d'exploitation et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 décembre 1988 et les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptables agréés
le 16 juin 1989

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation et déficit pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988 $	1987 $
Provision pour projet Via Rail (note 4)		31 000 000
Amortissement de l'investissement dans la Société de développement du transport urbain Ltée (notes 2 et 5)	8 553 000	45 004 000
Intérêts débiteurs	25 245 152	14 245 312
PERTE DE L'EXERCICE	33 798 152	90 249 312
DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Tel qu'indiqué auparavant	241 976 836	172 287 524
Sous-provision pour insuffisance de capitaux propres dans une société affiliée (note 5)	20 560 000	
Tel que corrigé	262 536 836	172 287 524
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	296 334 988	262 536 836

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la société ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Conversion des devises étrangères

L'endettement bancaire américain de la société a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

2. INVESTISSEMENT DANS LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Au cours de l'exercice, la société a investi 20 000 000 $ dans la Société de développement du transport urbain Ltée ("SDTU Ltée") en souscrivant 200 000 actions privilégiées de catégorie A.

Au 31 décembre 1988, l'insuffisance nette de capitaux propres de la SDTU Ltée était de 3 557 000 $. Compte tenu de la situation financière de la SDTU Ltée, on a jugé bon d'amortir l'investissement et de le porter aux capitaux propres.

Après la fin de l'exercice, la société a investi un montant additionnel de 30 000 000 $ dans la SDTU Ltée en souscrivant 300 000 actions privilégiées de catégorie A pour que la SDTU Ltée maintienne une valeur nette de 25 000 000 $ conformément aux conditions de l'entente conclue avec la Detroit Transportation Corporation.

3. ENDETTEMENT BANCAIRE

L'endettement bancaire de la société se présente comme suit :

	1988 $	1987 $
Acceptations de banque — y compris 59 000 000 $ U.S. (1987 — 35 000 000 $ U.S.)	303 357 500	185 893 000
Découverts bancaires — y compris 3 775 461 $ U.S. (1987 — 39 516 158 $ U.S.)	6 019 174	54 623 035
	309 376 674	240 516 035

Les acceptations de banque non réglées au 31 décembre 1988 viennent à échéance pendant la période comprise entre le 4 janvier 1989 et le 28 février 1989 et leur taux d'intérêt varie de 10,3 à 10,9 pour 100.

Le gouvernement de l'Ontario a garanti le remboursement de l'endettement bancaire de la société, y compris les intérêts.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

4. PROVISION POR LE PROJET VIA RAIL

Aux termes du contrat de vente de l'actif de la SDTU Ltée à la SDTU Inc., il a été convenu que si la SDTU Inc. n'obtenait pas les contrats prévus dans le cadre du projet Via Rail, les deux parties négocieraient de bonne foi une indemnisation. Via Rail a indiqué qu'elle ne réaliserait pas le programme établi antérieurement. La province a assumé tous les engagements à l'égard du projet Via Rail et a négocié une entente sur cette question avec la SDTU Inc. En vertu de l'entente conclue en juillet 1988, la province de l'Ontario a demandé à la société de verser 31 millions de dollars à la SDTU Inc. De ce montant, 21 millions de dollars avaient été versés avant le 31 août 1988 et un montant mensuel de 1 250 000 $ a été versé de septembre 1988 à décembre 1988; les versements mensuels ayant été effectués jusqu'en avril 1989.

5. SOUS-PROVISION POUR INSUFFISANCE DE CAPITAUX PROPRES

La sous-provision pour insuffisance de capitaux propres dans la société affiliée (SDTU Ltée) fait suite à une erreur commise par la SDTU Ltée dans le calcul du reliquat des coûts afférents à ses contrats au 31 décembre 1987. Cette erreur a entraîné une sous-provision pour insuffisance de capitaux propres au 31 décembre 1987 d'une valeur approximative de 20 560 000 $.

Cette rectification a été traitée en tant que redressement affecté à l'exercice antérieur. Par conséquent, les résultats, l'actif et le passif de l'exercice terminé le 31 décembre 1987 ont été modifiés pour tenir compte de cette provision additionnelle.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

ACTIF

	1988 $	1987 $
Comptes débiteurs (y compris des revenus non facturés de 28 487 $; 51 161 $ en 1987)	46 020	89 401
Sommes à recevoir de l'actionnaire, la province de l'Ontario	150	150
Frais payés d'avance		41
Coûts reportés et recouvrables afférents aux contrats (note 6)	9 269	52 322
Débenture (note 3)	20 000	20 000
	75 439	161 914

PASSIF

Endettement bancaire	178	1 609
Comptes créditeurs et charges à payer	16 876	17 661
Provision pour les coûts afférents aux contrats (note 7)	24 597	82 642
Revenus reportés	5 485	39 895
Somme à verser à une société affiliée	31 860	35 111
	78 996	176 918

Éventualités (note 6)

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions (notes 4 et 8)	245 691	225 691
Déficit	249 248	240 695
	(3 557)	(15 004)
	75 439	161 914

Au nom du Conseil,

Administrateur

Administrateur

Rapport des vérificateurs à l'actionnaire

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société de développement du transport urbain Ltée au 31 décembre 1988 et les états consolidés des résultats d'exploitation et du déficit et de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 décembre 1988 et les résultats de son exploitation ainsi que l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Coopers & Lybrand

Comptables agréés
le 16 juin 1989

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DÉFICIT CONSOLIDÉS
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988 $	1987 $
REVENUS		
Contrats	62 388	156 676
Intérêt (note 3 b))	1 227	1 376
	63 615	158 052
DÉPENSES		
Contrats (y compris la provision pour les coûts futurs afférents à l'exécution des contrats (note 7))	75 088	197 931
Frais d'exploitation et d'administration	2 080	2 292
	77 168	200 223
Autre revenu	13 553	42 171
Gain de change (note 2 b))	5 000	
PERTE DE L'EXERCICE	8 553	42 171
DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Solde déjà établi	220 135	198 524
Redressement de la provision pour les coûts afférents aux contrats au 31 décembre 1987 (note 7)	20 560	
Solde redressé	240 695	198 524
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	249 248	240 695

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(en milliers de dollars)

	1988 $	1987 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte de l'exercice	(8 553)	(42 171)
Éléments ne nécessitant pas de sorties (de rentrées) de fonds :		
Diminution nette de la provision pour les coûts afférents aux contrats	(58 045)	(39 645)
	(66 598)	(81 816)
(Diminution) nette des revenus reportés	(34 410)	(44 861)
Diminution nette des coûts reportés afférents aux contrats	43 053	37 247
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	39 386	39 670
	(18 569)	(49 760)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions privilégiées	20 000	30 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	1 431	(19 760)
(ENDETTEMENT BANCAIRE) LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(1 609)	18 151
ENDETTEMENT BANCAIRE À LA FIN DE L'EXERCICE	(178)	(1 609)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

1. CESSATION DES ACTIVITÉS

En date du 1er juillet 1986, la société a vendu ses immobilisations, sa technologie, son stock, ses autres éléments d'actif et ses contrats aux Entreprises Lavalin Inc. («Lavalin»), qui a acheté l'actif par l'entremise d'une nouvelle société, STDU Inc. Aux termes de la vente, la société a conservé ses principaux contrats actuels (les «contrats conservés») (se reporter à la note 5). La société est responsable de l'exécution des contrats conservés, de même que de toutes les garanties et les questions liées à l'accomplissement des travaux. Dans le cadre du contrat de vente, la société a conlu une convention d'agence aux termes de laquelle STDU Inc. a convenu de réaliser, pour le compte de la société, tous les contrats conservés. Les revenus futurs n'ont pas suffi à compenser les dépenses requises pour terminer les contrats de la société et les coûts et les pertes liés à la décision de mettre fin à l'exploitation active de la société. Par conséquent, la provision pour les coûts estimatifs requis pour terminer tous les contrats et mettre fin aux activités de la société a été cumulée. Ces coûts comprennent les pertes estimatives afférentes aux contrats, la provision liée aux garanties, les frais de gestion, les frais généraux ainsi que tous les frais d'exploitation nécessaires pour respecter les engagements garantis.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la société ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le résumé des principales conventions comptables figure ci-après :

a) Comptabilisation des contrats à long terme
Les revenus et les dépenses aux termes de contrats pour lesquels le recouvrement des coûts est prévu sont comptabilisés au fur et à mesure que les coûts sont engagés et que les honoraires sont gagnés. Les revenus et les dépenses afférents aux contrats à forfait à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, en se fondant sur les coûts engagés. La provision pour les pertes sur les contrats est inscrite dès que les pertes sont constatées.

b) Conversion des devises étrangères
La société effectue une partie importante de ses activités en devises étrangères. En 1988, la société et la SDTO ont convenu de modifier leur entente concernant le taux de change. En 1987, les devises étrangères ont été converties en dollars canadiens au taux de change convenu par les sociétés. Dorénavant, la société comptabilisera les gains et les pertes de conversion. Par conséquent, elle a converti ses éléments d'actif et de passif, exprimés en devises étrangères, au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. La société a également pris en charge les gains et pertes actuels et futurs de l'endettement bancaire américain de la SDTO qui découlent des coûts nets afférents à ses contrats.

3. DÉBENTURE

Les modalités rattachées à la débenture sont résumées ci-après :

a) le principal de la débenture de 20 M$ est exigible le 31 août 1996;

b) l'intérêt est exigible le 31 décembre de chaque année, fondé, en partie, sur 25 % du bénéfice cumulé de STDU Inc. avant les impôts au 31 août de chaque année, moins l'intérêt versé ou à verser avant cette date. La société a convenu d'indemniser SDTU Inc. pour tout impôt sur le revenu supplémentaire découlant de l'impossibilité de déduire l'intérêt sur la débenture à l'égard de l'impôt sur le revenu. L'intérêt gagné sur la débenture au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1988 se chiffre à 768 000 $. Cette somme est comprise dans le revenu d'intérêt; et

c) le rachat de la débenture et le versement de l'intérêt sont garantis par Lavalin Ltée si SDTU Inc. ne respecte pas ses engagements. Aux termes de la débenture, le principal doit être remboursé entre 1990 et 1996 si les versements d'intérêt n'atteignent pas les niveaux prévus.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

4. CAPITAL – ACTIONS

	$ (en milliers de dollars)
Autorisé :	
20 000 000 d'actions ordinaires	
Un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, rachetables au gré du porteur ou de la société	
Émis :	
14 240 008 actions ordinaires	35 691
2 100 000 actions privilégiées de catégorie A	210 000
	245 691

Émission

Au cours de l'exercice, la société a émis à la Société de développement des transports de l'Ontario, 200 000 actions privilégiées de catégorie A en contrepartie de 20 M$.

5. ENGAGEMENTS

a) La Société a conclu divers contrats de vente à long terme visant la mise en place de systèmes de transport et les services connexes ou la fabrication et la livraison de véhicules de transport.

(i) Contrats relatifs au Système de transport à capacité intermédiaire (STCI)

— STCI de Vancouver : Contrat avec la BC Transit visant la mise en place d'un STCI de 21,4 kilomètres et la livraison de 114 véhicules. L'exploitation commerciale de ce système a débuté en 1986.

— STCI de Détroit : Contrat avec la Detroit Transportation Corporation visant la mise en place d'un STCI de 4,7 kilomètres et la livraison de 12 véhicules. L'exploitation commerciale de ce système a débuté en 1987.

— STCI de Scarborough : Contrat avec la Toronto Transit Commission (TTC) visant la livraison de 28 véhicules et des services de soutien connexes. L'exploitation commerciale de ce système a débuté en 1985.

La société assure présentement divers services de soutien et de réparation sur place et effectue divers travaux de rattrapage sur les véhicules pour les trois contrats de STCI.

(ii) Contrats relatifs à des tramways

— Véhicules rapides légers articulés (VRLA), Santa Clara : Contrat conclu avec la Santa Clara County Transit District visant la livraison de 50 VRLA. L'exploitation commerciale de ce système a débuté en 1987. La société assure divers services de soutien et de réparation sur place et effectue divers travaux de rattrapage sur les véhicules.

— VRLA pour la TTC : Contrat avec la TTC visant la livraison de 52 VRLA. Ce contrat devrait être terminé au début de 1989. L'exploitation commerciale des premiers véhicules a débuté en 1987. La société assure actuellement divers services de soutien et de réparation sur place et effectue divers travaux de rattrapage sur les véhicles.

(iii) Contrats relatifs à des métros

— Wagons de métro pour la TTC : Contrat avec la TTC visant la livraison de 126 wagons de métro. Ce contrat devrait être terminé au début de 1989. L'exploitation commerciale des premiers véhicules a débuté en 1987. La société assure actuellement divers services de soutien et de réparation sur place et effectue divers travaux de rattrapage sur les véhicles.

— Wagons de métro pour Boston : Contrat avec la Massachusetts Bay Transportation Authority visant la livraison de 58 wagons de métro. Ce contrat devrait être terminé en 1989. L'exploitation commerciale des premiers véhicules a débuté en 1987. La société assure actuellement divers services de soutien et de réparation sur place et effectue divers travaux de rattrapage sur les véhicles.

La province de l'Ontario compte présentement des indemnités et des cautionnements d'un montant global de 270 M$ à l'égard des engagements contractuels de la société.

b) La société a conclu divers contrats d'achat avec des fournisseurs et des sous-traitants relativement aux contrats de vente.

c) L'actionnaire de la société a conclu un engagement envers la Detroit Transportation Corporation aux termes duquel il assure que la société maintiendra une valeur nette minimale de 25 M$ jusqu'à l'achèvement du contrat relatif au STCI de Détroit (se reporter à la note 8).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT URBAIN LTÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

6. ÉVENTUALITÉS

Le contrat relatif au STCI de Détroit a posé des problèmes par suite de défauts dans la couche de béton et de fissures dans les poutres des systèmes de guidage. La réparation de ces défauts s'est traduite par des coûts de plus de 30 M$. La société estime qu'elle pourra recouvrer une bonne partie de ces coûts auprès des assureurs, des sous-traitants ou du client, mais il est présentement impossible de déterminer quel sera le montant recouvrable. Ces questions font actuellement l'objet de litiges, mais la direction et son conseiller juridique considèrent que les réclamations de la société sont fondées. Au cours de l'exercice, la société a reçu 11 M$ à l'égard des problèmes de fissures dans les poutres.

Le projet de Vancouver fait l'objet de plusieurs litiges présentement. Les réclamations et les demandes reconventionnelles relatives à ce contrat se chiffrent à 17 M$ environ. Tous les litiges devraient être réglés en 1989. À ce jour, il est impossible de déterminer le montant de la perte, le cas échéant.

Ces contrats de même que d'autres contrats ont fait l'objet de retards de livraison ou de problèmes techniques qui pourraient se traduire par des coûts supplémentaires pour la société. Tous les contrats comportent une provision pour les garanties des véhicules et des systèmes pour des périodes d'un à cinq ans. De plus, dans le cadre des contrats de la société, certaines réclamations et demandes reconventionnelles provenant de fournisseurs ou qui leur sont présentées sont présentement en cours.

Une provision a été établie dans les états financiers pour les coûts estimatifs requis pour régler des problèmes, des litiges, des garanties de même que des réclamations et pour les recouvrements estimatifs, selon le besoin.

De plus, STDU Inc. impute à la société le remboursement des coûts directs engagés pour l'exécution des contrats en cours (se reporter à la note 5). La société a examiné ces charges en vue d'établir si elles sont conformes à celles établies dans la convention d'agence. En conséquence, il a été convenu avec STDU Inc. qu'un crédit de 10,5 M$ serait accordé à la société à l'égard de coûts non admissibles pour la période du 1er juillet 1986 au 30 avril 1989.

Les pertes supplémentaires qui pourraient découler des questions traitées dans cette note seront comptabilisées dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elles sont établies.

7. REDRESSEMENT DE LA PROVISION POUR LES COÛTS AFFÉRENTS AUX CONTRATS

L'établissement de la provision pour le solde des coûts afférents aux contrats au 31 décembre 1987 a mené à une sous-évaluation d'approximativement 20 560 000 $ des coûts afférents aux contrats. Cette erreur a été découverte au cours de la préparation des résultats d'exploitation du présent exercice. La correction représente un redressement affecté aux exercices antérieurs. Les résultats présentés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1987 ont donc été modifiés pour tenir compte des coûts supplémentaires afférents aux contrats donnant ainsi lieu à une augmentation de 20 560 000 $ de la perte et du déficit reportés initiaux.

8. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Après la fin de l'exercice, la société a émis à une filiale, la Société de développement des transports de l'Ontario, 300 000 actions privilégiées de catégorie A en contrepartie de 30 M$. Si cette opération avait eu lieu le 31 décembre 1988, la valeur nette de la société aurait totalisé 26,4 M$.

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Bilan consolidé
au 31 décembre 1988

	1988 $	1987 $
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et placements à court terme	37 434 866	26 021 792
PLACEMENTS DANS SUNCOR INC. (note 2)	254 594 374	272 419 180
AUTRES PLACEMENTS		22 332 098
	292 029 240	320 773 070
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	67 712	228 730
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
CAPITAL-ACTIONS (note 3)	97 714 600	97 714 600
SURPLUS D'APPORT	325 000 000	325 000 000
DÉFICIT	(130 753 072)	(102 170 260)
	291 961 528	320 544 340
	292 029 240	320 773 070

Approuvé par le Conseil

Duncan Allen — Administrateur

Administrateur

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire de la Société de l'énergie de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société de l'énergie de l'Ontario au 31 décembre 1988 ainsi que les états consolidés des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Deloitte & Haskins + Sells

Comptables agréés
le 24 mai 1989

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Résultats et déficit consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988 $	1987 $
RECETTES		
Intérêts	2 216 536	1 355 979
Gain à l'aliénation de placements	2 200 331	223 021
Production		1 388 740
	4 416 867	2 967 740
DÉPENSES		
Frais généraux et d'administration	499 679	655 998
Production		1 023 236
	499 679	1 679 234
BÉNÉFICE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	3 917 188	1 288 506
QUOTE-PART (DE LA PERTE) DU BÉNÉFICE DE SUNCOR INC. (note 2)	(12 500 000)	11 750 000
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(8 582 812)	13 038 506
DIVIDENDE	(20 000 000)	
DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(102 170 260)	(115 208 766)
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	130 753 072	(102 170 260)

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Évolution de la situation financière consolidée de l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988 $	1987 $
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net	(8 582 812)	13 038 506
Éléments n'affectant pas les mouvements de l'encaisse		
Gain à l'aliénation de placements	(2 200 331)	(223 022)
Quote-part du bénéfice de Suncor Inc.	12 500 000	(11 750 000)
Amortissement et épuisement		735 703
Autres		3 162
	1 716 857	1 804 349
Produit de l'aliénation de placements	25 400 551	12 055 729
Dividendes de Suncor Inc.	5 324 806	2 662 431
Placements	(868 122)	(2 585 662)
	31 574 092	13 936 847
Variation du fonds de roulement		
Comptes débiteurs		851 084
Comptes créditeurs et charges à payer	(161 018)	(225 090)
Encaisse provenant de l'exploitation	31 413 074	14 562 841
DIVIDENDE VERSÉ	(20 000 000)	
EMPRUNTS À COURT TERME		(1 081 250)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS À COURT TERME	11 413 074	13 481 591
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE	26 021 792	12 540 201
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME À LA FIN DE L'EXERCICE	37 434 866	26 021 792

Notes afférentes aux états financiers consolidés 31 décembre 1988

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La Société de l'énergie de l'Ontario participe au financement ou à d'autres aspects de projets dont l'objectif est d'augmenter l'approvisionnement énergétique en Ontario. La Société a décidé d'aliéner ses placements d'une manière avisée.

Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus et tiennent compte des conventions suivantes :

Principes de la présentation des états financiers

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société de l'énergie de l'Ontario et de ses filiales.

Le placement dans Suncor Inc. est comptabilisé à sa valeur de consolidation.

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
31 décembre 1988

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Impôt sur le revenu

La Société et ses filiales en propriété exclusive directe, de même que leurs filiales en propriété exclusive directe, ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu tant que la province détient directement au moins 90 pour cent des actions en circulation de la Société. À l'heure actuelle, la province détient la totalité des actions en circulation de la Société. Onexco Oil & Gas Ltd., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société, est, quant à elle, soumise à l'impôt sur le revenu.

2. PLACEMENTS DANS SUNCOR INC.

La Société détient 25 pour cent des actions ordinaires émises par Suncor Inc., comptabilisées à leur valeur de consolidation.

Au 31 décembre, les principales données financières de la Suncor Inc. s'établissent comme suit :

	1988	1987
	(millions $)	
Fonds de roulement	32	37
Total de l'actif	2 023	2 080
Avoir des actionnaires		
Actions privilégiées	7	7
Actions ordinaires et bénéfices non répartis	1 016	1 087
	1 023	1 094
Recettes	1 345	1 370
(Perte nette) bénéfice net	(49)	48
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires	21	10
Dividendes en actions versés sur les actions ordinaires		11
	21	21

La Société a réglé les poursuites qui avaient été exercées contre elle à l'égard de redevances prioritaires à payer sur la production de certains sables pétrolifères qu'elle loue. Les répercussions financières, qui portent sur des exercices antérieurs à 1987, ont été comptabilisées rétroactivement et imputées aux exercices auxquels elles se rapportent. Par conséquent, les bénéfices non répartis au début de l'exercice 1987 ont été réduits de 3 millions de dollars par rapport au montant déjà établi, compte tenu de crédits d'impôt sur le revenu de 2 millions de dollars.

SOCIÉTÉ DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)
31 décembre 1988

3. CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions aux 31 décembre 1988 et 1987

Autorisé	
Un nombre illimité d'actions ordinaires	
20 000 000 d'actions spéciales sans droit de vote	
Émis	
2 000 000 d'actions ordinaires	100 000 000 $
Moins	
45 708 actions ordinaires détenues par le Trésor, comptabilisées au coût	2 285 400
	97 714 600 $

4. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée au cours de l'exercice écoulé.

5. DIVIDENDE DÉCLARÉ APRÈS LA DATE DU BILAN

Un dividende de 28 000 000 $ a été déclaré en janvier 1989.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 décembre 1988

ACTIF

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Placements immobiliers (note 5)		
Logements provinciaux	1 209 715	1 219 671
Logements fédéraux-provinciaux	15 806	16 115
Logements pour étudiants sur des terrains loués	61 553	62 073
Autres	5 426	5 553
	1 292 500	1 303 412
Hypothèques et prêts (note 6)	36 382	31 413
Sommes à recevoir du trésorier de l'Ontario	82 027	100 969
Comptes à recevoir	1 780	1 547
	1 412 689	1 437 341

PASSIF

Dette à long terme (note 7)		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1 128 524	1 137 903
Autres	20 115	20 242
	1 148 639	1 158 145
Comptes et charges à payer (note 8)	71 155	87 185
Emprunts bancaires	875	2 976
	1 220 669	1 248 306

FONDS PROPRES

Surplus d'apport (note 9)	192 020	189 035
	1 412 689	1 437 341

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration

Vice-président

Directeur général

Trésorier

À la Société de logement de l'Ontario et
au ministre du Logement

J'ai vérifié le bilan de la Société de logement de l'Ontario au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1988, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers et appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
le 10 mai 1989

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation
exercice terminé le 31 décembre 1988

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
EXPLOITATION DES LOGEMENTS		
Logements subventionnés (note 10)		
Revenus locatifs	231 571	220 999
Dépenses		
Frais d'exploitation des propriétés	327 134	294 088
Subventions tenant lieu d'impôt aux municipalités	86 483	82 453
Amortissement (remboursement du capital et des intérêts)	115 089	115 141
	528 706	491 682
Perte au titre des logements subventionnés	297 135	270 683
Supplément au loyer (note 11)	73 440	63 614
	370 575	334 297
Moins : quote-part de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	188 595	170 919
	181 980	163 378
Contributions provinciales aux logements municipaux (note 12)	19 533	17 378
Logements pour les ruraux et les autochtones (note 13)	3 908	3 554
Recouvrement des frais d'amortissement (capital et intérêts)	(17 514)	(16 769)
Quote-part provinciale de la perte d'exploitation des logements	187 907	167 541
AUTRES DÉPENSES		
Paiements au titre du logement social (note 14)		19 017
Frais d'administration (note 14)		2 318
		21 335
FRAIS D'EXPLOITATION NETS DE L'EXERCICE	187 907	188 876
FONDS PROVENANT DU TRÉSORIER DE L'ONTARIO	187 907	188 876

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1988

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables utilisées dans la préparation des présents états financiers peuvent se résumer comme suit :

i) La Société utilise la méthode de la comptabilité d'exercice.

ii) Les fonds provenant du trésorier de l'Ontario ne sont pas remboursables et sont donc inscrits au surplus d'apport. Toutefois, afin de rendre compte de l'ensemble des frais d'exploitation des projets, les frais d'amortissement pertinents (remboursement du capital et des intérêts) sont répartis et figurent dans les pertes au titre des logements subventionnés. Cet amortissement est compensé par un crédit au recouvrement des frais d'amortissement dans l'état des résultats d'exploitation.

iii) Les placements au titre des propriétés provinciales et fédérales-provinciales (terrains et bâtiments) sont amortis proportionnellement à la réduction de la dette à long terme correspondante. La participation provinciale à de tels placements est amortie proportionnellement à la réduction du surplus d'apport.

iv) Les achats de mobilier et d'équipement sont passés en charges pour l'année de leur acquisition.

2. AUTOASSURANCE

La Société s'est fixé comme ligne de conduite, d'assurer elle-même les propriétés provinciales et fédérales-provinciales contre les dommages matériels causés notamment par l'incendie, l'eau et le vandalisme. Les coûts de réparation sont considérés comme des dépenses d'exploitation des propriétés.

3. RÉGIME DE RETRAITE

La Société accorde des allocations de retraite à presque tous les employés permanents de la Couronne qui travaillent dans les administrations locales du logement par le moyen des caisses de retraite du secteur public et du Fonds d'indexation des pensions de retraite établies dans la province de l'Ontario. Cette année, la Société y a contribué un montant de 3 600 000 $ (3 600 000 $ en 1987). Ce montant représente l'engagement total de la Société et fait partie des opérations de logement, de logement assisté et des frais supplémentaires de location dans l'état des résultats d'exploitation.

4. SERVICES DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Le ministère du Logement fournit des services de soutien administratif à la Société. Les frais pour ces services sont fondés sur une estimation du temps consacré par le personnel du ministère aux activités de la Société. Les frais des services de soutien administratif pour : "Exploitation des logements — Logements subventionnés et Supplément au loyer" se sont chiffrés à 21,4 millions de dollars (19,7 millions de dollars en 1987).

5. PLACEMENTS IMMOBILIERS

a) Logements provinciaux

Ces placements représentent les coûts des terrains et bâtiments dont la province est le propriétaire exclusif. Ces coûts sont amortis sur une période maximale de 50 ans.

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Coût	1 319 538	1 319 774
Moins : amortissement cumulé	109 823	100 103
Valeur comptable nette	1 209 715	1 219 671

b) Logements fédéraux-provinciaux

L'Ontario possède et exploite des logements fédéraux-provinciaux en société avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le solde représente la part des coûts des terrains et des bâtiments assumée par la Société de logement de l'Ontario amortie sur une période maximale de 50 ans.

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Coût	20 753	20 753
Moins : amortissement cumulé	4 947	4 638
Valeur comptable nette	15 806	16 115

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 décembre 1988

5. PLACEMENTS IMMOBILIERS (suite)

c) Logements pour étudiants sur des terrains loués

Ces placements représentent le coût des bâtiments, situés sur des terrains loués par 11 collèges et universités, qui servent à loger les étudiants. Les établissements d'enseignement versent à la Société des remboursements semestriels échelonnés sur une période de 50 ans. Une fois les coûts totalement remboursés, les titres de propriété seront cédés aux établissements visés; ceux-ci encaissent les revenus locatifs et assument les frais d'exploitation.

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Coût	67 890	67 890
Moins : part des établissements d'enseignement	6 337	5 817
Valeur comptable nette	61 553	62 073

d) Autres

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Terrains loués (prix coûtant)	2 308	2 308
Projets en cours (prix coûtant)	1 078	1 205
Réserves foncières (la moindre somme du prix coûtant ou de la valeur estimée sur le marché)	2 040	2 040
	5 426	5 553

6. HYPOTHÈQUES ET PRÊTS

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Programme de logement pour les ruraux et les autochtones (voir la note 13)	33 138	28 141
Autres	3 244	3 272
	36 382	31 413

7. DETTES À LONG TERME

La Société contracte des emprunts auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi que du secteur privé pour financer des placements immobiliers. Les modalités de remboursement varient selon les ententes, et les versements sont échelonnés sur une période maximale de 50 ans.

Les intérêts à verser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et au secteur privé ont des taux variés selon les ententes, de 4,25 à 15 %, la moyenne pondérée se situant à 8,19 %.

Le calendrier du remboursement du capital s'établit comme suit :

	(en milliers de dollars)
1989	9 982
1990	10 722
1991	11 519
1992	12 377
1993	13 301
Années subséquentes	1 090 738
	1 148 639

Quoique la Société ait emprunté des fonds en vue d'investir dans des projets provinciaux de logement, les frais d'amortissement (capital et intérêts) sur toute la durée des projets sont considérés comme des frais d'exploitation aux termes de l'entente de partage des coûts intervenue entre la Société et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Conformément à cette entente, la Société canadienne d'hypothèques et de logement assume 50 % des frais d'amortissement (capital et intérêts), le reste étant à la charge de la Société.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 décembre 1988

8. COMPTES ET CHARGES À PAYER

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	17 006	40 362
Autres	54 149	46 823
	71 155	87 185

9. SURPLUS D'APPORT

	1988	1987
	(en milliers de dollars)	
Solde en début d'exercice	189 035	185 926
Apports de capital reçus de la province	5 312	4 814
Amortissement (du capital)	(2 327)	(1 705)
Solde en fin d'exercice	192 020	189 035

10. LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS

Dans le cadre du programme de logements subventionnés, la Société possède des immeubles locatifs, (en propriété exclusive, ou en société avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement) et fournit des logements à loyer indexé sur le revenu à des personnes dans le besoin. La Société subventionne la différence entre, le loyer garanti au locateur et la partie du loyer versée par le locataire. La gestion de ces immeubles est confiée à un réseau de commissions locales de logement qui agissent comme mandataires de la Société. Le déficit de ce programme est partagé avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

11. SUPPLÉMENT AU LOYER

Dans le cadre des programmes de supplément au loyer, la Société acquiert du secteur privé l'utilisation de logements locatifs et fournit des logements à loyer indexé sur le revenu à des personnes dans le besoin. La Société subventionne la différence entre le loyer garanti au locateur et la partie du loyer versée par le locataire. Les coûts de la plupart de ces programmes sont partagés avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

12. CONTRIBUTIONS PROVINCIALES AUX LOGEMENTS MUNICIPAUX

La Société a contribué 19,5 millions de dollars (17,4 millions de dollars en 1987) à la société The Metropolitan Toronto Housing Company Limited au titre des frais d'exploitation de logements pour personnes âgées.

13. LOGEMENTS POUR LES RURAUX ET LES AUTOCHTONES

Ce programme, administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, permet aux familles en régions rurales d'accéder à la propriété en bénéficiant de subsides. Les remboursements hypothécaires sont indexés sur le revenu des propriétaires. Les dépenses représentent la part des subsides accordés par la Société.

14. PAIEMENTS AU TITRE DU LOGEMENT SOCIAL FRAIS D'ADMINISTRATION

Depuis le 1er avril 1987, les paiements au titre du logement social et les frais d'administration qui s'y rapportent sont directement pris en charge par le ministère du Logement. Les chiffres de 1987 représentent donc les paiements effectués de janvier à mars 1987.

15. ACCORDS D'ALLOCATION DE PRÊTS

Depuis le 25 février 1988, la province de l'Ontario autorise la Société à se joindre aux accords d'allocation de prêts avec des prêteurs approuvés par la *Loi nationale sur l'habitation*. Ce programme a été conçu pour aider les sociétés de logement à but non lucratif à acquérir des terrains qui seront utilisés dans des projets de logement social. Le montant total des garanties en circulation ne doit à aucun moment dépasser 50 millions de dollars. Au 31 décembre 1988, l'engagement total de la Société s'élevait à 25 800 000 $.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 décembre 1988

16. CONVENTIONS D'ASSURANCE DES PRÊTS

La Société a signé des conventions d'assurance des prêts avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) relativement à divers projets réalisés en vertu du Programme de logement à but non lucratif administré par le ministère du Logement. En vertu de ces conventions, la SCHL assurera les prêts hypothécaires consentis par des prêteurs approuvés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* pour l'achat, l'amélioration, la construction ou la modification de logements. Bien que la SCHL assure de tels prêts, la Société est responsable du remboursement à la SCHL de sa part de tous les frais nets résultant des défauts de paiement. Au 31 décembre 1988, aucun paiement n'était en souffrance aux termes de ces conventions.

17. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

La Société a contracté un emprunt à long terme du Fonds d'investissement du régime de pensions du Canada, d'un montant ne devant pas dépasser 2,1 milliards de dollars sur une période de 5 ans par l'émission de débentures. Ces fonds doivent être utilisés pour financer les hypothèques d'habitations neuves, achetées ou louées sous l'égide des programmes DES MAISONS POUR DE BON et Résidences d'étudiants.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

SOCIÉTÉ DE PRÊTS AUX JEUNES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	$	$
Encaisse — divers	76 493	210 626
— fonds gérés en fiducie	110 857	87 627
Prêts hypothécaires		
— intérêts courus et exigibles	845 505	1 016 587
— principal	22 582 893	26 435 537
	23 615 748	27 750 377

PASSIF

Contribution due au trésorier de l'Ontario (note 4)		112 300
Fonds gérés en fiducie	110 857	87 627
Avances de capital dues au trésorier de l'Ontario, y compris les intérêts courus	23 504 891	27 550 450
	23 615 748	27 750 377

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil

Président du Conseil

Membre

À la Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario,
au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et
au trésorier de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Société de prêts aux jeunes agriculteurs de l'Ontario au 31 mars 1989 ainsi que l'état des résultats d'exploitation de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
le 18 mai 1989

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ DE PRÊTS AUX JEUNES AGRICULTEURS DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989 $	1988 $
Recettes		
Intérêts sur prêts hypothécaires (note 5)	1 231 147	1 425 723
Divers	8 673	7 601
	1 239 820	1 433 324
Frais (note 3)		
Intérêts sur les avances de capital — Trésorier de l'Ontario (note 5)	1 674 890	1 921 024
Perte d'exploitation de l'exercice	435 070	487 700
Contribution due au trésorier de l'Ontario (note 4)	435 070	487 700

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

   La Société n'a accepté aucune nouvelle demande de prêt hypothécaire depuis 1969; les derniers remboursements de prêts hypothécaires seront effectués en 1999.

2. CONVENTION COMPTABLE

   Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

   Les traitements versés au personnel de la Société et les divers frais d'administration sont assumés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats d'exploitation.

4. CONTRIBUTION DUE AU TRÉSORIER DE L'ONTARIO

   Le coût du programme de prêts, équivalant à la perte nette d'exploitation enregistrée pour l'exercice, est couvert par les crédits alloués à cette fin par l'Assemblée législative. Le montant exigible représente la somme à rembourser au trésorier de l'Ontario et est constitué de l'excédent des avances reçues sur la perte d'exploitation subie au cours du présent exercice.

5. INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET LES AVANCES DE CAPITAL

   Le taux des intérêts perçus par la Société sur ses prêts hypothécaires est fixé par la loi; il est en moyenne de 5 % par an. Le trésorier de l'Ontario a fixé à 6,7 % par an le taux des intérêts que la Société doit lui verser sur les avances de capital consenties. Ce différentiel d'intérêts est la principale explication de la perte d'exploitation enregistrée par la Société.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif à court terme		
Encaisse	19 335	19 897
Fonds en dépôt — prix	48 138	48 708
Payable par la Société de la loterie interprovinciale	9 057	4 146
Intérêts courus	696	430
Créances	5 077	2 263
Charges payées d'avance	1 836	336
	84 139	75 780

PASSIF

Passif à court terme		
Prix non réclamés	48 138	48 708
Bénéfice net à verser au trésorier de l'Ontario	1 835	2 705
Dettes et charges à payer	18 765	12 764
Produit comptabilisé d'avance	15 401	11 603
	84 139	75 780

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

Au conseil d'administration de la Société des loteries de l'Ontario
et au ministre du Tourisme et des Loisirs

J'ai vérifié le bilan de la Société des loteries de l'Ontario au 31 mars 1989 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et du bénéfice net à verser au trésorier de l'Ontario de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon la convention comptable décrite à la note 2a) aux états financiers, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

J. F. Otterman

Toronto (Ontario)
le 13 juillet 1989

J. F. Otterman, f.c.a.,
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation de l'exercice clos le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Chiffre d'affaires		
Ventes de billets au comptant	1 300 606	1 273 923
Billets gratuits	77 299	81 666
	1 377 905	1 355 589
Prix et commissions		
Prix (note 3)	608 290	597 952
Billets gratuits	77 299	81 666
Commissions — détaillants et distributeurs	102 354	101 056
	787 943	780 674
Ventes moins prix et commissions	589 962	574 915
Frais d'exploitation		
Frais d'administration et autres frais	42 356	33 177
Publicité	25 797	21 702
Équipement	11 223	15 209
Versements au gouvernement du Canada (note 5)	15 450	24 034
Impression des billets	17 316	15 213
	112 142	109 335
Bénéfice d'exploitation	477 820	465 580
Intérêts créditeurs	6 310	5 555
Bénéfice net	484 130	471 135

Bénéfice net à verser au trésorier de l'Ontario de l'exercice clos le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	2 705	1 570
Bénéfice net	484 130	471 135
	486 835	472 705
Moins versements au trésorier de l'Ontario (note 4)	485 000	470 000
Solde à la fin de l'exercice	1 835	2 705

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société des loteries de l'Ontario est une société dûment constituée, le 6 février 1975, sans capital social, conformément à la Loi sur la Société des loteries de l'Ontario. La Société est chargée de l'organisation et de la gestion des loteries en Ontario. La Société s'occupe seule des loteries Wintario, Lottario, Instant (y compris Grey Cup Millions) et Pick 3, tandis que les loteries Provincial, Super Loto et Lotto 6/49 et les événements spéciaux sont des entreprises conjointes de toutes les provinces, par l'entremise de la Société de la loterie interprovinciale (SLI). La Société des loteries de l'Ontario achète les billets des loteries Provincial, Super Loto et Lotto 6/49 et des événements spéciaux auprès de la Société de la loterie interprovinciale et gère leur vente dans toute la province. En mai 1988, la loterie Super Loto a été supprimée.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Principes comptables
Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf dans le cas des immobilisations qui sont imputées au compte de l'exploitation au moment de leur acquisition.

b) Constatation des produits
Dans le cas des ventes de billets pour lesquels le tirage n'avait pas eu lieu le 31 mars, le produit est comptabilisé d'avance.

3. PRIX

Les prix comprennent la part des prix revenant à la Société pour les loteries de la SLI, ainsi que la part des frais d'exploitation nets de la SLI revenant à l'Ontario. Pour l'exercice, cette part des prix et des frais d'exploitation nets représentait respectivement 347,3 millions de dollars et 0,8 million de dollars (331,8 millions de dollars et 1,5 millions de dollars en 1988).

4. VERSEMENTS AU TRÉSORIER DE L'ONTARIO

Le bénéfice net de la Société doit être versé au trésorier de l'Ontario. Au cours de l'exercice, ces versements ont été effectués comme suit :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Lotto 6/49	307 000	284 000
Instant	101 000	96 000
Lottario	45 000	50 000
Wintario	14 000	18 000
Provincial	13 000	14 000
Pick 3	2 000	
Événements spéciaux	2 000	
Super Loto	1 000	8 000
	485 000	470 000

5. VERSEMENTS AU GOUVERNEMENT DU CANADA

Les diverses sociétés provinciales de loteries effectuent des versements au gouvernement du Canada dans le cadre d'un accord daté d'août 1979. L'accord stipule que le gouvernement du Canada se retire de la vente des billets de loterie. Pour l'exercice financier, les versements effectués par la Société des loteries de l'Ontario ont atteint environ 15 millions de dollars.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

6. ENGAGEMENTS

Le 8 juillet 1986, le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention d'installer la majorité des services de la Société à Sault Ste Marie. Les engagements financiers quant au terrain et à l'immeuble qui seront occupés par la Société sont évalués à 30 millions de dollars. Ces engagements seront acquittés à l'aide de paiements versés pendant chacune des trois prochaines années pour satisfaire à un contrat de location échelonné sur 20 ans. On prévoit que les autres coûts liés à ce déménagement seront de l'ordre de 27 millions de dollars. Jusqu'ici, les coûts réels engagés restent modiques, et ont été imputés aux frais d'administration et autres frais.

La Société occupe en outre des bureaux pour lesquels elle a signé des contrats de location-exploitation venant à échéance en juin 1995, pour un total de 5 millions de dollars.

7. IMPÔTS SUR LE REVENU

La Société, étant une société de la Couronne de la province de l'Ontario, est exemptée de l'impôt sur le revenu; aucune provision n'est donc nécessaire.

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Hypothèques (note 1)	12 980	14 533
Biens immobiliers (note 2)	1 297	2 102
Encaisse	4 146	2 612
Débiteurs	194	211
	18 617	19 458
PASSIF		
Dette à long terme — Trésorier de l'Ontario		2 184
Créditeurs et charges à payer	167	2 067
Dividendes à rembourser au trésorier de l'Ontario	2 177	
	2 344	4 251
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions — autorisé et émis		
10 actions sans valeur nominale		
Surplus d'apport	10 205	10 205
Bénéfices non répartis	6 068	5 002
	16 273	15 207
	18 617	19 458

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

Résultats de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
REVENUS		
Intérêt sur hypothèques	1 510	9 348
Intérêt bancaire	321	353
Gain sur vente de biens immobiliers acquis	1 240	827
Réduction de la provision pour hypothèques et réserve	377	1 758
Frais d'administration	77	206
	3 525	12 492
DÉPENSES		
Intérêt sur la dette à long terme	111	7 490
Frais d'administration des hypothèques	171	
	282	7 490
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	3 243	5 002

Bénéfices non répartis de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début	5 002	
Bénéfice net de l'exercice	3 243	5 002
Dividendes au trésorier de l'Ontario	(2 177)	
Solde à la fin	6 068	5 002

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

Résumé des principales conventions comptables
31 mars 1989

La Société d'hypothèques de l'Ontario (SHO) a été constituée en société en 1948 en vertu de la Loi sur les compagnies et associations et est demeurée active jusqu'au 1er avril 1982. À cette même date, son actif, son passif et son avoir ont été transférés à la Société foncière de l'Ontario (SFO) laquelle a, par la suite, cessé ses activités le 31 mars 1987. Certains des éléments d'actif et de passif de la SFO ont été transférés à la SHO qui a été réactivée. Les actions en circulation de la SHO sont actuellement détenues en fiducie pour la Couronne du chef de l'Ontario.

Selon la politique du gouvernement, la Société a vendu la plupart du portefeuille de ses hypothèques au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1988 et une partie du portefeuille restant sera vendue à une date ultérieure. En vertu d'une entente conclue avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, celle-ci gère les prêts hypothécaires restants depuis le 1er avril 1988.

La Société administre certains programmes de subventions au logement au nom de la province. Les avances consenties dans le cadre de ces programmes figurent dans les comptes publics mais non dans les comptes de la Société. La Société gère 1 778 contrats de location de terrains au nom du ministère des Services gouvernementaux.

Les traitements, avantages sociaux et frais d'administration de la Société sont assumés par le ministère des Services gouvernementaux.

Hypothèques

Les hypothèques sont comptabilisées à leur valeur estimative de réalisation. Ceci comprend le capital plus les intérêts courus et les impôts fonciers, moins les provisions pour défaut de paiement des hypothèques non assurées et pour la réévaluation du marché.

Biens immobiliers

Les coûts attribuables aux biens immobiliers acquis par suite de défaut de paiement comprennent le solde impayé des prêts consentis et des frais d'exploitation, déduction faite des loyers perçus. Ces propriétés sont par la suite vendues en vue de recouvrer la valeur des hypothèques.

Constatation du profit

Le produit de la vente des biens immobiliers est comptabilisé au moment de la cession des titres à l'acheteur.

Politique relative aux dividendes

Au début, les fonds provenant des activités d'exploitation servaient à rembourser la dette à long terme due au trésorier de l'Ontario. Pour l'exercice en cours et à l'avenir, l'excédent sera versé à la province sous forme de dividendes.

SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. HYPOTHÈQUES

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Non assurées	16 120	17 911
Assurées aux termes de la Loi nationale sur l'habitation	245	384
Total	16 365	18 295
Provision pour hypothèques (1,5 % pour hypothèques non assurées, déduction faite de la réserve pour réévaluation du marché)	(194)	(216)
Réserve pour réévaluation du marché	(3 191)	(3 546)
	12 980	14 533

Au 31 mars 1989, la répartition du reste des crédits hypothécaires s'établissait comme suit : 8 562 000 $ en premières hypothèques échéant d'ici 5 ans pour 208 logements (268 logements au 31 mars 1988); et 7 803 000 $ en deuxièmes hypothèques échéant d'ici 34 ans pour 640 logements (785 logements au 31 mars 1988). Les taux de rendement varient entre 8 et 14,5 pour cent.

2. BIENS IMMOBILIERS

La Société détient 55 propriétés acquises par défaut de paiement des créanciers hypothécaires (74 propriétés en 1988). Ces propriétés comprennent des maisons uni-familiales jointes, des appartements en copropriété et des maisons uni-familiales. Au cours de l'exercice, 19 propriétés dont la valeur comptable totale se chiffrait à 754 600 $ ont été vendues pour un montant de 1 995 100 $.

Au Conseil d'administration de la Société d'hypothèques de l'Ontario et
au ministre des Services gouvernementaux

J'ai vérifié le bilan de la Société d'hypothèques de l'Ontario au 31 mars 1989 ainsi que l'état des résultats et l'état des bénéfices non répartis de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites dans le résumé des principales conventions comptables, et appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

Toronto (Ontario)
le 9 juin 1989

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements à court terme	582	660
Débiteurs et intérêts courus	151	345
	733	1 005

PASSIF

Créditeurs et charges à payer	402	540
Produits comptabilisés d'avance		192
	402	732

AVOIR

Bénéfices non répartis	251	193
Contribution de la province de l'Ontario (note 3)	80	80
	331	273
	733	1 005

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Société.

Président du Conseil

Directeur

À la Société internationale de l'Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société internationale de l'Ontario au 31 mars 1989, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon la convention comptable énoncée à la note 2 afférente aux états financiers, appliquée de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
le 15 juin 1989

D.F. Archer, f.c.a.
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation et bénéfices non répartis de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Revenus provenant d'activités sous contrat (note 4)	2 370	2 302
Dépenses liées à des activités sous contrat (note 4)	2 368	2 309
Revenus nets provenant d' (dépenses liées à des) activités sous contrat	2	(7)
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	1 402	1 244
Transports et communications	354	420
Services	324	516
Fournitures et matériel	100	162
Fonds d'aide à l'expansion du commerce — prêts-subventions	1 238	458
	3 418	2 800
Perte d'exploitation	3 416	2 807
Autres revenus	56	34
Recouvrement de la province de l'Ontario (note 5)	3 418	2 800
	3 474	2 834
Bénéfice net	58	27
Bénéfices non répartis au début	193	166
Bénéfices non répartis à la fin	251	193

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 1989

1. MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

La Société internationale de l'Ontario a été établie dans le but :

- d'aider le secteur privé de l'Ontario à commercialiser ses services de consultation spécialisés, ses biens d'équipement et ses services de formation sur les marchés internationaux;
- de promouvoir et d'encourager la commercialisation des compétences spécialisées et des systèmes du secteur public de l'Ontario, conjointement avec le secteur privé, sur les marchés internationaux; et
- d'établir des contacts au niveau intergouvernemental et d'affirmer la présence du gouvernement de l'Ontario pour promouvoir l'exportation de services professionnels et de biens liés à l'exécution de projets d'immobilisation.

2. PRINCIPALE CONVENTION COMPTABLE

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus; toutefois, les immobilisations sont inscrites en dépenses à la date de leur acquisition, et la comptabilité de caisse utilisée pour l'enregistrement des frais administratifs a été modifiée de façon à accorder trente jours supplémentaires pour le paiement des biens et services achetés au cours de l'exercice écoulé.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

3. CONTRIBUTION DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

L'apport de la province de l'Ontario consiste en l'actif net de la Société de services éducationnels de l'Ontario acquis par la Société sans aucune contrepartie.

4. REVENUS PROVENANT D'ACTIVITÉS SOUS CONTRAT ET DÉPENSES S'Y RATTACHANT

Dans les cas où les contrats conclus entre deux administrations gouvernementales donnent lieu à un avantage concurrentiel, la Société agit à titre d'entrepreneur principal au nom des exportateurs ontariens. Les revenus provenant d'activités sous contrat et les dépenses s'y rattachant correspondent aux montants reçus aux termes de ces contrats et au paiement de ces fonds aux exportateurs ontariens, respectivement.

5. RECOUVREMENT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Les crédits alloués par l'Assemblée législative de l'Ontario permettent au ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie de rembourser à la Société les frais administratifs et les prêts-subventions au titre du Fonds d'aide à l'expansion du commerce auxquels elle doit faire face.

6. RÉGIME DE RETRAITE

La Société contribue au Régime de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite de la province de l'Ontario auxquels la plupart des employés permanents participent. La contribution de la Société à ces caisses de retraite se chiffrait à 104 000 $ (110 000 $ en 1988) pour l'exercice. Ce montant représente l'engagement total de la Société et est compris au poste des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

7. ENGAGEMENTS

Les prêts-subventions accordés mais non versés au 31 mars 1989 atteignaient 1,1 million de dollars (525 000 $ en 1988). Le versement de ces prêts est assujetti au respect satisfaisant, de la part des emprunteurs, de leur entente avec la Société.

8. ACTIVITÉS FUTURES

La loi d'habilitation actuelle devient caduque le 31 décembre 1989. La poursuite des activités de la Société est subordonnée à la législation future.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	6	5
Intérêts courus sur placements	390	879
Placements à long terme, au coût (annexe)	15 575	23 801
	15 971	24 685

PASSIF

Intérêts courus sur avances du trésorier de l'Ontario	390	879
Avances du trésorier de l'Ontario	15 581	23 806
	15 971	24 685

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

Pour la Société,

Président

Membre

À la Société ontarienne d'aménagement municipal
et au trésorier de l'Ontario,

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne d'aménagement municipal au 31 mars 1989 et l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
le 10 mai 1989

D.F. Archer, f.c.a.,
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'AMÉNAGEMENT MUNICIPAL

Revenus et dépenses
de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
REVENUS		
Intérêts sur placements	2 369	3 092
DÉPENSES		
Intérêts sur avances du trésorier de l'Ontario (note 1)	2 369	3 092

Voir l'annexe et les notes afférentes aux états financiers.

ANNEXE
Placements à long terme dans des débentures des conseils municipaux et scolaires
au 31 mars 1989

Répartition selon le taux d'intérêt

Taux d'intérêt %	Capital 1989	Capital 1988
	(en milliers de dollars)	
7,00- 8,99	1 918	2 660
9,00-10,99	6 995	8 315
11,00-12,99	3 854	4 250
13,00-19,25	2 808	8 576
	15 575	23 801

Répartition selon l'année d'échéance

Année d'échéance le 31 mars	Capital 1989	Capital 1988
	(en milliers de dollars)	
1989		2 635
1990	2 412	2 414
1991	2 419	2 422
1992	2 122	2 124
1993	1 779	1 781
1994	1 600	
1- 5 ans	10 332	11 376
6-10 ans	3 823	10 614
11-15 ans	1 359	1 649
16-20 ans	44	124
21-25 ans	17	38
	15 575	23 801

Notes afférentes aux états financiers
le 31 mars 1989

1. INTÉRÊTS SUR AVANCES

   En vertu du décret 775/77, les intérêts à payer par la Société sur les avances du trésorier de l'Ontario représentent un montant égal à l'excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice financier.

2. FRAIS D'ADMINISTRATION

   Les frais d'administration sont assumés par le ministère du Trésor et de l'Économie.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actif à court terme		
Encaisse		
Divers	3	139
Intervenants (note 2)	800	
	803	139
Débiteurs divers	34	26
Frais payés d'avance	49	47
	886	212
Immobilisations (note 3)	336	274
	1 222	486

PASSIF ET DÉFICIT

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 083	2 204
Aide financière à verser aux intervenants (note 2)	767	
	2 850	2 204
Déficit	(1 628)	(1 718)
	1 222	486

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

Président

Vice-président

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

Résultats d'exploitation et déficit de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Recettes		
Subventions de la province de l'Ontario		
Divers	13 500	13 600
Intervenants (note 2)	33	
Intérêts	43	42
	13 576	13 642
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	3 130	3 026
Aménagement des installations	2 514	3 335
Évaluation des sites	2 281	3 911
Préparation des audiences	1 973	1 582
Frais de bureau et frais généraux	780	709
Réduction des déchets et évaluation du marché	689	1 048
Financement public	667	823
Occupation de locaux	563	600
Conseillers en gestion	407	341
Publications	291	143
Amortissement	91	75
Services techniques de communications	54	119
Aide financière aux intervenants (note 2)	33	
Frais et jetons de présence des administrateurs	13	20
	13 486	15 732
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses	90	(2 090)
(Déficit) bénéfices non répartis en début d'exercice	(1 718)	372
Déficit en fin d'exercice	(1 628)	(1 718)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Fonds provenant (engagés dans) des activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses	90	(2 090)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
— Amortissement	91	75
	181	(2 015)
Variation nette du fonds de roulement hors caisse	636	579
Fonds provenant (engagés dans) des activités d'exploitation	817	(1 436)
Fonds engagés dans des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(153)	(69)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse au cours de l'exercice	664	(1 505)
Encaisse en début d'exercice	139	1 644
Encaisse en fin d'exercice	803	139

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

i. Méthode de comptabilité
Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

ii. Immobilisations
Le mobilier et le matériel sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux étant fixés de manière à étaler le coût des immobilisations sur leur durée de vie estimative. On retient la méthode de l'amortissement linéaire, sur la durée du bail, pour les améliorations locatives.

2. AIDE FINANCIÈRE AUX INTERVENANTS

Dans le cadre du processus d'autorisation préalable à l'aménagement de l'usine d'élimination des déchets que projette de construire la Société, une audience publique sur les aspects environnementaux et les aspects connexes du projet devrait commencer en 1989 devant une commission mixte créée en vertu de la Loi sur la jonction des audiences.

La province a alloué la somme approximative de 3,2 millions de dollars à verser aux parties admissibles (intervenants) pour les aider à payer leurs frais de préparation et de comparution à l'audience. Un comité de financement indépendant, nommé en vertu de la Loi de 1988 sur l'aide financière aux intervenants, est chargé de la distribution des fonds. Les versements sont effectués par la Société à la demande du comité de financement.

En mars 1989, la Société a reçu un transfert initial de 800 000 $ aux termes de cette disposition. À la date du 31 mars 1989, la somme de 33 000 $ était due aux intervenants; le restant, soit 767 000 $, représente des subventions différées.

3. IMMOBILISATIONS

	1989			1988	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	Taux d'amortissement
	(en milliers de dollars)				
Mobilier	244	165	79	92	20 %
Matériel	489	250	239	154	20-30 %
Améliorations locatives	161	143	18	28	5 ans
	894	558	336	274	

4. RÉGIME DE RETRAITE

La Société offre à ses employés permanents un régime de prestations de retraite grâce à un arrangement leur permettant de participer à la Caisse de retraite des fonctionnaires établie par la province de l'Ontario. La quote-part de la Société pour 1989 s'élève à 105 651 $, par rapport à 93 905 $ en 1988. Elle est incluse dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit, au poste «Traitements et avantages sociaux».

5. ENGAGEMENTS — LOCATION

La Société s'est engagée à faire des versements en vertu de contrats de location-exploitation portant sur les locaux qu'elle occupe et le matériel; les loyers minimums prévus jusqu'en novembre 1992 sont les suivants :

	(en milliers de dollars)
1990	319
1991	256
1992	254
1993	126
	955 $

6. PASSIF ÉVENTUEL

En mai 1987, la Société a conclu une entente avec Ontario Hydro concernant l'approvisionnement en électricité de son projet d'usine d'élimination des déchets. Le coût des travaux de construction est évalué à 181 000 $ et ne sera facturé à la Société que si les installations ne sont pas aménagées. Au 31 mars 1989, la Commission mixte créée en vertu de la Loi sur la jonction des audiences et le Conseil des ministres n'avaient pas encore donné leur autorisation.

7. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE GESTION DES DÉCHETS

À la Société ontarienne de gestion des déchets
et au ministre de l'Environnement

J'ai vérifié le bilan de la Société ontarienne de gestion des déchets au 31 mars 1989 et les états des résultats d'exploitation et du déficit ainsi que de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

D.F. Archer

Toronto (Ontario)
le 31 mai 1989

D.F. Archer, F.C.A.
Vérificateur provincial

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Bilan cumulé au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et dépôts à court terme	53 742	57 098
Comptes à recevoir		
— Province		6 192
— Autres	602	481
Prêts remboursables (note 2)	247 281	252 488
Placements (note 3)	10 875	5 856
Participation dans des filiales et avances consenties (note 4)	22 491	24 721
Autres placements (note 5)	4 411	1
Immobilisations (note 6)	4 088	4 249
Autres éléments d'actif (note 7)	595	618
	344 085	351 704

PASSIF

Comptes à payer		
— Province	5 356	
— Autres	174	174
Dividendes à payer	15 000	
Avances de la province		
— portant intérêt	97 507	107 424
— sans intérêt	81 509	94 816
Produits comptabilisés d'avance	9 664	7 951
	209 210	210 365

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions — autorisé et émis :		
7 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune	7 000	7 000
Capital d'apport (note 8)	48 422	36 137
Bénéfices non distribués	79 453	98 202
	134 875	141 339
	344 085	351 704

Voir les notes afférentes aux états financiers cumulés.

Président du Conseil

Président du Conseil

Président du Conseil

Président du Conseil

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Résultats d'exploitation cumulés de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Produits		
Intérêts		
—Prêts à long terme	12 971	15 860
—Prêts accordés à titre d'intermédiaire	4 718	3 925
—Intérêts bancaires	4 508	3 027
Bénéfice net provenant des parcs industriels (note 9)	2 130	1 672
Revenus locatifs	48	49
Gain sur vente de placements	155	
	24 530	24 533
Charges		
Intérêts sur avances	12 248	13 315
Prêts passés en charge		
—à long terme	12 994	21 603
—accordés à titre d'intermédiaire	616	4 558
Garanties honorées	10 911	7 117
Subvention pour garanties d'intérêts	6 241	4 765
Projets de recherche et de développement et autres programmes (note 10)	1 821	1 006
Frais d'administration (note 11)	13 349	12 605
Perte sur placements	1 352	450
	59 532	65 419
Pertes avant postes suivants	35 002	40 886
Perte nette de l'exploitation des filiales (note 4)	2 230	3 047
Intérêt sur les prêts accordés à titre d'intermédiaire remboursé à la province (note 12)	4 718	
Sommes recouvrées de la province (note 13)	48 201	53 763
Bénéfice net de l'exercice	6 251	9 830

Bénéfices non distribués cumulés de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	98 202	88 372
Bénéfice net de l'exercice	6 251	9 830
Dividendes à la province	(25 000)	
Solde à la fin de l'exercice	79 453	98 202

Voir les notes afférentes aux états financiers cumulés.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés
31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Généralités

Ces états financiers cumulés regroupent les comptes de la Société de développement de l'Ontario (SDO), de la Société de développement du Nord de l'Ontario (SDNO), de la Société de développement de l'Est de l'Ontario (SDEO) et de la Société Innovation Ontario (SIO).

Les opérations des trois filiales de la SDO (IDEA Innovation Fund Inc., IDEA Research Investment Fund Inc. et IDEA Information Technology Fund Inc.) n'ont pas été consolidées étant donné que la Société a l'intention de se dessaisir des placements de chacune de ces filiales de façon méthodique. Les investissements faits dans ces filiales et les avances qui leur ont été consenties ou consenties par celles-ci sont comptabilisés à la valeur de consolidation, à un montant équivalant à la valeur comptable nette des filiales.

b) Prêts remboursables

En vertu de la Loi sur les sociétés de développement, des prêts ont été effectués par la SDO, la SDNO et la SDEO.

Aux termes de la loi, les sociétés sont autorisées à agir en qualité de mandataires de la province aux fins des programmes, des projets et des autres activités visant à favoriser le développement industriel et économique.

c) Prêts passés en charge

Les montants des prêts remboursables qui ont été passés en charge sont recouvrés de la province au moyen de réductions correspondantes des avances consenties par elle. Par conséquent, aucune provision n'est constituée pour les prêts irrécouvrables qui n'ont pas encore été radiés.

d) Garanties honorées

Les garanties sont honorées grâce à un financement de la province et, par conséquent, aucune provision n'est constituée à cet égard.

e) Recouvrement des prêts passés en charge et des garanties honorées

Les montants recouvrés de prêts déjà passés en charge et de garanties déjà honorées sont versés directement à la province et ne figurent pas dans l'état cumulé des résultats d'exploitation.

f) Produits d'exploitation

Les intérêts créditeurs sont enregistrés comme des revenus suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf dans le cas des prêts accordés à titre d'intermédiaire pour lesquels l'encaissement des intérêts a été différé d'une année ou plus. Dans ce cas, le produit d'exploitation est comptabilisé comme revenu à la date de l'encaissement.

g) Produits comptabilisés d'avance

Les intérêts courus sur les prêts dont le remboursement a été différé (note 1f)) sont enregistrés comme produits comptabilisés d'avance et figurent dans les livres jusqu'à la date de leur perception effective.

h) Placements

Les placements de la SIO sont comptabilisés au prix coûtant moins la provision pour perte afin de refléter la dépréciation permanente de la valeur du portefeuille des placements. La direction détermine le montant de la provision en fonction des renseignements les plus récents dont elle dispose. En raison de la nature des placements, leur valeur marchande n'est pas indiquée et leur valeur comptable ne correspond pas nécessairement à leur valeur de réalisation.

i) Projets de recherche et de développement

Les projets de recherche et de développement sont comptabilisés aux résultats.

j) Immobilisations

Les achats de matériel sont imputés à l'année d'acquisition, sauf dans le cas des opérations des parcs industriels, pour lesquels tous les montants s'y rapportant sont capitalisés. L'amortissement de ces immobilisations se fait selon la méthode linéaire, à des taux de 5 à 20 pour cent par an pour les immeubles et leur amélioration, et de 20 pour cent par an pour le matériel. La valeur des immeubles acquis d'emprunteurs défaillants (note 7) a été capitalisée et est assujettie à la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 5 pour cent par an.

k) Frais d'administration

Les frais d'administration sont enregistrés suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés (suite)
31 mars 1989

2. PRÊTS REMBOURSABLES

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Prêts à long terme	159 587	171 937
Prêts accordés à titre d'intermédiaire	87 694	80 551
	247 281	252 488

Les prêts accordés à titre d'intermédiaire sont approuvés et financés par le biais de programmes relevant d'autres ministères et organismes provinciaux, mais les accords les concernant sont signés et gérés en leur nom par la SDO. Figurent parmi ces prêts, un crédit de 24,1 millions de dollars (22,3 millions de dollars en 1988), y compris 9,1 millions de dollars en intérêts courus (7,3 millions de dollars en 1988) accordé à la Nova Corporation et à John Labatt Limited pour la construction d'installations de recherche pour Allelix Inc. (note 5). Les emprunteurs peuvent transférer le titre de propriété de ces installations à la SDO, au lieu d'effectuer le remboursement et le paiement d'intérêts prévus pour le 31 mars 1992.

3. PLACEMENTS

Il s'agit des participations que la SIO a acquises dans des industries technologiques de la province.

Une provision de 1 115 000 $ a été établie (450 000 $ en 1988) laquelle, selon la direction, est nécessaire afin de refléter la dépréciation permanente de la valeur du portefeuille des placements.

4. PARTICIPATION DANS DES FILIALES ET AVANCES CONSENTIES

Les résultats des activités des filiales se résument ainsi :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Frais d'exploitation des filiales	468	527
Coût des projets de recherche et de développement et des autres programmes financés par les filiales	284	856
Provision pour pertes	2 017	2 150
Gain sur la vente des placements	(500)	(59)
Revenus d'intérêt et de redevances	(39)	(342)
Autres revenus		(85)
Pertes nettes déclarées par les filiales	2 230	3 047

La valeur comptable nette des filiales au 31 mars 1989 s'établie comme suit :

	Capitaux propres	Avances	Total
	(en milliers de dollars)		
IDEA Innovation Fund Inc.	(8 388)	19 382	10 994
IDEA Research Investment Fund Inc.	(8 987)	16 460	7 473
IDEA Information Technology Fund Inc.	4 987	(963)	4 024
	(12 388)	34 879	22 491

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés (suite)
31 mars 1989

5. AUTRES PLACEMENTS

	Actions	Au coût d'acquisition
		(en milliers de dollars)
Allelix Inc.	50 actions ordinaires 25 000 actions de classe A 460 000 actions de classe B	460
ADI Diagnostics Inc.	310 000 actions ordinaires	3 100
160596 Canada Inc.	168 671 actions ordinaires de classe A	1
	85 000 actions ordinaires de classe B	850
		4 411

Au cours de l'exercice, des sociétés indépendantes ont été créées pour la division de l'agriculture (160596 Canada Inc.) et la division de la diagnose (ADI Diagnostics Inc.) dans le cadre de la restructuration de Allelix Inc. La SDO a échangé 150 actions ordinaires et 75 000 actions privilégiées de classe A dans Allelix Inc. en contrepartie de 168 671 actions ordinaires de classe A dans 160596 Canada Inc.

En outre, la SDO a investi 4,4 millions de dollars en capitaux propres dans les trois sociétés.

6. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont constituées principalement par les parcs industriels et sont enregistrées au coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé, de la manière suivante :

	1989			1988
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
		(en milliers de dollars)		
Terrains	341		341	341
Terrain de Sheridan Park	233		233	230
Immeubles et améliorations	14 987	11 739	3 248	3 380
Matériel	1 236	970	266	298
	16 797	12 709	4 088	4 249

7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Cette rubrique comprend les actifs suivants, acquis d'emprunteurs défaillants :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actions détenues, au coût d'acquisition	250	250
Terrains et immeubles à la valeur estimative de 1977, plus les ajouts subséquents au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé de 75 000 dollars (69 500 dollars en 1988)	56	62
Valeur nette des baux	289	306
	595	618

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés (suite)
31 mars 1989

8. CAPITAL D'APPORT

L'apport de capital de la province se répartit ainsi :

	SDO et ses filiales	SIO	Total
	(en milliers de dollars)		
Solde au début de l'exercice	28 606	7 531	36 137
Paiements de transfert versés par la province pour financer :			
— Les investissements par capitaux propres et par emprunt	4 410	6 760	11 170
— Les projets de recherche et de développement		1 115	1 115
Solde à la fin de l'exercice	33 016	15 406	48 422

9. EXPLOITATION DES PARCS INDUSTRIELS

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Produits des loyers, prix des services d'utilité publique et intérêts	5 283	4 734
Moins : frais d'exploitation	(1 821)	(1 879)
amortissement	(1 332)	(1 183)
Bénéfice net	2 130	1 672

10. PROJETS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT ET AUTRES PROGRAMMES

La SIO finance des projets de recherche et de développement et, en contrepartie, elle obtient le droit de toucher les redevances provenant de la commercialisation de toute technologie découlant des projets en question. Pour certains programmes, la SIO obtiendra le droit de refuser la commercialisation de toute technologie développée ou le droit d'obtenir des renseignements sur les technologies.

11. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont pris en charge par la province, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. La ventilation de ces frais d'administration se présente comme suit :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	8 148	7 692
Transports et communications	1 014	960
Services	2 380	2 680
Fournitures et matériel	1 623	1 111
	13 165	12 443
Autres frais	184	162
	13 349	12 605

Les sociétés contribuent au Régime de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite de la province de l'Ontario, auxquels la plupart des employés permanents participent. La contribution des sociétés à ces caisses de retraite se chiffrait à 425 700 $ pour l'exercice (411 000 $ en 1988). Ce montant représente l'engagement total des sociétés et est compris au poste des avantages sociaux.

Au 31 mars 1989, les sociétés comptaient quarante-six membres au Conseil d'administration. La rémunération totale versée aux membres pour l'exercice s'est élevée à 168 400 $ (123 500 $ en 1988).

12. INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ACCORDÉS À TITRE D'INTERMÉDIAIRE REMBOURSÉ À LA PROVINCE

À compter du 1er avril 1988, l'intérêt gagné sur les prêts accordés à titre d'intermédiaire est remboursé à la province.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

Notes afférentes aux états financiers cumulés (suite)
31 mars 1989

13. SOMMES RECOUVRÉES DE LA PROVINCE

La province rembourse aux sociétés les frais afférents aux intérêts lorsque le coût des fonds dépasse les intérêts appliqués à un prêt ainsi que les frais d'administration (note 11), les prêts passés en charge, les garanties honorées et la subvention pour garanties d'intérêts.

14. DETTES ÉVENTUELLES

a) Au 31 mars 1989, les dettes éventuelles résultant de garanties de prêts bancaires et d'autres garanties totalisaient 236,1 millions de dollars (156,4 millions de dollars en 1988).

b) L'action en justice aux fins d'obtenir des dommages-intérêts de 4 millions de dollars, plus les intérêts afférents, des sociétés de développement et d'autres défendeurs par un ancien actionnaire de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited a été rejetée. Toutefois, le demandeur a appelé le rejet.

15. ENGAGEMENTS

Les prêts dont les montants ont été engagés mais non déboursés au 31 mars 1989 totalisaient :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Prêts	63 800	73 900
Placements	4 375	945
Projets de recherche et de développement et autres programmes	549	574
	68 724	75 419

16. AUTRES ACTIVITÉS ENTREPRISES AU NOM DE LA PROVINCE

Les sociétés gèrent, au nom de la province, certains prêts, subventions remboursables et placements qui ont été signés par d'autres ministères ou qui constituent des paiements de transfert de la province déboursés sous forme de prêts conditionnels. Les états financiers cumulés n'incluent pas ces activités. En voici le détail :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Prêts et subventions remboursables		
Solde au début de l'exercice	226 719	101 602
Plus : décaissements	52 845	128 787
intérêts créditeurs	1 500	370
produit reporté		2 137
Moins : remboursements	(8 461)	(282)
remise de dette	(6 029)	(5 895)
radiation	(1 570)	
Solde à la fin de l'exercice	265 004	226 719

Placements

En 1982, la province de l'Ontario a acheté des actions privilégiées de Massey Ferguson Ltd. d'une valeur de 75 millions de dollars. En 1986, la SDO a, en tant qu'agent de la province, conclu des ententes dans le cadre de la restructuration de Massey Ferguson Ltd. et a acquis les participations suivantes en contrepartie de ces actions privilégiées :

750 000 actions privilégiées de classe II, Série A (valeur marchande non précisée) de Varity Corporation (anciennement Massey Ferguson Ltd.) avec option de conversion en 2,5 millions d'actions ordinaires

2,7 millions d'actions ordinaires de Varity Corporation (valeur marchande au 31 mars 1989 de 3,25 $ l'action)

2,25 millions d'actions privilégiées de Massey Combines Corporation (actuellement sous séquestre)

4,8 millions de bons de souscription de Varity Corporation vendus en 1988 pour la somme de 2,1 millions de dollars.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

LES SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT

À la Société de développement de l'Ontario
Société de développement du Nord de l'Ontario
Société de développement de l'Est de l'Ontario
Société Innovation Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan cumulé au 31 mars 1989 des Sociétés de développement, soit la Société de développement de l'Ontario, la Société de développement du Nord de l'Ontario, la Société de développement de l'Est de l'Ontario et la Société Innovation Ontario, ainsi que les états cumulés des résultats d'exploitation et des bénéfices non distribués pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers cumulés présentent fidèlement la situation financière des Sociétés de développement au 31 mars 1989, ainsi que les résultats de leurs opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers cumulés, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

J.F. Otterman

Toronto (Ontario)
le 23 juin 1989

J.F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et dépôts à court terme	48 857	52 795
Comptes à recevoir		
— Province		6 656
— Société de développement du Nord de l'Ontario	2 828	300
— Société de développement de l'Est de l'Ontario	1 273	3 991
— Autres	526	472
Prêts remboursables (note 2)	140 100	151 854
Participation dans des filiales et avances consenties (note 3)	22 491	24 721
Autres placements (note 4)	4 411	1
Immobilisations (note 5)	4 088	4 249
	224 574	245 039

PASSIF

Comptes à payer		
— Province	5 873	
— Société Innovation Ontario		154
— Autres	125	120
Dividendes à payer	15 000	
Avances de la province		
— portant intérêt	24 386	33 824
— sans intérêt	64 467	84 448
Produits comptabilisés d'avance	9 443	7 773
	119 294	126 319

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions — autorisé et émis :		
7 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune	7 000	7 000
Capital d'apport (note 6)	33 016	28 606
Bénéfices non distribués	65 264	83 114
	105 280	118 720
	224 574	245 039

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Gordon H. Campbell

Président du Conseil

À la Société de développement de l'Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Ontario au 31 mars 1989, ainsi que les états des résultats d'exploitation et des bénéfices non distribués pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

J.F. Otterman

Toronto (Ontario)
le 23 juin 1989

J.F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Produits		
Intérêts		
— Prêts à long terme	7 473	9 311
— Prêts accordés à titre d'intermédiaire	4 364	3 418
— Intérêts bancaires	3 549	2 274
Bénéfice net provenant des parcs industriels (note 7)	2 130	1 672
	17 516	16 675
Charges		
Intérêts sur avances	4 332	4 838
Prêts passés en charge		
— Prêts à long terme	7 714	14 634
— Prêts accordés à titre d'intermédiaire	484	3 215
Garanties honorées	9 237	6 669
Subvention pour garanties d'intérêts	2 530	2 067
Frais d'administration (note 8)	9 608	8 856
	33 905	40 279
Perte avant postes suivants	16 389	23 604
Perte nette de l'exploitation des filiales (note 3)	2 230	3 047
Intérêt sur les prêts accordés à titre d'intermédiaire remboursé à la province (note 9)	4 364	
Sommes recouvrées de la province (note 10)	30 133	35 814
Bénéfice net de l'exercice	7 150	9 163

Bénéfices non distribués de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	83 114	73 951
Bénéfice net de l'exercice	7 150	9 163
Dividendes à la province	(25 000)	
Solde à la fin de l'exercice	65 264	83 114

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Prêts remboursables

Les prêts sont décaissés, en vertu de la Loi sur les sociétés de développement, par la Société de développement de l'Ontario (SDO), la Société de développement du Nord de l'Ontario et la Société de développement de l'Est de l'Ontario.

Cette loi autorise les sociétés à agir en qualité de mandataires de la province aux fins des programmes, des projets et des autres activités visant à favoriser le développement industriel et économique.

Conformément aux dispositions de la loi, tous les accords de prêt sont conclus entre les emprunteurs et la SDO. Cependant, aux fins de préparation des états financiers, chaque prêt est comptabilisé comme remboursable par l'emprunteur concerné à la Société ayant effectué le décaissement.

b) Prêts passés en charge

La valeur des prêts remboursables qui ont été passés en charge est recouvrée de la province au moyen de réductions correspondantes des avances consenties par elle. Par conséquent, aucune provision n'est constituée pour les prêts irrécouvrables qui n'ont pas encore été radiés.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Garanties honorées
Les garanties sont honorées grâce à un financement de la province et, par conséquent, aucune provision n'est constituée à cet égard.

d) Recouvrement des prêts passés en charge et des garanties honorées
Tous les montants recouvrés de prêts déjà passés en charge et de garanties déjà honorées sont versés directement à la province et ne figurent pas dans l'état des résultats d'exploitation.

e) Produits d'exploitation
Les intérêts créditeurs sont enregistrés comme des revenus suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf dans le cas des prêts accordés à titre d'intermédiaire pour lesquels l'encaissement des intérêts a été différé d'une année ou plus. Dans ce cas, le produit d'exploitation est comptabilisé comme revenu à la date de l'encaissement.

f) Produits comptabilisés d'avance
Les intérêts courus sur les prêts dont le remboursement a été différé (note 1e)) sont enregistrés comme produits comptabilisés d'avance et figurent dans les livres jusqu'à la date de leur perception effective.

g) Immobilisations
Les achats de matériel sont imputés à l'année d'acquisition, sauf dans le cas des opérations des parcs industriels, pour lesquels tous les montants s'y rapportant sont capitalisés. L'amortissement de ces immobilisations se fait selon la méthode linéaire à des taux de 5 à 20 pour cent par an pour les immeubles et leur amélioration, et de 20 pour cent par an pour le matériel.

h) Frais d'administration
Les frais d'administration sont enregistrés suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

i) Participation dans des filiales et avances consenties
Les opérations des trois filiales de la SDO (IDEA Innovation Fund Inc., IDEA Research Investment Fund Inc. et IDEA Information Technology Fund Inc.) n'ont pas été consolidées étant donné que la Société à l'intention de se dessaisir des placements de chacune de ses filiales de façon méthodique. Les investissements faits dans ses filiales et les avances qui leur ont été consenties ou consenties par celles-ci sont comptabilisés à la valeur de consolidation, à un montant équivalent à la valeur comptable nette des filiales.

2. PRÊTS REMBOURSABLES

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Prêts à long terme	72 743	84 497
Prêts accordés à titre d'intermédiaire	67 357	67 357
	140 100	151 854

Les prêts accordés à titre d'intermédiaire sont approuvés et financés par le biais de programmes relevant d'autres ministères et organismes provinciaux, mais les accords les concernant sont signés et gérés en leur nom par la SDO. Figurent parmi ces prêts, un crédit de 24,1 millions de dollars (22,3 millions de dollars en 1988), y compris, 9,1 millions de dollars en intérêts courus (7,3 millions de dollars en 1988) accordé à la Nova Corporation et à John Labatt Limited pour la construction d'installations de recherche pour Allelix Inc. (note 4). Les emprunteurs peuvent transférer le titre de propriété de ces installations à la SDO, au lieu d'effectuer le remboursement et le paiement d'intérêts prévus pour le 31 mars 1992.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

3. PARTICIPATION DANS DES FILIALES ET AVANCES CONSENTIES

Les résultats des activités des filiales se résument ainsi :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Frais d'exploitation des filiales	468	527
Coût des projets de recherche et de développement et des autres programmes financés	284	856
Perte sur les placements	2 017	2 150
Gain sur la vente des placements	(500)	(59)
Revenus d'intérêt et de redevances	(39)	(342)
Autres revenus		(85)
Pertes nettes déclarées par les filiales	2 230	3 047

La valeur comptable nette des filiales au 31 mars 1989 s'établie comme suit :

	Capitaux propres	Avances	Total
	(en milliers de dollars)		
IDEA Innovation Fund Inc.	(8 388)	19 382	10 994
IDEA Research Investment Fund Inc.	(8 987)	16 460	7 473
IDEA Information Technology Fund Inc.	(4 987)	(963)	4 024
	(12 388)	34 879	22 491

4. AUTRES PLACEMENTS

	Actions	Au coût d'acquisition
		(en milliers de dollars)
Allelix Inc.	50 actions ordinaires 25 000 actions de classe A 460 000 actions de classe B	460
ADI Diagnostics Inc.	310 000 actions ordinaires	3 100
160596 Canada Inc.	168 671 actions ordinaires de classe A 85 000 actions ordinaires de classe B	1 850
		4 411

Au cours de l'exercice, des sociétés indépendantes ont été créées pour la division de l'agriculture (160596 Canada Inc.) et la division de la diagnose (ADI Diagnostics Inc.) dans le cadre de la restructuration de Allelix Inc. La SDO a échangé 150 actions ordinaires et 75 000 actions privilégiées de classe A dans Allelix Inc. en contrepartie de 168 671 actions ordinaires de classe A dans 160596 Canada Inc.

En outre, la SDO a investi 4,4 millions de dollars en capitaux propres dans les trois sociétés.

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont constituées principalement par les parcs industriels et sont enregistrées au coût d'acquisition, moins l'amortissement cumulé, de la manière suivante :

	1989			1988
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	(en milliers de dollars)			
Terrains	341		341	341
Terrain de Sheridan Park	233		233	230
Immeubles et améliorations	14 987	11 739	3 248	3 380
Matériel	1 236	970	266	298
	16 797	12 709	4 088	4 249

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

6. CAPITAL D'APPORT

L'apport de capital de la province se répartit ainsi :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	28 606	31 477
Montant remboursé à la province		(2 871)
Paiements de transfert versés par la province pour financer les investissements par capitaux propres	4 410	
Solde à la fin de l'exercice	33 016	28 606

7. EXPLOITATION DES PARCS INDUSTRIELS

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Produits des loyers, prix des services d'utilité publique et intérêts	5 283	4 734
Moins : frais d'exploitation	(1 821)	(1 879)
amortissement	(1 332)	(1 183)
Bénéfice net	2 130	1 672

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont pris en charge par la province, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. La ventilation de ces frais d'administration se présente comme suit :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	5 710	5 452
Transports et communications	494	500
Services	1 735	2 001
Fournitures et matériel	1 491	747
	9 430	8 700
Autres frais	178	156
	9 608	8 856

La SDO contribue au Régime de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite de la province de l'Ontario, auxquels la plupart des employés permanents participent. La contribution de la SDO à ces caisses de retraite se chiffrait à 301 300 $ pour l'exercice (303 500 $ en 1988). Ce montant représente l'engagement total de la SDO et est compris au poste des avantages sociaux.

Au 31 mars 1989, la SDO comptait treize membres au Conseil d'administration. La rémunération totale versée aux membres pour l'exercice s'est élevée à 63 800 $ (42 700 $ en 1988).

9. INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ACCORDÉS À TITRE D'INTERMÉDIAIRE REMBOURSÉ À LA PROVINCE

À compter du 1er avril 1988, l'intérêt gagné sur les prêts accordés à titre d'intermédiaire est remboursé à la province.

10. SOMMES RECOUVRÉES DE LA PROVINCE

La province rembourse à la SDO les frais afférents aux intérêts lorsque le coût des fonds dépasse les intérêts appliqués à un prêt ainsi que les frais d'administration (note 8), les prêts passés en charge, les garanties honorées et la subvention pour garanties d'intérêts.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

11. DETTES ÉVENTUELLES

(a) Au 31 mars 1989, les dettes éventuelles résultant de garanties de prêts bancaires et d'autres garanties totalisaient 173,4 millions de dollars (104,9 millions de dollars en 1988).

(b) L'action en justice aux fins d'obtenir des dommages-intérêts de 4 millions de dollars, plus les intérêts afférents, de la SDO, SDNO et d'autres défendeurs par un ancien actionnaire de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited a été rejetée. Toutefois, le demandeur a appelé le rejet.

12. ENGAGEMENTS

Les prêts dont les montants ont été engagés mais non déboursés au 31 mars 1989 totalisaient :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Prêts	40 200	48 700
Placements	3 300	
	43 500	48 700

13. AUTRES ACTIVITÉS ENTREPRISES AU NOM DE LA PROVINCE

La SDO gère, au nom de la province, certains prêts, subventions remboursables et placements qui ont été signés par d'autres ministères ou qui constituent des paiements de transfert de la province déboursés sous forme de prêts conditionnels. Les états financiers n'incluent pas ces activités. En voici le détail :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Prêts et subventions remboursables		
Solde au début de l'exercice	210 961	85 500
Plus : décaissements	47 370	124 033
intérêts créditeurs	1 500	370
produit reporté		2 137
Moins : remboursements	(8 396)	(101)
remise de dette	(783)	(978)
radiation	(1 570)	
Solde à la fin de l'exercice	249 082	210 961

Placements

En 1982, la province de l'Ontario a payé une somme de 75 millions de dollars en échange d'actions privilégiées de Massey Ferguson Limited. En 1986, en tant qu'agent de la province, la SDO a conclu des ententes dans le cadre de la restructuration de Massey Ferguson Limited et a acquis les participations suivantes en contrepartie de ces actions privilégiées :

750 000 actions privilégiées de classe II, Série A (valeur marchande non précisée) de Varity Corporation (anciennement Massey Ferguson Ltd.) avec option de conversion en 2,5 millions d'actions ordinaires

2,7 millions d'actions ordinaires de Varity Corporation (valeur marchande au 31 mars 1989 de 3,25 $ l'action)

2,25 millions d'actions privilégiées de Massey Combines Corporation (actuellement sous séquestre)

4,8 millions de bons de souscription de Varity Corporation vendus en 1988 pour la somme de 2,1 millions de dollars.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

Actif

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	2 995	4 201
Prêts remboursables (note 2)	45 362	46 030
	48 357	50 231

Passif

Comptes à payer		
— Province	1 902	1 869
— Société de développement de l'Ontario	1 273	3 991
— Autres	43	43
Avances de la province		
— portant intérêt	30 364	32 461
— sans intérêt	4 264	2 181
Produits comptabilisés d'avance	137	156
	37 983	40 701

Bénéfices non distribués

Bénéfices non distribués	10 374	9 530
	48 357	50 231

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Président du Conseil

Administrateur

À la Société de développement de l'Est de l'Ontario
et au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de l'Est de l'Ontario au 31 mars 1989, ainsi que les états des résultats d'exploitation et des bénéfices non distribués pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

J.F. Otterman

Toronto (Ontario)
le 23 juin 1989

J.F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Produits		
Intérêts		
— Prêts à long terme	2 065	2 651
— Prêts accordés à titre d'intermédiaire	305	451
— Intérêts bancaires	232	412
	2 602	3 514
Charges		
Intérêts sur avances	3 353	4 004
Prêts passés en charge		
— Prêts à long terme	2 415	2 892
— Prêts accordés à titre d'intermédiaire		259
Garanties honorées	1 569	
Subvention pour garanties d'intérêts	2 689	1 597
Frais d'administration (note 3)	808	731
	10 834	9 483
Perte avant postes suivants	8 232	5 969
Intérêt sur les prêts accordés à titre d'intermédiaire remboursé à la province (note 4)	305	
Sommes recouvrées de la province (note 5)	9 381	7 563
Bénéfice net de l'exercice	844	1 594

Bénéfices non distribués de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	9 530	7 936
Bénéfice net de l'exercice	844	1 594
Solde à la fin de l'exercice	10 374	9 530

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Prêts remboursables
Les prêts sont décaissés, en vertu de la Loi sur les sociétés de développement, par la Société de développement de l'Ontario (SDO), la Société de développement du Nord de l'Ontario et la Société de développement de l'Est de l'Ontario (SDEO).

Cette loi autorise les sociétés à agir en qualité de mandataires de la province aux fins des programmes, des projets et des autres activités visant à favoriser le développement industriel et économique.

Conformément aux dispositions de la loi, tous les accords de prêts sont conclus entre les emprunteurs et la SDO. Cependant, aux fins de préparation des états financiers, chaque prêt est comptabilisé comme remboursable par l'emprunteur concerné à la Société ayant effectué le décaissement.

b) Prêts passés en charge
La valeur des prêts remboursables qui ont été passés en charge est recouvrée de la province au moyen de réductions correspondantes des avances consenties par elle. Par conséquent, aucune provision n'est constituée pour les prêts irrécouvrables qui n'ont pas encore été radiés.

c) Garanties honorées
Les garanties sont honorées grâce à un financement de la province et, par conséquent, aucune provision n'est constituée à cet égard.

d) Recouvrement des prêts passés en charge et des garanties honorées
Tous les montants recouvrés de prêts déjà passés en charge et de garanties déjà honorées sont versés directement à la province et ne figurent pas dans l'état des résultats d'exploitation.

e) Produits d'exploitation
Les intérêts créditeurs sont enregistrés comme des revenus suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf dans le cas des prêts accordés à titre d'intermédiaire pour lesquels l'encaissement des intérêts a été différé d'une année ou plus. Dans ce cas, le produit d'exploitation est comptabilisé comme revenu à la date de l'encaissement.

f) Produits comptabilisés d'avance
Les intérêts courus sur les prêts dont le remboursement a été différé (note 1e)) sont enregistrés comme produits comptabilisés d'avance et figurent dans les livres jusqu'à la date de leur perception effective.

g) Immobilisations
Les achats de matériel sont imputés à l'année d'acquisition.

h) Frais d'administration
Les frais d'administration sont enregistrés suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

2. PRÊTS REMBOURSABLES

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Prêts à long terme	39 275	41 358
Prêts accordés à titre d'intermédiaire	6 087	4 672
	45 362	46 030

Les prêts accordés à titre d'intermédiaire sont approuvés et financés par le biais de programmes relevant d'autres ministères et organismes provinciaux, mais les accords les concernant sont signés et gérés en leur nom par la SDO.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont pris en charge par la province, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. La ventilation de ces frais d'administration se présente comme suit :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	549	507
Transports et communications	163	118
Services	84	88
Fournitures et matériel	12	18
	808	731

La SDEO contribue au Régime de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite de la province de l'Ontario, auxquels la plupart des employés permanents participent. La contribution de la SDEO à ces caisses de retraite se chiffrait à 30 400 $ pour l'exercice (30 700 $ en 1988). Ce montant représente l'engagement total la SDEO et est compris au poste des avantages sociaux.

Au 31 mars 1989, la SDEO comptait dix membres au Conseil d'administration. La rémunération totale versée aux membres pour l'exercice s'est élevée à 31 100 $ (19 200 $ en 1988).

4. INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ACCORDÉS À TITRE D'INTERMÉDIAIRE REMBOURSÉ À LA PROVINCE

À compter du 1er avril 1988, l'intérêt gagné sur les prêts accordés à titre d'intermédiaire est remboursé à la province.

5. SOMMES RECOUVRÉES DE LA PROVINCE

La province rembourse à la SDEO les frais afférents aux intérêts lorsque le coût des fonds dépasse les intérêts appliqués à un prêt, ainsi que les frais d'administration (note 3), les prêts passés en charge, les garanties honorées et la subvention pour garanties d'intérêts.

6. DETTES ÉVENTUELLES

Au 31 mars 1989, les dettes éventuelles résultant de garanties de prêts bancaires et d'autres garanties totalisaient 24,5 millions de dollars (22,2 millions de dollars en 1988).

7. ENGAGEMENTS

Les prêts dont les montants ont été engagés mais non déboursés au 31 mars 1989 totalisaient 12,1 millions de dollars (13,3 millions de dollars en 1988).

8. AUTRES ACTIVITÉS ENTREPRISES AU NOM DE LA PROVINCE

Une autre dépense qui n'a pas été prise en compte dans les états financiers a trait aux paiements de transfert reçus de la province qui ont servi à financer des prêts conditionnels sans intérêt. Les détails relatifs à ces prêts sont présentés ci-dessous :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	2 401	4 224
Moins : remboursements		(86)
remise de dette	(709)	(1 737)
Solde à la fin de l'exercice	1 692	2 401

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

Actif

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Encaisse	1 977	2 851
Comptes à recevoir — Province	1 764	
Prêts remboursables (note 2)	61 819	54 604
Autres éléments d'actif (note 3)	595	618
	66 155	58 073

Passif

Comptes à payer		
— Province		1 190
— Société de développement de l'Ontario	2 828	300
— Autres	6	11
Avances de la province		
— portant intérêt	42 757	41 139
— sans intérêt	12 778	8 187
Produits comptabilisés d'avance	31	22
	58 400	50 849

Bénéfices non distribués

Bénéfices non distribués	7 755	7 224
	66 155	58 073

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Président du Conseil

Administrateur

À la Société de développement du Nord de l'Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement du Nord de l'Ontario au 31 mars 1989, ainsi que les états des résultats d'exploitation et des bénéfices non distribués pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989, ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 1 aux états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
le 23 juin 1989

J.F. Otterman, F.C.A.
Vérificateur provincial adjoint

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Produits		
Intérêts		
— Prêts à long terme	3 395	3 889
— Prêts accordés à titre d'intermédiaire	49	56
— Intérêts bancaires	727	341
Revenus locatifs	48	49
	4 219	4 335
Charges		
Intérêts sur avances	4 563	4 473
Prêts passés en charge		
— Prêts à long terme	2 865	4 077
— Prêts accordés à titre d'intermédiaire	132	1 084
Garanties honorées	105	448
Subvention pour garanties d'intérêts	1 022	1 101
Frais d'administration (note 4)	1 127	1 091
	9 814	12 274
Perte avant postes suivants	5 595	7 939
Intérêt sur les prêts accordés à titre d'intermédiaire remboursé à la province (note 5)	49	
Sommes recouvrées de la province (note 6)	6 175	8 321
Bénéfice net de l'exercice	531	382

Bénéfices non distribués de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	7 224	6 842
Bénéfice net de l'exercice	531	382
Solde à la fin de l'exercice	7 755	7 224

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Prêts remboursables

Les prêts sont décaissés, en vertu de la Loi sur les sociétés de développement, par la Société de développement de l'Ontario (SDO), la Société de développement du Nord de l'Ontario (SDNO) et la Société de développement de l'Est de l'Ontario.

Cette loi autorise les sociétés à agir en qualité de mandataires de la province aux fins des programmes, des projets et des autres activités visant à favoriser le développement industriel et économique.

Conformément aux dispositions de la loi, tous les accords de prêt sont conclus entre les emprunteurs et la SDO. Cependant, aux fins de préparation des états financiers, chaque prêt est comptabilisé comme remboursable par l'emprunteur concerné à la Société ayant effectué le décaissement.

b) Prêts passés en charge

La valeur des prêts remboursables qui ont été passés en charge est recouvrée de la province au moyen de réductions correspondantes des avances consenties par elle. Par conséquent, aucune provision n'est constituée pour les prêts irrécouvrables qui n'ont pas encore été radiés.

c) Garanties honorées

Les garanties sont honorées grâce à un financement de la province et, par conséquent, aucune provision n'est constituée à cet égard.

d) Recouvrement des prêts passés en charge et des garanties honorées

Tous les montants recouvrés de prêts déjà passés en charge et de garanties déjà honorées sont versés directement à la province et ne figurent pas dans l'état des résultats d'exploitation.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Produits d'exploitation
Les intérêts créditeurs sont enregistrés comme des revenus suivant la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf dans le cas des prêts accordés à titre d'intermédiaire pour lesquels l'encaissement des intérêts a été différé d'une année ou plus. Dans ce cas, le produit d'exploitation est comptabilisé comme revenu à la date de l'encaissement.

f) Produits comptabilisés d'avance
Les intérêts courus sur les prêts dont le remboursement a été différé (note 1e)) sont enregistrés comme produits comptabilisés d'avance et figurent dans les livres jusqu'à la date de leur perception effective.

g) Immobilisations
Les achats de matériel sont imputés à l'année d'acquisition. La valeur des immeubles acquis d'emprunteurs défaillants (note 3) a été capitalisée et est assujettie à la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 5 pour cent par an.

h) Frais d'administration
Les frais d'administration sont enregistrés suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

2. PRÊTS REMBOURSABLES

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Prêts à long terme	47 569	46 082
Prêts accordés à titre d'intermédiaire	14 250	8 522
	61 819	54 604

Les prêts accordés à titre d'intermédiaire sont approuvés et financés par le biais de programmes relevant d'autres ministères et organismes provinciaux, mais les accords les concernant sont signés et gérés en leur nom par la SDO.

3. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Cette rubrique comprend les actifs suivants, acquis d'emprunteurs défaillants :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Actions détenues, au coût d'acquisition	250	250
Terrains et immeubles à la valeur estimative de 1977, plus les ajouts subséquents au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé de 75 000 $ (69 500 $ en 1988)	56	62
Valeur nette des baux	289	306
	595	618

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont pris en charge par la province, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. La ventilation de ces frais d'administration se présente comme suit :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	747	739
Transports et communications	225	228
Services	124	90
Fournitures et matériel	25	28
Total des frais remboursés par la province	1 121	1 085
Autres frais	6	6
	1 127	1 091

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
au 31 mars 1989

4. FRAIS D'ADMINISTRATION (suite)

La SDNO contribue au Régime de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite de la province de l'Ontario, auxquels la plupart des employés permanents participent. La contribution de la SDNO à ces caisses de retraite se chiffrait à 38 300 $ pour l'exercice (34 200 $ en 1988). Ce montant représente l'engagement total de la SDNO et est compris au poste des avantages sociaux.

Au 31 mars 1989, la SDNO comptait douze membres au Conseil d'administration. La rémunération totale versée aux membres pour l'exercice s'est élevée à 47 200 $ (36 600 $ en 1988).

5. INTÉRÊT SUR LES PRÊTS ACCORDÉS À TITRE D'INTERMÉDIAIRE REMBOURSÉ À LA PROVINCE

À compter du 1er avril 1988, l'intérêt gagné sur les prêts accordés à titre d'intermédiaire est remboursé à la province.

6. SOMMES RECOUVRÉES DE LA PROVINCE

La province rembourse à la SDNO les frais afférents aux intérêts lorsque le coût des fonds dépasse les intérêts appliqués à un prêt ainsi que les frais d'administration (note 4), les prêts passés en charge, les garanties honorées et la subvention pour garanties d'intérêts.

7. DETTES ÉVENTUELLES

a) Au 31 mars 1989, les dettes éventuelles résultant de garanties de prêts bancaires et d'autres garanties totalisaient 38,2 millions de dollars (29,3 millions de dollars en 1988).

b) L'action en justice aux fins d'obtenir des dommages-intérêts de 4 millions de dollars, plus les intérêts afférents, de la SDNO, SDO et d'autres défendeurs par un ancien actionnaire de Minaki Lodge Resort Ltd. et de Minaki Development Company Limited a été rejetée. Toutefois, le demandeur a appelé le rejet.

8. ENGAGEMENTS

Les prêts dont les montants ont été engagés mais non déboursés au 31 mars 1989 totalisaient 11,5 millions de dollars (11,9 millions de dollars en 1988).

9. AUTRES ACTIVITÉS ENTREPRISES AU NOM DE LA PROVINCE

Une autre dépense qui n'a pas été prise en compte dans les états financiers a trait aux paiements de transfert reçus de la province qui ont servi à financer des prêts conditionnels sans intérêt. Les détails relatifs à ces prêts sont présentés ci-dessous :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	13 357	11 878
Plus : décaissements	5 475	4 754
Moins : remboursements	(65)	(95)
remise de dette	(4 537)	(3 180)
Solde à la fin de l'exercice	14 230	13 357

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1989.

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

Bilan
au 31 mars 1989

ACTIF

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Comptes à recevoir		
— Province	655	2 595
— Société de développement de l'Ontario		154
— Autres	76	9
Placements (note 3)	10 875	5 856
	11 606	8 614

PASSIF

Découvert bancaire	87	2 749
Produits comptabilisés d'avance	53	
	140	2 749

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital d'apport (note 4)	15 406	7 531
Déficit	(3 940)	(1 666)
	11 466	5 865
	11 606	8 614

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Président du Conseil

Administrateur

À la Société Innovation Ontario et
au ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovation Ontario au 31 mars 1989, ainsi que l'état des résultats d'exploitation et du déficit pour l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1989 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables énoncées à la note 2 des états financiers, appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto (Ontario)
le 12 mai 1989

D.F. Archer, F.C.A.
vérificateur provincial

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

Résultats d'exploitation et déficit de l'exercice terminé le 31 mars 1989

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Produits		
Redevances et intérêt	38	9
Gain sur la vente de placement	155	
	193	9
Charges		
Perte sur placements (note 3)	1 352	450
Projets de recherche et de développement (note 5)	1 115	868
Programme d'agent de développement commercial (notes 6 et 9)	706	138
Frais d'administration (notes 8 et 9)	1 806	1 927
	4 979	3 383
Perte avant sommes recouvrées de la province	4 786	3 374
Sommes recouvrées de la province (note 9)	2 512	2 065
Perte nette de l'exercice	2 274	1 309
Déficit au début de l'exercice	1 666	357
Déficit à la fin de l'exercice	3 940	1 666

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 1989

1. ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société Innovation Ontario a été constituée par règlement aux termes de la Loi sur les sociétés de développement le 26 juin 1986. La Société a été créée pour encourager le développement économique et apporter une aide financière et technique de façon à favoriser la création de nouvelles entreprises comportant des risques élevés dans les industries axées sur les technologies de pointe en Ontario. La Société apporte son aide financière sous la forme d'une participation au capital ou aux créances, ou encore en finançant des projets de recherche ou de développement et d'autres activités reliées à la technologie de pointe.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Placements
Les placements sont comptabilisés au prix coûtant moins la provision pour perte afin de refléter la dépréciation permanente de la valeur du portefeuille des placements. La direction détermine le montant de la provision en fonction des renseignements les plus récents dont elle dispose. En raison de la nature des placements, leur valeur marchande n'est pas indiquée et leur valeur comptable ne correspond pas nécessairement à leur valeur de réalisation.

b) Projets de recherche et de développement
Les projets de recherche et de développement sont comptabilisés aux résultats.

c) Produits comptabilisés d'avance
Les intérêts courus sur les emprunts dont le remboursement a été différé sont enregistrés comme produits comptabilisés d'avance et figurent dans les livres jusqu'à la date de leur perception effective.

d) Immobilisations
Les achats de matériel sont imputés à l'année d'acquisition.

e) Frais d'administration
Les frais d'administration sont enregistrés suivant la méthode de la comptabilité de caisse, modifiée de manière à ce qu'un délai supplémentaire de trente jours soit accordé pour le paiement des créances imputables à l'exercice qui vient de se terminer.

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

3. PLACEMENTS

	Dette	Capitaux propres	Total
Solde au début de l'exercice	198	5,658	5,856
Placements supplémentaires	500	6,260	6,760
Coût des placements vendus		(389)	(389)
Solde avant perte sur placements	698	11 529	12 227
Augmentation de la provision pour perte	(260)	(405)	(665)
Placements radiés		(687)	(687)
Perte sur placements	(260)	(1 092)	(1 352)
Solde à la fin de l'exercice	438	10,437	10,875

La Société a conclu avec d'autres sociétés dépendantes actionnaires des ententes spécifiant les droits et obligations de chaque actionnaire relativement à la vente de leurs actions. Une provision de 1 115 000 $ a été établie le 31 mars 1989 (450 000 $ en 1988) laquelle, selon la direction, est nécessaire afin de refléter la dépréciation permanente de la valeur du portefeuille des placements.

4. CAPITAL D'APPORT

L'apport de capital de la province se répartit ainsi :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	7 531	727
Paiements de transfert versés par la province pour financer :		
— Les investissements par capitaux propres et par emprunt	6 760	5 936
— Les projets de recherche et de développement	1 115	868
Solde à la fin de l'exercice	15 406	7 531

5. PROJETS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La Société finance des projets de recherche et de développement et, en contrepartie, elle obtient le droit de toucher les redevances provenant de la commercialisation de toute technologie découlant des projets en question. Au 31 mars 1989, les revenus au titre des redevances se chiffraient à 17 000 $ (9 000 $ en 1988). Le coût total des projets financés par la Société s'élevait à 2,34 millions de dollars (1,23 millions de dollars en 1988). Pour certains projets, la Société obtiendra le droit de refuser la commercialisation d'une technologie ou le droit d'obtenir des renseignements sur les technologies officiellement choisies.

6. PROGRAMME D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (PADC)

Le 30 juin 1986, la Société s'est vu confier l'administration du Programme d'agent de développement commercial (PADC) financé par IDEA Research Investment Fund Inc., une filiale de la Société de développement de l'Ontario. Ce programme a pris fin le 31 janvier 1989. Il vise à aider des universités ontariennes à :

(i) commercialiser des technologies rentables en finançant l'emploi d'un spécialiste chargé d'identifier ces technologies;

(ii) étudier, dès le départ, les possibilités de commercialisation de leurs projets de recherche.

Au 31 mars 1989, la somme versée aux universités ontariennes s'élevait à 844 000 $.

SOCIÉTÉ INNOVATION ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 1989

7. ENGAGEMENTS

Les fonds engagés, mais non déboursés au 31 mars 1989 totalisaient :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Placements	1 075	945
Projets de recherche et de développement	549	474
PADC		100
	1 624	1 519

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont pris en charge par la province, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie. La ventilation de ces frais d'administration se présente comme suit :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Traitements et avantages sociaux	1 142	994
Transports et communications	132	114
Services	437	501
Fournitures et matériel	95	318
	1 806	1 927

La Société contribue au Régime de retraite des fonctionnaires et au Fonds d'indexation des pensions de retraite de la province de l'Ontario, auxquels la plupart des employés permanents participent. La contribution de la Société à ces caisses de retraite se chiffrait à 55 747 $ pour l'exercice (42 624 $ en 1988). Ce montant représente l'engagement total de la Société et est compris au poste des avantages sociaux.

Au 31 mars 1989, la Société comptait onze membres au Conseil d'administration. La rémunération totale versée aux membres pour l'exercice s'est élevée à 26 300 $ (25 000 $ en 1988).

9. SOMMES RECOUVRÉES DE LA PROVINCE

La province, par l'entremise du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, a remboursé les frais suivants :

	1989	1988
	(en milliers de dollars)	
Frais d'administration	1 806	1 927
PADC	706	138
	2 512	2 065

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

(constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario)

Bilan
au 31 décembre 1988
(avec chiffres comparatifs au 31 décembre 1987)

	1988 $	1987 $
ACTIF		
Encaisse et placements à court terme		55 405 060
Débiteurs (note 3 b))	9 234 983	48 150 264
Intérêts à recevoir		572 394
Frais payés d'avance	1 097 162	983 078
	10 332 145	105 110 796
Coûts nets du projet	319 184 803	135 876 761
Immobilisations	370 692	272 734
Moins amortissement cumulé	165 532	96 716
	205 160	176 018
Total de l'actif	329 722 108	241 163 575
PASSIF		
Dette bancaire (note 4)	54 146 259	
Créditeurs et charges à payer	32 665 589	26 788 800
Emprunts de la province de l'Ontario (note 3 a))	5 766 250	5 766 250
Billets (notes 3 c) et d))	14 050 000	13 550 000
Produit de la vente des droits pour les fauteuils de qualité (note 5 b))	20 269 000	2 711 000
Produit de la vente des droits pour les loges (note 5 a))	41 875 000	38 700 000
Produit de la vente des droits privilégiés (notes 3 c) et d))	90 450 000	85 950 000
	259 222 098	173 466 050
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 6)	30 000 010	30 000 010
Capital d'apport (notes 3 b) et d))	40 500 000	37 697 515
Total de l'avoir de l'actionnaire	70 500 010	67 697 525
Engagements (note 7)		
Total du passif et de l'avoir de l'actionnaire	329 722 108	241 163 575

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

Administrateur

Administrateur

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Coûts nets du projet
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988

	Solde au 31 décembre 1987 $	Acquisitions en 1988 $	Solde au 31 décembre 1988 $
Coûts de construction	137 279 952	184 524 893	321 804 845
Dépenses de mise en valeur et dépenses indirectes de construction (bénéfice) :			
Période précédant la construction	2 927 439		2 927 439
Période de la construction			
Salaires et avantages	1 339 020	1 473 275	2 812 295
Intérêts débiteurs	22 734	1 046 824	1 069 558
Frais généraux	621 247	217 313	838 560
Loyers	275 214	263 385	538 599
Transports et communications	96 925	80 123	177 048
Amortissement	79 672	68 816	148 488
Fournitures de bureau	84 872	58 744	143 616
Produit net provenant des promotions	(338 684)	(360 215)	(698 899)
Intérêts créditeurs	(6 511 630)	(4 065 116)	(10 576 746)
Coûts nets du projet	135 876 761	183 308 042	319 184 803

Évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988
(avec chiffres comparatifs de l'exercice terminé le 31 décembre 1987)

	1988 $	1987 $
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement :		
Consortium et autre mode de financement de la société	5 000 000	60 500 000
Montants reçus pour les loges et les fauteuils de qualité	20 733 000	41 411 000
Apports de capital	2 802 485	30 878 977
Variation nette des débiteurs	38 915 281	(41 604 749)
	67 450 766	91 185 228
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de construction :		
Coûts nets du projet	(183 308 042)	(102 027 324)
Plus amortissement n'exigeant aucun décaissement	68 816	47 952
Variation nette des frais payés d'avance, des intérêts à recevoir, des créditeurs et des charges à payer	6 335 099	16 255 527
Acquisition nette d'immobilisations	(97 958)	(116 679)
	(177 002 085)	(85 840 524)
Augmentation (diminution) nette des liquidités au cours de l'exercice	(109 551 319)	5 344 704
Encaisse et placements à court terme, au début de l'exercice	55 405 060	50 060 356
Encaisse et placements à court terme (dette bancaire), à la fin de l'exercice	(54 146 259)	55 405 060

Voir les notes afférentes aux états financiers.

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 1988

1. STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED (LA "SOCIÉTÉ")

La société est constituée en vertu de la Loi de 1982 sur les compagnies de l'Ontario et est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions. Au 31 décembre 1988, la totalité des actions émises de la société étaient détenues par Sa Majesté du chef de l'Ontario représentée par le trésorier de l'Ontario et le ministre de l'Économie. La seule activité de la société consiste à veiller à la construction d'un stade urbain polyvalent couvert d'un dôme (le "projet"), dans la communauté urbaine de Toronto. À l'achèvement du projet, la société transférera la totalité de ses droits, de ses titres et de sa participation dans le projet à une société en nom collectif. Cette société en nom collectif sera formée par la société et Dome Consortium Investments Inc. (le "consortium") en vue d'acquérir et d'exploiter le projet.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus jugés pertinents pour les promoteurs immobiliers de ce type. Tous les coûts afférents à la construction du projet ont été capitalisés et reportés jusqu'à ce que le projet entre en activité.

Les dépenses de mise en valeur et les dépenses indirectes de construction, déduction faite du produit provenant des promotions et des intérêts créditeurs, ont été capitalisées et sont incluses dans les coûts du projet.

3. SOURCES DE FINANCEMENT

	Province de l'Ontario (a)	Municipalité de la communauté urbaine de Toronto (b)	Consortium (c)	Autres sociétés (d)	Total
	$	$	$	$	$
Emprunts de la province de l'Ontario	5 766 250				5 766 250
Billets			10 000 000	4 050 000	14 050 000
Produit de la vente de droits privilégiés			90 000 000	450 000	90 450 000
Capital - actions	30 000 010				30 000 010
Apport de capital		30 000 000		10 500 000	40 500 000
	35 766 260	30 000 000	100 000 000	15 000 000	180 766 260

a) Province de l'Ontario —
Avant 1988, la province de l'Ontario avait souscrit 30 010 actions de la société en contrepartie de 30 000 010 $.

La province de l'Ontario a également avancé à la société un montant de 5 766 250 $, prêt ne portant actuellement aucun intérêt, mais qui portera intérêt aux taux préférentiel et qui sera remboursable sur sept ans à compter de la date où le projet entrera en activité.

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 décembre 1988

3. SOURCES DE FINANCEMENT (suite)

b) Municipalité de la communauté urbaine de Toronto —
La municipalité de la communauté urbaine de Toronto a convenu de verser à la société une contribution de 30 000 000 $. Au 31 décembre 1988, un montant de 22 500 000 $ avait été reçu et 7 500 000 $ seront versés en 1989.

c) Consortium —
Au 31 décembre 1988, vingt sociétés canadiennes (les "membres du consortium") ont convenu de participer au financement du projet. Pour une contrepartie de 4 500 000 $, chaque membre du consortium recevra certains droits privilégiés relativement à la prestation de biens et services, à l'attribution de sièges et à la publicité à l'intérieur du stade pour une période de dix ans, droits qui sont évalués à 4 200 000 $, et une option visant à prolonger la durée des droits privilégiés évaluée à 300 000 $.

En outre, les membres du consortium ont souscrit des actions d'une société fermée (le "consortium") qui formera éventuellement une société en nom collectif avec la société en vue d'acquérir et d'exploiter le projet. Ces fonds ont été prêtés au projet. Au 31 décembre 1988, la société avait reçu 10 000 000 $ du consortium et avait émis des billets ne portant aucun intérêt et remboursables le jour précédant la date d'acquisition du projet par la société en nom collectif.

d) Autres sociétés —
Au 31 décembre 1988, trois autres sociétés ont chacune versé une contribution de 3 500 000 $ et accordé des prêts de 1 350 000 $ à la société. La société a émis des billets pour les prêts qui ne portent aucun intérêt et sont remboursables en versements de divers montants sur une période de dix ans à compter de 1989. En outre, pour une contrepartie de 150 000 $ chacune, les sociétés recevront certains droits touchant la publicité et la promotion.

4. DETTE BANCAIRE

Le 13 juillet 1989, la société a signé un nouvel arrangement bancaire consistant en des crédits à terme renouvelables relativement à la construction totalisant 266 000 000 $ ayant pour but de financer la construction du projet et un financement à terme de 13 000 000 $ remboursable à même les rentrées nettes provenant des revenus publicitaires. Le financement bancaire sera pris en charge et remboursé par la société en nom collectif créée par la société et le consortium.

STADIUM CORPORATION OF ONTARIO LIMITED

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 décembre 1988

5. FRAIS D'ABONNEMENT DES SPECTATEURS ET PAIEMENTS ANTICIPÉS

a) Loges —
Au 31 décembre 1988, la société a vendu les droits d'utilisation de 110 loges pour une période de dix ans. Les abonnés ont le choix de payer d'avance la totalité des dix années couvertes par le permis, afin d'obtenir la priorité pour la location, ou de payer ces droits une fois l'an. La société a reçu 26 200 000 $ de 16 abonnés qui ont payé la totalité de la location. Le solde de 15 675 000 $ représente le paiement anticipé des frais de permis des dernières années.

b) Fauteuils de qualité —
Au 31 décembre 1988, la société a reçu des honoraires d'abonnement de 20 269 000 $ pour la vente des droits d'utiliser 5 671 fauteuils de qualité pour une période de dix ans.

6. CAPITAL-ACTIONS

Voici un sommaire du capital-actions de la société au 31 décembre :

	1988	1987
Autorisé :		
Nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis :		
30 010 actions ordinaires (30 010 en 1987)	30 000 010 $	30 000 010 $

7. ENGAGEMENTS

La société est responsable de la construction du projet. Le 13 juillet 1989, le conseil d'administration a approuvé les coûts de construction révisés pour le projet qui représentent un coût total estimatif de 532 200 000 $. De plus, l'acquisition et l'installation d'un tableau de pointage vidéo, d'écrans auxiliaires vidéo et de panneaux publicitaires devraient totaliser 30 600 000 $.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs de 1987 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 1988.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
Stadium Corporation of Ontario Limited

Nous avons vérifié le bilan de Stadium Corporation of Ontario Limited au 31 décembre 1988 ainsi que l'état des coûts nets du projet et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la société au 31 décembre 1988 ainsi que les coûts nets du projet et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Clarkson Gordon

Toronto, Canada,
le 10 mars 1989
(à l'exception des notes 4 et 7
qui sont en date du 13 juillet 1989)

Clarkson Gordon
Comptables agréés